

Direction générale de la recherche et l'innovation

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques

Département des études statistiques de l'enseignement supérieur

1, rue Descartes

75231 Paris Cedex 05

Universités :

V. Guiberteau 01 55 55 71 35 veronique.guiberteau@enseignementsup.gouv.fr

Diane Marlat 01 55 55 71 45 diane.marlat@enseignementsup.gouv.fr

Écoles d'ingénieurs :

Cyrielle Perraud-Ussel 01 55 55 71 35 cyrielle.perraud-ussel@enseignementsup.gouv.fr

Écoles de commerce :

Adeline DEMBO 01 55 55 71 35 adeline.dembo@enseignementsup.gouv.fr

ENS, Instituts catholiques et autres établissements, Nomenclature :

Sylvie Kleinholt 01 55 55 71 35 sylvie.kleinholt-ragala@enseignementsup.gouv.fr

GUIDE D'UTILISATION

FICHER SISE INSCRIPTIONS

SISE 2018 – 2019

Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE)

Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent la formation des différentes mentions du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement.

En 2018-2019, dans SISE, sont considérés comme étant dans le contour des ESPE les 1^{ère} et 2^{ème} années des masters MEEF ainsi que tous les cas de fonctionnaires stagiaires.

Ces masters sont définis par 4 mentions (libellé 1 du diplôme – application des formats sur le code DIPLOM) qui sont :

Pour les établissements qui sont encore dans l'ancienne offre de formation :

- MEEF 1^{er} degré
- MEEF 2nd degré
- MEEF encadrement éducatif
- MEEF pratiques et ingénierie de la formation.

Pour les établissements qui sont passés à la nouvelle offre de formation :

- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 1er DEGRE
- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2e DEGRE
- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), ENCADREMENT EDUCATIF
- METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION

Dans le libellé 2 du diplôme (application des formats sur le code DIPLOM) figurent les parcours (par exemple « parcours mathématiques ») et ce uniquement pour les masters MEEF de l'ancienne offre de formation.

Les ESPE sont composantes d'une université ou d'une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) et en tant que telles, elles sont réintégrées à l'établissement dont elles sont composantes (dit « porteur » - cf. annexe) dans le fichier Sise Universités (variable ETABLI). Les inscriptions qui auraient été enregistrées au niveau des établissements partenaires sont extraites de ceux-ci. **Les inscriptions dans les ESPE ne sont diffusables qu'au niveau académique.** Une nouvelle variable a été créée pour faciliter la constitution des ESPE par académie et extraire les inscriptions correspondantes des établissements porteurs. **Cette variable est la variable ETABLI DIFFUSION, qui est la seule qui doit être utilisée pour diffuser des données au niveau établissement (ne pas utiliser la variable ETABLI).**

Les évolutions ne sont donc plus possibles cette année au niveau établissement, les établissements perdant mécaniquement les étudiants inscrits dans des Masters MEEF.

Les évolutions restent possibles au niveau académique et au niveau établissement sur les cursus licence et doctorat, non impactés par la création de ces structures.

Pour permettre l'identification des ESPE dans les établissements porteurs plus rapidement que par leurs libellés, une variable dichotomique **FLAG_MEEF** a été créée.

2 COMUE porteuses de l'ESPE de leur académie sont présentes dans le fichier des Inscriptions 2018-2019 dans la variable ETABLI : il s'agit de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités et de la COMUE Lille Nord de France.

SOMMAIRE

I – Présentation générale de l'enquête	8
1 – Les différents établissements recensés	8
2 – Les différentes formations recensées	10
3 – Notions d'inscriptions, d'étudiant inscrit, de diplôme préparé	10
II – Les données disponibles	13
III – Les tables SAS	16
IV – Description des variables	17
Académie du bac : ACABAC	18
Académie de l'établissement : ACAETA	19
Académie de résidence des parents : ACARESPA	20
Age : AGE	21
Aménagement de cursus : AMENA	22
Année d'obtention du bac : ANBAC	24
Année d'entrée dans l'établissement : ANETAB	25
Année de première inscriptions à l'université : ANINSC	26
Année de naissance : ANNAIS	27
Année d'entrée dans le supérieur : ANSUP	28
Baccalauréat français, équivalence : BAC	29
Baccalauréat regroupé : BAC_RGRP	32
Code commune de l'établissement : COMETA	33
Code commune de résidence de l'étudiant : COMETU	34
Code commune de la composante : COMINS	35
Unité de rattachement : COMPOS	36
Code commune de la résidence de référence : COMREF	41
Conventionnement : CONV	42
Code postal de l'étudiant : CP_ETU	43
Code postal des parents : CP_PAR	43
Cursus parallèle : CURPAR	44
Cursus : CURSUS_LMD	45
CYCLE	46
Degré d'études : DEGETU	47
Département d'obtention du baccalauréat : DEPBACK	48
Département de l'établissement : DEPETA	49
Département de résidence des parents : DEPRESPA	51
Type du dernier diplôme obtenu : DIPDER	53
Code diplôme : DIPLOM	54
Discipline : DISCIPLI	58
Domaine d'accréditation : DOM_1, DOM_2, DOM_3, DOM_4 et DOM_5	60
Programme d'échange : ECHANG	61
EFFECTIF	62

Établissement : ETABLI	63
Établissement de diffusion : ETABLI_DIFFUSION	64
FLAG_MEEF	65
FLAG_SUP	66
Fonction de l'étudiant : FONCTIO	67
FR_ETR.....	68
FR_ETR_D	69
FR_ETR_R	70
Groupe disciplinaire : GROUPE	71
Identifiant national étudiant : IDETU	72
Inscription principale : INSPR	73
Jour de naissance : JONAIS.....	74
Commune de résidence de l'étudiant : LCOMETU.....	75
Commune de résidence de référence : LCOMREF	75
Mois de naissance : MONAIS.....	76
Nationalité : NATION	76
Nationalité regroupée : NATRG.....	77
Nature du diplôme : NATURE.....	78
Nouveaux bacheliers : NBACH.....	79
Nouveaux entrants : NET	80
Niveau dans le diplôme : NIVEAU	81
Niveau de formation initial : NIVEAU_D	83
Niveau de formation final : NIVEAU_F	84
Numéro d'école doctorale : NUMED.....	85
Numéro d'inscription : NUMINS.....	85
Pays de résidence de l'étudiant : PARIPA.....	86
Parcours type : PAR_TYPE	86
Pays de résidence des parents : PAYPAR.....	87
PCS des parents : PCSPAR et PCSPAR2	88
Régime d'inscription : REGIME	89
Ré-immatriculation : REIMMA	91
Secteur disciplinaire : SECTDIS	92
Sexe : SEXE	93
Situation l'année précédente : SITUPRE.....	94
Spécialité de langue : SPECIA, SPECIB, SPECIC.....	96
Type de diplôme : TYP_DIPL	98
Type de classe préparatoire : TYPREPA	102
UNIV	104
VOIE	105
ANNEXE 1 : Liste des variables par champ	107
ANNEXE 2 : Diplômes de médecine, pharmacie et odontologie	111

ANNEXE 3 : Détail des établissements par champ	115
ANNEXE 4 : Détail des ESPE	125
ANNEXE 5 : Nomenclature des pays et des nationalités	127
ANNEXE 6 : Détail des formats SISE	131

I – Présentation générale de l'enquête

La remontée d'information SISE INSCRIPTIONS recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année N dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieur, les écoles de commerces, les grands établissements et les instituts catholiques). Elle concerne les inscriptions prises au compte de l'année N-1/N. Ainsi, en janvier 2019, ont été recensées les inscriptions prises au titre de l'année universitaire 2018-2019. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repéré par son numéro UAI).

Historique de l'enquête SISE Inscriptions :

1995 : Mise en place du système d'information SISE pour les universités

1999 : Extension aux IUFM et aux instituts catholiques

2001 : Extension aux écoles d'ingénieurs

2004 : Extension aux ENS et grands établissements

2006 : Extension aux écoles de management

2009 : Extension aux écoles nationales vétérinaires et à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles

2016 : Extension à une partie des écoles d'enseignement supérieur non universitaire (issues de l'enquête 26)

1 – Les différents établissements recensés par les enquêtes

1 – L'enquête SISE Universités

Le système « SISE Universités et établissements assimilés » recense les inscriptions prises pour l'année universitaire 2018-2019 dans les établissements suivants :

- 65 universités (France entière)
- 1 centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) : Mayotte
- L'institut national universitaire d'Albi
- L'institut national polytechnique (INP) de Toulouse
- L'institut polytechnique de Grenoble
- 3 universités de technologie : Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes
- 5 établissements spécifiques à l'agglomération parisienne : l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'institut d'études politiques, l'observatoire de Paris, l'institut de physique du globe de Paris, Paris Dauphine
- l'« Université de Lorraine », créée par fusion des universités de Nancy 1, Nancy 2, Metz et de l'INPL (institut national polytechnique de Lorraine) en 2011-2012 et devenant grand établissement
- 9 communautés d'universités et d'établissements (COMUE) qui, soit délivrent elles-mêmes des licences, masters et/ou doctorats : « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université de recherche Paris Sciences et Lettres », « Université Côte d'Azur », « Université Grenoble Alpes », « Université Paris-Est », « Université Paris Saclay », soit portent l'ESPE de leur académie : « Université Lille Nord de France » et « Languedoc-Roussillon Universités »
- 5 instituts catholiques : Lille, Lyon, Paris, Toulouse et l'Université catholique de l'Ouest

Malgré le calendrier austral, les étudiants de Nouvelle-Calédonie du fichier SISE UNIVERSITE sont les étudiants inscrits au titre de l'année de campagne (année 2019 pour 2018-2019) dans l'université de Nouvelle-Calédonie, et non les étudiants de l'année précédente.

Suite à une demande de délai supplémentaire de l'université, ces étudiants ne sont pas intégrés au fichier transmis au rectorat en juin 2019.

2 – L'enquête SISE Ingénieurs

L'enquête SISE sur les écoles d'ingénieurs recense l'ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé par le Ministre de l'éducation nationale et par la Commission des titres d'ingénieurs (loi du 10 juillet 1934).

Depuis 2008, 18 écoles d'ingénieurs rattachées aux universités (article 43 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 ou L719-10 du code de l'Education) remontent dans le champ ingénieur.

Seules les écoles d'ingénieurs internes aux universités remontent dans le champ SISE université.

3 – L'enquête SISE Management

L'enquête SISE sur les écoles de management recense traditionnellement l'ensemble des écoles de management reconnues par le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et habilitées à délivrer au moins un diplôme visé. Depuis 2016-2017 d'autres écoles délivrant principalement des formations de management et commerce ayant accepté de migrer vers une remontée de données individuelles ont été intégrées dans le contour de SISE Management. Dans le cadre de l'extension du dispositif SISE, le champ de cette enquête va certainement encore se développer dans les années à venir.

4 – L'enquête SISE ENS

Cette enquête SISE recense les ENS, les écoles vétérinaires, l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, l'école nationale de la statistique et de l'administration économique, l'institut catholique d'études supérieures et des grands établissements.

5 – L'enquête SISE PRIV

Cette enquête recense les instituts catholiques.

6 – L'enquête SISE ENQ26bis

Le projet d'extension du dispositif SISE s'est concrétisé par la mise en œuvre d'une nouvelle collecte en 2016-2017 : l'enquête SISE ENQ26bis. Cette collecte concerne principalement des établissements qui répondaient à l'enquête 26 traditionnelle ainsi que certaines écoles nouvellement recensées en 2016-2017. Le champ de SISE ENQ26bis est plus hétérogène que celui des autres enquêtes SISE (établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et hors champ des autres enquêtes SISE). Il comporte en 2016-2017 47 établissements (pour 58 UAI). Il est voué à s'élargir au fil des collectes.

Remarque :

Les inscriptions prises dans toutes les composantes internes des établissements sont présentes dans les fichiers.

Comme par le passé, les composantes les plus fines (antennes) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la Base Centrale des Etablissements (BCE). Il est donc possible de travailler finement au niveau des sites.

En outre, les contrôles sur l'existence des composantes universitaires ont été effectués comme l'an dernier directement à partir d'une image extraite de la BCE issue des Bases Rectorales des Etablissements (BRE) mises à jour par les rectorats. Ces contrôles ont donc fait l'objet d'un important travail en collaboration avec les établissements et ces derniers afin de vérifier d'une part, la description des composantes dans les BRE et de comparer d'autre part la description de la structure interne des établissements dans les fichiers SISE et dans les BRE.

2 – Les différentes formations recensées

Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc.

Entrent notamment dans le champ de SISE :

- Les étudiants inscrits en formation continue diplômante donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an
- Les étudiants préparant le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU A et B)
- Les étudiants préparant certains diplômes (DUT, nouvelles formations d'ingénieurs...) en formation par alternance (stages en entreprise intégrés dans le cursus) ou par apprentissage
- Les étudiants français et étrangers inscrits dans le cadre des conventions et des échanges internationaux, inscrits dans un établissement public universitaire français, et qui, ayant payé des droits d'inscription dans cet établissement pour une formation d'un an, sont amenés à suivre une formation durant l'année universitaire à l'étranger pour une période de trois, six mois ou plus
- Les étudiants en échange entrant pour une durée minimale de 3 mois en règle administrativement et présents au 15 janvier
- Tous les fonctionnaires stagiaires des ESPE, qu'ils soient inscrits dans une formation diplômante (master MEEF) ou non diplômante (dans ce cas ils sont inscrits en « DU formation enseignement » (voir page concernant les ESPE)

Le concept d'étudiant dans SISE englobe donc les statuts d'étudiant *stricto sensu*, de stagiaire et d'apprenti. C'est un concept qui permet de comptabiliser tous ceux qui préparent un diplôme d'enseignement supérieur, quel que soit le mode de préparation, aux restrictions suivantes près.

N'entrent pas dans le champ de SISE :

- Les auditeurs-libres
- Les stagiaires français et les étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure à l'année universitaire
- Les étudiants inscrits en école de commerce dans les préparations au brevet de techniciens supérieurs (BTS), au diplôme des métiers d'art (DMA), au diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA), au diplôme de comptabilité et gestion (DCG) au diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG) et au diplôme national de technologie spécialisé (DNST)

ATTENTION : Les étudiants inscrits dans le cadre d'une convention entre un institut catholique et une université publique doivent être recensés dans les deux types d'établissement.

3 – Notions d'inscriptions, d'étudiant inscrit, de diplôme préparé

1 – Inscription

Un étudiant peut prendre plusieurs inscriptions au sein d'un même établissement : **l'une d'elle sera désignée, par la SDSIES, comme inscriptions principale.** Les autres inscriptions, dans le même établissement, seront dites secondes.

Inscription principale :

Si l'étudiant s'inscrit à une seule formation, cette inscription est dite principale.

Dans le cas d'inscriptions multiples prises dans le même établissement, la détermination de l'inscription principale dépend de différents critères. La règle générale est de donner la priorité aux

diplômes nationaux par rapport aux diplômes d'université, puis en cas d'indétermination, au diplôme de niveau terminal de formation le plus élevé.

Certains diplômes font cependant exception :

- Les diplômes d'ingénieur, les préparations au concours d'enseignement ainsi que certains diplômes de santé priment sur les autres diplômes nationaux
- Les habilitations à diriger des recherches (HDR) ont un niveau de priorité moindre que les autres diplômes nationaux
- Les diplômes d'établissement identifiés spécifiquement (tels que le diplôme de l'IEP, code SISE : 8000017) sont prioritaires par rapport aux diplômes d'université génériques (diplômes commençant par '9' et classés par les établissements dans des niveaux de formation (initial et terminal) et secteurs disciplinaires).

Pour les instituts catholiques, pour un même étudiant inscrit à plusieurs formations, les diplômes nationaux priment sur les diplômes canoniques et les diplômes d'université.

Ces règles se traduisent par la hiérarchie suivante (le diplôme d'échelle n+1 est toujours considéré comme prioritaire par rapport au diplôme d'échelle n quant au choix de l'inscription principale) :

Échelle 5	DUT, Diplômes d'ingénieur, concours d'enseignement, années préparatoires aux Diplômes d'Etat de chirurgie dentaire, de docteur en pharmacie et de docteur en médecine et maïeutique, capacités de médecine
Échelle 4	Diplômes nationaux (y compris la préparation à l'agrégation) <u>ou homologués nationalement</u> (magistères...), hors HDR
Échelle 3	Concours administratifs et diplômes d'université clairement identifiés
Échelle 2	Habilitation à diriger des recherches (HDR)
Échelle 1	Diplômes d'université génériques, post-DUT, diplômes internationaux génériques

Lorsque deux diplômes appartiennent à la même échelle, l'inscription principale est prioritairement le diplôme de niveau terminal de formation le plus élevé sauf pour les filières dites sélectives (une 2e année de DUT primera sur un L2 ainsi que le diplôme de l'IEP l'emporte sur le master).

Cas d'inscriptions conditionnelles : un étudiant inscrit en L2 et, de manière conditionnelle, en L3 aura pour inscription principale celle en L3.

Enfin, dans le cas où les deux diplômes possèdent la même échelle et le même niveau terminal de formation, l'inscription principale est celle qui est dénommée 'première' par l'université.

Inscription seconde :

Il s'agit de toutes les inscriptions autres que principales, prises dans le même établissement. Un individu peut par conséquent avoir plusieurs inscriptions secondes s'il est inscrit à trois diplômes ou plus dans un établissement donné.

2 – Étudiant inscrit

Un étudiant prend toujours une inscription principale et dans certains cas une ou des inscriptions secondes. Dénombrer des étudiants (personnes physiques) dans un établissement revient donc à dénombrer des inscriptions principales.

Un étudiant est identifié par son numéro Identifiant National Etudiant (INE). Au sein d'un même établissement, plusieurs enregistrements peuvent porter le même numéro INE si cet individu a pris plusieurs inscriptions. Cependant, à un identifiant INE donné est associée une et une seule inscription première au sein de votre établissement et sera associée une et une seule inscription principale pour la SDSIES.

Dans certains cas, il convient de rester vigilant sur la prise en compte ou non de certaines inscriptions. En effet, **un étudiant ne peut être inscrit pour la préparation à un diplôme donné que dans un et un seul établissement** :

- Si un établissement B est chargé par l'établissement A d'assurer une partie de la formation de ses étudiants pour la préparation à un diplôme donné, l'étudiant doit être recensé uniquement dans l'établissement A.
- Lorsque deux établissements sont co-habilités pour la préparation d'un même diplôme, l'étudiant s'inscrit dans l'établissement de son choix et il doit être comptabilisé dans le seul établissement où il a payé ses droits d'inscription.
- Si l'étudiant d'un établissement A s'inscrit dans un établissement B pour la préparation d'un autre diplôme que celui préparé à l'établissement A, il est recensé dans les deux établissements.

3 – Diplôme préparé

Une inscription est toujours prise pour la préparation d'un diplôme déterminé. La notion de diplôme s'étend aux préparations de concours et attestations.

4 – Autres notion de comptage des étudiants

Les nouveaux entrants : il s'agit des étudiants (personnes physique, on ne raisonne donc pas en inscription) qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement supérieur universitaire français en première année de cursus licence. Il s'agit donc d'une définition différente de celle des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans un établissement donné.

Les nouveaux bacheliers : il s'agit des étudiants (personnes physique, on ne raisonne donc pas en inscription) ayant eu leur baccalauréat lors de la dernière session et qui s'inscrivent en 1^{ère} année de cursus licence dans l'enseignement supérieur (les titulaires d'une équivalence sont exclus).

II – Les données disponibles

Cette partie détaille l'ensemble des variables disponibles dans le fichier des inscriptions SISE 2018-2019.

ATTENTION : Certains champs n'ont pas toutes les variables. Référez-vous à l'annexe 1 pour connaître les variables disponibles par champ.

Pour favoriser une lecture rapide, les différentes variables ont été regroupées par grand thème et accompagnées d'une définition succincte. Pour obtenir une définition plus complète ainsi que la table de nomenclature associée à la variable, il suffit de se reporter à la partie suivant qui détaille l'ensemble des variables par ordre alphabétique.

1 – Descriptif de l'établissement fréquenté

Nom de la variable	Définition
ACAETA	Académie d'implantation de l'établissement
COMETA	Code commune (INSEE) du siège de l'établissement
COMINS	Code commune (INSEE) de l'unité administrative de rattachement
COMPOS	Numéro d'identification de la BCE ¹ de l'unité administrative de rattachement la plus fine figurant dans le fichier Inscriptions
DEPETA	Département d'implantation de l'établissement
ETABLI	Numéro d'identification de l'établissement dans la BCE
ETABLI_DIFFUSION	Libellé de l'établissement pour la diffusion (distinction ESPE par académie)
FR_ETR_D	Regroupement des établissements selon qu'ils se situent en France métropolitaine, dans un DOM ou dans un COM
FR_ETR_R	Variable dichotomique permettant d'isoler les établissements des COM des autres établissements
NUMED	Numéro de l'école doctorale
UNIV	Indique si l'établissement est une université. L'université de Lorraine est considérée comme appartenant au champ des universités.

2 – Descriptif de l'étudiant

a – Données sociodémographiques

Nom de la variable	Définition
AGE	Age de l'étudiant révolu au 31 décembre de l'année de campagne. Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2014-2015, un étudiant né en 1986 a pour âge 2014 - 1986 = 28 ans
ANNAIS	Année de naissance de l'étudiant
FR_ETR	Variable permettant de distinguer les étudiants français des étudiants étrangers. Cette variable est calculée à partir de la nationalité de l'étudiant.
IDETU	Identifiant national de l'étudiant (INE)
JONAI	Jour de naissance
NATION	Nationalité de l'étudiant (code détaillé du pays)
NATRG	Nationalité de l'étudiant regroupée
MONAIS	Mois de naissance
PCSPAR	PCS du premier parent de l'étudiant
PCSPAR2	PCS du second parent de l'étudiant
SEXE	Sexe de l'étudiant.

¹ Base Centrale des Établissements

b – Origine géographique

Nom de la variable	Définition
ACARESPA	Académie de résidence des parents de l'étudiant
COMETU	Code commune (INSEE) de résidence de l'étudiant
COMREF	Code commune (INSEE) de résidence des parents
CP_ETU	Code postal de la résidence de l'étudiant
CP_PAR	Code postal de la résidence des parents
DEPRESPA	Département de résidence des parents de l'étudiant
LCOMETU	Commune de résidence de l'étudiant
LCOMREF	Commune de résidence des parents
PARIPA	Pays de résidence de l'étudiant
PAYPAR	Pays de résidence des parents

3 – Scolarité de l'étudiant*a – Scolarité antérieure*

Nom de la variable	Définition
ACABAC	Académie d'obtention du baccalauréat
ANBAC	Année d'obtention du baccalauréat
ANETAB	Année d'entrée dans l'établissement
ANINSC	Année de première inscription dans le système universitaire français
ANSUP	Année d'entrée dans l'enseignement supérieur
BAC	Série du bac ou équivalence
BAC_RGRP	Série du bac ou équivalence regroupée. Cette variable à 7 modalités est calculée à partir de la variable BAC
DEPBAC	Département d'obtention du baccalauréat
DIPDER	Type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou auparavant) dans l'enseignement supérieur (baccalauréat compris)
SITUPRE	Situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou enseignement suivi)
TYPREPA	Indique quelle classe préparatoire a été fréquentée par l'étudiant

b – Scolarité actuelle, inscription

Nom de la variable	Définition
AMENA	Variable permettant de préciser si l'étudiant a suivi dans l'établissement un cursus aménagé différent du cursus théorique
CURPAR	Cursus suivi parallèlement dans un autre établissement d'enseignement supérieur
CONV	Variable indiquant si les enseignements sont dispensés dans le cadre d'une convention ou non
ECHANG	Programme d'échange international
ETATINS	Variable indiquant les différents cas qui peuvent se présenter quant à la situation de l'inscription
INSPR	Variable permettant de savoir s'il s'agit de l'inscription principale de l'étudiant ou non
REGIME	Régime d'inscriptions de l'étudiant (uniquement pour les étudiants inscrits au 15 janvier, sinon voir la variable ETATINS)

c – Scolarité actuelle, diplôme

Nom de la variable	Définition
CURSUS_LMD	Cursus LMD (L, M, D) associé au diplôme d'inscriptions de l'étudiant
CYCLE	Cycle d'études associé au diplôme d'inscriptions de l'étudiant
DEGETU	Degré d'étude. Il s'agit du niveau de formation atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription. Cette variable est calculée à partir du niveau dans le diplôme et à partir du niveau de début de formation d diplôme. Elle est définie en nombre d'année après le baccalauréat
DIPLOM	Code du diplôme d'inscription
DISCIPLI	Discipline du diplôme d'inscription de l'étudiant

DOM_1 à DOM_5	Domaine d'accréditation pour les diplômes étant passé à la nouvelle offre de formation (nomenclature simplifiée)
GROUPE	Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, en autres, les IUT.
FLAG_MEEF	Variable dichotomique permettant l'identification des ESPE
NATURE	Nature du diplôme d'inscription de l'étudiant
NIVEAU	Niveau dans le diplôme d'inscription atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription
NIVEAU_D	Niveau de début de formation du diplôme d'inscription de l'étudiant (en nombre d'années après le bac)
NIVEAU_F	Niveau final de formation du diplôme d'inscription de l'étudiant (en nombre d'années après le bac)
PAR_TYPE	Parcours type des licences LMD de langues et STAPS et des masters MEEF et DU formation adaptée enseignement 2 nd degré
SECTDIS	Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant
SPECIA, SPECIB, SPECIC	Spécialisation d'un diplôme national à un niveau plus fin que celui utilisé par les libellés du diplôme. Permet notamment de repérer les langues dans les formations diplômantes en langues
TYP_DIPL	Type du diplôme d'inscription de l'étudiant
VOIE	Finalité pro ou recherche pour les formations de type LMD

4 – Variables de comptage

Nom de la variable	Définition
EFFECTIF	Variable permettant de repérer les inscriptions principales et de comptabiliser les étudiants . Attention, un étudiant inscrit dans plusieurs universités sera comptabilisé plusieurs fois.
NBACH	Variable permettant de repérer les bacheliers de l'année inscrits pour la première fois dans le système universitaire français en première année de cursus licence
NET	Variable permettant de repérer les inscriptions relatives aux étudiants en première année de cursus licence dont c'est la première année d'inscription à l'université

5 – Autres variables internes au SIES

Nom de la variable	Définition
FLAG_SUP	Variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par le SIES. La variable vaut 1 pour une suppression, 0 sinon
NUMINS	Numéro d'inscriptions de l'étudiant (interne à l'établissement)
REIMMA	Variable permettant de repérer les numéros INE indûment réaffectés (ré-immatriculations abusives)
S(VARIABLE)	Permet de repérer la valeur brute de la variable (VARIABLE) ; c'est à dire telle que transmise par l'université avant tout redressement éventuel de la part du SIES

III – Les tables SAS

Les fichiers sont disponibles sous forme de table SAS avec les nomenclatures associées (tables SAS également) et les formats. Pour les utilisateurs de la SDSIES, les tables et les formats se trouvent actuellement sous UNIX dans le répertoire : `/util5/dep/depb5/SISE/PEPSISE`.

Par la suite, les tables seront mises à disposition, avec ses formats, sous le répertoire : `§CAT/SISE/1819/disp/sas/horsbcp/inscrits`

Les noms de fichiers pour l'année universitaire 2018-2019 sont **inscri18** (SISE Universités), **inge18** (SISE Ingénieurs), **mana18** (SISE Management), **ens18** (SISE ENS) et **priv18** (SISE PRIV).

Pour les utilisateurs du CD-Rom SISE UNIV (SSA) :

- Le fichier national est dans le répertoire **\France**
- Les tables académiques sont dans le répertoire **\Académie**
- Les formats SAS sont dans le répertoire **\Formats**
- Les tables de nomenclatures sont dans le répertoire **\Nomenclatures**
- Ce guide ainsi que des tableaux sont dans le répertoire **\Tableau et guide**

Pour travailler sur un champ correct « université », les options SAS sont :

`Where flag_sup=0 and inspr='O' and univ='O'`

Pour les utilisateurs du CD-Rom SISE INGE, MANA, ENS, PRIV et ENQ26BIS (ssa_inge18, ssa_mana18, ssa_ens18 et ssa_priv_18 et ssa_enq26bis18) :

- Les fichiers nationaux sont dans le répertoire **\France**
- Les tables de nomenclatures sont dans le répertoire **\Nomenclatures**
- Les formats SAS sont dans le répertoire **\Formats**
- Ce guide est dans le répertoire **\Tableaux et guide**

Pour utiliser les formats fournis vous devez d'abord allouer la librairie de formats :

`Libname fmt "d:\Formats\" ;` (Pour le CD-Rom)

Puis passer l'option suivante :

`Options fmtsearch=(fmt) ;` (Pour le CD-Rom)

IV – Description des variables

Pour chaque variable sont précisés différents points :

- le **format** de la variable.
- la **définition** exacte de la variable.
- des **commentaires** spécifiques sur la codification des valeurs manquantes, sur les contrôles et redressements effectués, et toute autre remarque utile sur la variable.
- la **nomenclature** correspondant à la variable et éventuellement, si elle existe, la structure de la table associée.

Académie du bac : ACABAC

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit de l'académie :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés à ce moment
- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat

- Commentaires :

- Les étudiants ayant obtenus leur baccalauréat à l'étranger sont regroupés sous la modalité '00'
- Les étudiants présents dans les universités et non titulaires du baccalauréat sont comptabilisés sous la modalité '99'
- Les non-réponses sont regroupés sous la modalité '99'

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

Contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	19	REIMS
01	PARIS	20	AMIENS
02	AIX-MARSEILLE	21	ROUEN
03	BESANCON	22	LIMOGES
04	BORDEAUX	23	NICE
05	CAEN	24	CRETEIL
06	CLERMONT-FERRAND	25	VERSAILLES
07	DIJON	27	CORSE
08	GRENOBLE	28	REUNION
09	LILLE	31	MARTINIQUE
10	LYON	32	GADELOUPE
11	MONTPELLIER	33	GUYANE
12	NANCY-METZ	40	NOUVELLE CALEDONIE
13	POITIERS	41	POLYNESIE FRANCAISE
14	RENNES	42	WALLIS ET FUTUNA
15	STRASBOURG	43	MAYOTTE
16	TOULOUSE	44	ST PIERRE ET MIQUELON
17	NANTES	99	INDETERMINE ou SANS OBJET
18	ORLEANS-TOURS		

Académie de l'établissement : ACAETA

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit de l'académie d'appartenance de l'établissement.

- Commentaires :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

Contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
01	PARIS	17	NANTES
02	AIX-MARSEILLE	18	ORLEANS-TOURS
03	BESANCON	19	REIMS
04	BORDEAUX	20	AMIENS
05	CAEN	21	ROUEN
06	CLERMONT-FERRAND	22	LIMOGES
07	DIJON	23	NICE
08	GRENOBLE	24	CRETEIL
09	LILLE	25	VERSAILLES
10	LYON	27	CORSE
11	MONTPELLIER	28	REUNION
12	NANCY-METZ	31	MARTINIQUE
13	POITIERS	32	GUADELOUPE
14	RENNES	33	GUYANE
15	STRASBOURG	40	NOUVELLE CALEDONIE
16	TOULOUSE	41	POLYNESIE FRANCAISE

Académie de résidence des parents : ACARESPA

- Format :

Variable caractère de longueur 5 (dont 2 utiles).

- Définition :

Il s'agit de l'académie de résidence des parents de l'étudiant.

- Commentaires :

- Les étudiants dont les parents résident à l'étranger sont codés avec la modalité '00'
- Les non-réponses sont codées avec la modalité '99'

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

Contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	19	REIMS
01	PARIS	20	AMIENS
02	AIX-MARSEILLE	21	ROUEN
03	BESANCON	22	LIMOGES
04	BORDEAUX	23	NICE
05	CAEN	24	CRETEIL
06	CLERMONT-FERRAND	25	VERSAILLES
07	DIJON	27	CORSE
08	GRENOBLE	28	REUNION
09	LILLE	31	MARTINIQUE
10	LYON	32	GUADELOUPE
11	MONTPELLIER	33	GUYANE
12	NANCY-METZ	40	NOUVELLE CALEDONIE
13	POITIERS	41	POLYNESIE FRANCAISE
14	RENNES	42	WALLIS ET FUTUNA
15	STRASBOURG	43	MAYOTTE
16	TOULOUSE	44	ST PIERRE ET MIQUELON
17	NANTES	99	INDETERMINE ou SANS OBJET
18	ORLEANS-TOURS		

Age : AGE

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Il s'agit de l'âge révolu au 31 décembre de l'année de campagne.

Par exemple, pour le fichier relatif à l'année 2014-2015, un étudiant né en 1986 a pour âge :
 $2014 - 1986 = 28$ ans.

- Commentaires :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans. L'âge redressé est calculé en fonction de la série du baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

- Nomenclature :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre 14 et 99 ans.

Aménagement de cursus : AMENA

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Aménagement de cursus :

Le **cycle aménagé** concerne les étudiants qui suivent leur formation sur une durée différente de celle théorique. Il s'agit par exemple d'étudiant qui suivent une formation de DUT (dont la formation théorique dure 2 ans) mais pour qui le programme sera réparti sur 3 années, d'une licence en 4 ans au lieu de 3 ou encore d'un master préparé en 3 ans au lieu de 2 (hors redoublement).

Il y a donc un problème pour classer ces étudiants dans la variable NIVEAU car ce ne sont pas des redoublants. Afin de repérer ces étudiants inscrits dans une section aménagées, on utilisera la modalité 1 de la variable AMENA sur la première année doublée.

Césure :

Les années de césure des étudiants en cursus universitaires sont maintenant concernées par la variable AMENA. Ils doivent être inscrits une deuxième fois dans le niveau précédent (et la variable AMENA permet de les distinguer des redoublants).

Exemple :

- Pour une année de césure entre la 1ère et la 2ème année de master : en N-1 l'étudiant remontera avec NIVEAU=01, en N (année de césure) avec NIVEAU=01 et AMENA=3 et en N+1 avec NIVEAU=02 et AMENA vide.

- Pour les étudiants en cycle d'ingénieur, si ceux-ci sont envoyés une année en stage, en France ou à l'étranger, en plus de leur cursus en 3 ans (généralement entre la 2ème et la 3ème année), ils remonteront dans l'enquête une nouvelle fois sur le niveau 02, mais avec la modalité 3 de la variable AMENA afin d'indiquer qu'ils ne sont pas redoublant mais en année de césure.

Semestrialisation :

L'année peut être divisée en 2 semestres. Il peut alors être possible à un étudiant de s'inscrire à deux semestres différents répartis sur deux niveaux distincts.

Exemple : Pendant l'année universitaire N/N+1, un étudiant s'inscrit au premier semestre de l'année sur le deuxième semestre du niveau 01, valide ses crédits du niveau 01 et au second semestre de l'année s'inscrit sur le premier semestre du niveau 02 : sur la même année universitaire, l'étudiant aura donc été inscrit sur deux niveaux différents.

→ Il faut alors conserver la variable NIVEAU à '01' et renseigner AMENA à '2' pour signaler un changement de niveau au cours de l'année universitaire suite à la semestrialisation des formations (et non un redoublement).

Trois modalités caractérisant le type d'aménagement ORE proposé (depuis 2018-2019) :

Ces modalités permettent d'identifier les étudiants bénéficiant d'un aménagement en licence permis par la loi ORE et donc d'une individualisation de parcours, avec une licence en plus de temps (4 ans au lieu de 3 ans par exemple), une licence en un temps raccourci (deux ans par exemple) ou un accompagnement par des enseignements complémentaires parallèlement à la licence en 3 ans.

- Nomenclature :

AMENA Libellé

1	CURSUS AMENAGE
2	SEMESTRIALISATION
3	CESURE
4	LICENCE EN AVANCE (LOI ORE)
5	LICENCE ALLONGEE (LOI ORE)
6	LICENCE 3 ANS AVEC COMPLEMENTS PARALLELES (LOI ORE)

La variable est à blanc si l'étudiant n'a suivi aucun cursus aménagé.

Année d'obtention du bac : ANBAC

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Il s'agit de l'année d'obtention du baccalauréat. Un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire N/N+1 doit être référencé à l'aide de l'année civile N+1.

Par exemple, pour un étudiant ayant obtenu son baccalauréat lors de la session de juin 2015 (année scolaire 2014-2015), l'année d'obtention du bac vaut '2015'.

- Commentaires :

Pour les étudiants non titulaires d'un baccalauréat et possédant une équivalence, la variable reste à blanc.

La procédure de contrôle redresse les individus dont l'écart entre l'année de naissance et l'année d'obtention du baccalauréat serait inférieur à 14 ans.

Année d'entrée dans l'établissement : ANETAB

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Cette variable désigne la première année où l'étudiant s'est inscrit dans une école d'ingénieurs ou de management pour suivre une formation diplômante post-bac. Elle exclut donc les années où un étudiant se serait inscrit en tant qu'auditeur libre. Cette variable inclut les classes préparatoires dites intégrées.

C'est l'année civile de début d'année scolaire qui est indiquée : pour un étudiant entré dans l'établissement l'année scolaire N/N+1, la variable sera renseignée à N.

- Commentaires :

L'année d'entrée dans l'école d'ingénieurs ou de management est par conséquent postérieure ou égale à l'année du bac.

Année de première inscriptions à l'université : ANINSC

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Il s'agit de l'année de première inscription dans le système universitaire public français¹.

Pour l'année universitaire N/N+1, il faut renseigner l'année civile N. Par exemple, pour un étudiant s'inscrivant pour la première fois dans le système universitaire français à la rentrée 2014 (année universitaire 2014-2015), l'année de première inscription est '2014'.

- Commentaires :

Les quelques non-réponses ont toutes été redressées lors de l'enquête Inscriptions. Pour les bacheliers, la valeur redressée prend dans la majeure partie des cas la valeur de l'année d'obtention du baccalauréat. Pour les non-bacheliers, la valeur redressée tient compte de l'année de naissance de l'étudiant.

L'année de première inscription à l'université est obligatoirement supérieure ou égales à l'année d'obtention du baccalauréat.

La variable reste à blanc pour les étudiants remontés uniquement dans l'enquête Résultats.

¹ Par « système universitaire français », on entend l'ensemble des établissements recensés par les systèmes SISE Universités (qui recense les universités et établissements assimilés) et anciennement SISE IUFM (qui recensait les IUFM).

Année de naissance : ANNAIS

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Il s'agit de l'année de naissance de l'étudiant.

- Commentaires :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans au cours de l'année de campagne. L'année de naissance redressée est alors calculée en fonction de la série du baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du bac.

Année d'entrée dans le supérieur : ANSUP

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Cette variable désigne la première année où l'étudiant s'est inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur soit pour suivre une formation diplômante post-bac ou donnant l'accès aux études universitaires, soit pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat. Elle exclut donc les années où un étudiant se serait inscrit en tant qu'auditeur libre.

On entend par enseignement supérieur les entités publiques ou privées dispensant des formations post-bac: universités (y compris IUT), instituts catholiques, anciens IUFM, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles d'art, ...

Elles comprennent les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), y compris les classes préparatoires dites intégrées, ainsi que les STS (sections de techniciens supérieurs).

Par ailleurs, une formation universitaire diplômante préparant à l'accès aux études universitaires (DAEU ou capacité de droit) sera considérée comme une formation de l'enseignement supérieur.

C'est l'année civile de début d'année universitaire qui est indiquée : pour un étudiant entré dans l'établissement l'année universitaire N/N+1, la variable sera renseignée à N.

- Commentaires :

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur est par conséquent postérieure ou égale à l'année du bac.

Baccalauréat français, équivalence : BAC

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant.

- Commentaires :

Certains redressements de série du bac ont été nécessaires de telle sorte que la série du bac soit cohérente avec l'année d'obtention de celui-ci. Par exemple, pour une série du baccalauréat 'C' déclarée avec une année d'obtention à '1995', la série du baccalauréat est redressée en 'S' (scientifique).

Lorsque la série de baccalauréat et l'année d'obtention sont non renseignées, la variable est redressée à partir d'une équivalence ('titre étranger' pour les étudiants étrangers, 'autres cas de non bachelier' pour les autres).

En 2012-2013 :

- La modalité '**0002**' est ajoutée pour repérer les **bacs européens**.
- La modalité '**0001**' « bac international » est **supprimée**.
- La **notion de bac international et européen** est précisée :
 - Bac à option internationale (OIB) : bac français L, ES, S préparés dans les établissements à sections internationales : **codes des bacs français** (L, ES, S)
 - Bac européen : sanctionne les études de cycle secondaire dans les écoles européennes (14) et agréées (1) : **code '0002'** « bac européen »
 - Bac international (IB) délivré par l'office du baccalauréat de Genève : diplôme de nature privée et reconnaissance diplôme étranger : **code '0031'**
 - Les « baccalauréats » délivrés par des pays étrangers (ex : Algérie, Maroc...) : **code '0031'**

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC**.

La nomenclature détaille à la fois les bacs des sessions antérieures à 1995 et celles de 1995.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
BAC	char(4)	
LIBELLE	char(10)	\$BAC
LIB_LONG	char(40)	\$BACLG

Contenu :

1 – Baccalauréat français : pour les sessions antérieures à 1995

a – Bacs généraux

Modalité	Libellé du bac
A	A – PHILOSOPHIE-LETTRES (<i>OU PHILO, session antérieure à 1984</i>)
B	B – ECONOMIQUE ET SOCIAL (<i>OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984</i>)
A1	A1 – LETTRES-SCIENCES
A2	A2 – LETTRES-LANGUES
A3	A3 – LETTRES-ARTS PLASTIQUES

Modalité	Libellé du bac
A4	A4 – LANGUES MATHÉMATIQUES (<i>jusque session 1985</i>)
A5	A5 – LANGUES (<i>jusque session 1985</i>)
A6	A6 – EDUCATION MUSICALE (<i>session antérieure à 1984</i>)
A7	A7 – ARTS PLASTIQUES (<i>session antérieure à 1984</i>)
C	C – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (<i>OU MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES, session antérieure à 1984</i>)
D	D – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (<i>OU SCIENCES EXPÉRIMENTALES, session antérieure à 1984</i>)
DP	D' – SCIENCES AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES
E	E – MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES

b – Bacs technologiques

Modalité	Libellé du bac
F1	F1 – CONSTRUCTION MÉCANIQUE
F2	F2 – ÉLECTRONIQUE
F3	F3 – ÉLECTROTECHNIQUE
F4	F4 – GÉNIE CIVIL
F5	F5 – PHYSIQUE
F6	F6 – CHIMIE
F7	F7 – BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P – BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 – SCIENCES MÉDICO-SOCIALES
F9	F9 – ÉQUIPEMENT TECHNIQUE – BATIMENT
F10	F10 – MICROTECHNIQUE (<i>session antérieure à 1984</i>)
F10A	F10A – MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B – MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 – MUSIQUE et TMD Musique
F11P	F11P – DANSE et TMD Danse
F12	F12 – ARTS APPLIQUÉS (<i>session antérieure ou égale à 1998</i>)
F	F – SPÉCIALITÉ NON PRÉCISÉE
G1	G1 – TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 – TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 – TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G – SPÉCIALITÉ NON PRÉCISÉE
H	H – TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE

c – Bacs professionnels

Modalité	Libellé du bac
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES

2 – Baccalauréat français : pour les sessions 1995 et les suivantes

a – Bacs généraux

Modalité	Libellé du bac
S	SCIENTIFIQUE
L	LITTÉRAIRE
ES	ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
0002	BAC EUROPÉEN

b – Bacs technologiques

Modalité	Libellé du bac
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES (jusqu'à la session 2006)
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION (depuis session 2007)
STMG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (depuis session 2014)
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO-SOCIALES (jusqu'à la session 2008)
ST2S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (depuis la session 2009)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE
STAV	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT
TD2A	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (depuis session 2013)
TI2D	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (depuis session 2013)
F11	F11 – MUSIQUE et TMD
F11P	F11P – DANSE
F12	F12 – ARTS APPLIQUES (<i>session antérieure ou égale à 1998</i>)
HOT	HOTELLERIE

c – Bacs professionnels

Modalité	Libellé du bac
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

3 – Les équivalences

Modalité	Libellé du bac
0030	CAPACITE DE DROIT
0031	TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE
0032	TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE ¹
0033	ESEU A ou D. A. E. U. A
0034	ESEU B ou D. A. E. U. B
0035	PROMOTION SOCIALE
0036	VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
0037	AUTRE CAS DE NON BACHELIERS

4 - Autre

Modalité	Libellé du bac
0040	DISPOSITIF BAC -3/+3 ²

¹ La liste des titres français admis nationalement en dispense est disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000624462>

² **Orientation anticipée et choisie, du lycée au supérieur : dispositif bac-3/bac+3**

Texte : Circulaire du 18 juin 2013 (BO du 25 juillet 2013)

La loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche assure la continuité entre le lycée et le premier cycle de l'enseignement supérieur (bac – 3 / bac +3). Cette mesure vise à accompagner les jeunes et les aider à construire leur parcours d'orientation, donc de réussite, en anticipant l'orientation et en limitant les ruptures entre le lycée et l'université. Les lycéens se verront ainsi présenter les filières universitaires, les débouchés professionnels et les métiers auxquels elles préparent. Ils auront la possibilité d'assister à des cours dans les universités, afin de découvrir les méthodes de travail de l'enseignement supérieur. Si ces étudiants valident des ECTS qui leur permettraient de prendre de l'avance sur leur licence, nous souhaitons qu'ils remontent dans SISE dans la mesure du possible. S'ils sont juste présents en tant qu'observateurs, sans aucun frais d'inscription, sans validation d'aucune sorte, a priori l'identification n'est pas nécessaire. Ces « étudiants » Seront repérés par les variables: BAC =0040 ; ANBAC= ; DEPBAC=

Baccalauréat regroupé : BAC_RGRP

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant et regroupée en 7 modalités.

- Commentaires :

Les étudiants non-bacheliers sont regroupés dans la modalité '7'.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC_RGRP**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
BAC_RGRP	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$LBACRG
LIB_LONG	char(40)	\$LBACRLG

Contenu :

La troisième colonne n'est pas dans la table : elle est donnée à titre indicatif (tableau de correspondance baccalauréat détaillé (BAC) – baccalauréat regroupé)

BAC_RGRP	LIBELLE	BAC détaillé
1	LITTERAIRE	A, A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, L, 0001
2	ECONOMIQUE	B, ES
3	SCIENTIFIQUE	C, D, DP, E, S
4	TECHNO STT	G, G1, G2, G3, H, STT, STG
5	AUTRES TECHNO	F, F1, F10, F10A, F10B, F11, F11P, F12, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F7P, F8, F9, HOT, STI, STL, SMS, STPA, STAE, STAV, ST2S
6	PROFESSIONNEL	0021, 0022, 0023
7	DISPENSE	0030, 0031, 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0037

Code commune de l'établissement : COMETA

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Il s'agit du code commune (INSEE) du siège de l'établissement.

- Commentaires :

Cette variable est calculée à partir du code de l'établissement présent dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).

- Nomenclature :

On peut utiliser les formats \$COMMUNE et \$LCOMMU (voir annexe).

De plus, sur certains CD de diffusion, il est possible de créer des formats SAS en utilisant une partie de la table associée : **COMPOS**.

Pour travailler uniquement sur les établissements, il suffit de filtrer les informations à partir de la variable NIVEAU à '0'.

Extrait de la structure (voir le descriptif de la variable COMPOS page suivante pour le détail) :

Variable	Format	Description
NIVEAU	CHAR(1)	Niveau de composante '0' => établissement '1' => composante '2' => sous-composante
COMPOS	CHAR(8)	Code composante
ETABLI	CHAR(8)	Code de l'établissement de rattachement
COMMUNE	CHAR(5)	Code commune INSEE d'implantation de la composante
LIBCOM	CHAR(26)	Libellé de commune d'implantation de la composante

Contenu :

Le tableau ci-dessous présente un extrait de la table.

NIVEAU	ETABLI	COMPOS	LIBELLE	COMMUNE	LIBCOM
0	0060931E	0060931E	UNIVERSITE : NICE	06088	NICE
0	0101060Y	0101060Y	UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE TROYES	10387	TROYES
1	0593560Z	0595876S	INST. ETUD. POLITIQUES (IEP)	59350	LILLE
1	0381912X	0380131L	EC. FRANC. PAPET. IND. GRAPH. GR. (EFPG)	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
2	0131843H	0050604E	ANT. IUT AIX (GAP)	05061	GAP
2	0131843H	0133479L	ANT. IUT AIX (MARSEILLE 9E)	13209	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT

Code commune de résidence de l'étudiant : COMETU

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Il s'agit du code commune INSEE de la commune de résidence de l'étudiant.

Par adresse de résidence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne pour l'année scolaire en cours (il peut s'agir d'une chambre d'étudiant, du domicile parental, d'un logement personnel indépendant). C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire (hors périodes de vacances scolaires).

- Commentaires :

Les établissements peuvent renseigner soit le code commune, soit le libellé, soit les deux. Si le code commune n'est pas renseigné par l'établissement, il est codé à partir du libellé et du code postal.

Il est important **d'utiliser cette variable avec précautions** dans la mesure où parfois le code postal est utilisé à la place du code commune.

Code commune de la composante : COMINS

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Il s'agit du code commune (INSEE) d'implantation de la composante.

Cette variable peut être utilisée pour obtenir les effectifs par implantation ou encore les différents enseignements offerts aux étudiants par site (carte des enseignements).

- Commentaires :

Cette variable est calculée à partir du code de l'unité de rattachement et à partir de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Attention : Certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

Depuis plusieurs années, cette variable est fiable. Les composantes les plus fines (antennes délocalisées) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la BCE.

- Nomenclature :

Voir variable COMETA

Unité de rattachement : COMPOS

- Format :

Variable caractère de longueur 8.

- Définition :

Il s'agit de l'**unité de rattachement pédagogique et géographique** de l'étudiant. Par exemple, un étudiant peut être inscrit en Licence Sciences – Sciences de la Terre dont la responsabilité pédagogique appartient à l'UFR Sciences et Techniques situé à Besançon. Un autre sera inscrit pour ce même diplôme dans l'antenne de cette UFR situé à Montbéliard.

- Commentaires :

La composante d'inscription d'un étudiant est repérée par :

- son numéro d'identification (numéro BCE)
- son appartenance à une commune.

Attention, certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

ATTENTION : pour les ESPE, il n'y a pas de lien entre les variables COMPOS et ETABLI : les ESPE sont réintégré dans l'établissement porteur a posteriori dans la variable ETABLI, la variable COMPOS étant celle d'origine.

- Nomenclature :

Des formats sont prédéfinis. Au code composante, ils associent directement les valeurs suivantes :

Nom de la variable associée dans la table compos	Nom du format	Association
LIBELLE	\$COMPOS	Associe la composante à son libellé
CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante à sa catégorie juridique
COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libellé de sa catégorie juridique
LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libellé de la commune d'implantation
LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libellé de son code nature
LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libellé court du type de composante
LTYPPLG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libellé long du type de composante
NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
SIGLE	\$SIGLE	Associe la composante à son SIGLE
TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante

On peut également utiliser le format \$PATRON (voir annexe).

Pour les formats SAS, il est possible d'utiliser la table associée : **COMPOS**.

Structure :

Variable	Format	Description
NIVEAU	CHAR(1)	Niveau de composante
COMPOS	CHAR(8)	Code composante
RATTACH	CHAR(8)	Si niveau=2 : Code composante de rattachement Si niveau=1 : Même code que le code composante Si niveau=0 : Même code que le code composante et le code Etabli
ETABLI	CHAR(8)	Code de l'établissement de rattachement
LIBELLE	CHAR(30)	Libellé de la composante
COMPLIB	CHAR(30)	Complément de libellé de la composante
SIGLE	CHAR(14)	Sigle de la composante
COMMUNE	CHAR(5)	Code commune INSEE d'implantation de la composante
LIBCOM	CHAR(26)	Libellé de commune d'implantation de la composante
TYPCOMP	CHAR(3)	Type de composante (voir page suivante)
LTYPCT	CHAR(15)	Libellé court du type de composante
LTYPPLG	CHAR(40)	Libellé long du type de composante
TYPE	CHAR(4)	Type de composante utilisé les autres années
NATURE	CHAR(3)	Nature
LNATURE	CHAR(40)	Libellé du code nature
NATURE_S	CHAR(3)	Nature SISE
CATJUR	CHAR(3)	Catégorie juridique
LCATJUR	CHAR(40)	Libellé catégorie juridique

Contenu :**NIVEAU**

0	Etablissement	Compos = rattachement = etabli
1	Composante	Compos = rattachement ≠ etabli
2	Sous-composante	Compos ≠ rattachement ≠ etabli

Dans le système d'information SISE, les inscriptions peuvent être rattachées à des unités situées à différents niveaux de la structure des établissements universitaires. Une inscription peut être prise :

- Dans une unité de niveau 0 correspondant à un établissement (université, école d'ingénieur autonome)
- Dans une unité de niveau 1 correspondant à une composante juridique (UFR, IUT, etc.), à une composante pédagogique (IUP) ou à une antenne géographique (antenne délocalisée de l'INALCO, etc.)
- Dans une unité de niveau 2 (sous-composante) qui correspond à une antenne géographique (antenne d'UFR, d'IUT) ou une filière pédagogique (IUP).

NATURE et NATURE_S

Le code NATURE SISE est identique au code NATURE sauf pour les antennes auxquelles on affecte le code NATURE de la structure de rattachement.

Les modalités possibles de ces variables sont :

Libellé	Libellé long	Libellé	Libellé long		
500	COMUE	COMMUNAUTE D'UNIV ET D'ETABLISSEMENTS	540	A COMP ENS	AUTRE COMPOSANTE ENSEIGNT D'UNIVERSITE
502	AU ETAB HE	AUTRE ETAB PUBLIC UNIV. SS ENSEIGNEMENT	541	IUP	INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE
503	ENS	ECOLE NORMALE SUPERIEURE	542	IUT	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
504	EFE	ECOLE FRANCAISE A L ETRANGER	543	ANT IUT	ANTENNE D IUT
505	AU ET ENS	AUTRE ETAB.PUBLIC ENSEIGNT UNIVERSITAIRE	544	IAE	INSTITUT ADMIN.ENTREPRISES, EC.GESTION
506	C REG CNAM	CENTRE REGIONAL ASSOCIE AU CNAM	545	I.TRAVAIL	INSTITUT DU TRAVAIL
507	ANT ET SUP	ANTENNE AUTRE ETAB ENSEIGT UNIVERSITAIRE	546	IPAG	INSTITUT PREPARATION ADMINISTRATION GEN.
509	POLE EURO	POLE UNIVERSITAIRE EUROPEEN	547	OBS.ET OSU	OBSERVATOIRE (SCIENCES DE L UNIVERS)
510	PRES	ETABL PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE	550	CUFR	CTRE UNIVER FORMATION ET RECHERCHE
511	ORG RECHER	CNRS ET AUTRE ORGANISME DE RECHERCHE	551	U TECHNOL	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE
512	CP ORG REC	COMPOSANTE D ORGANISME DE RECHERCHE	553	INGENIEURS	ECOLE D INGENIEURS PUBLIQUE DU MESR
515	SIIO	SERV INTERETAB INFORMATION ORIENTATION	554	IEP	INSTITUT D ETUDES POLITIQUES
516	SID	SERV INTERETAB DOCUMENTATION	555	CFCB	CENTRE FORMATION CARRIERES BIBLIOTHEQUES
517	SIMP	SERV INTERETAB MEDECINE PREVENTIVE	556	URFIST	UNITE REGION.FORM.INFO.SCIENT.ET TECHN.
518	SIFC	SERV INTERETAB FORMATION CONTINUE	557	IREM	INSTITUT DE RECHERCHE ENSEIGNEMENT MATH
519	SIAPS	SERV INTERETAB ACT PHYSIQUE SPORT	558	IUFM	INSTITUT UNIVERS. FORMATION DES MAITRES
520	SAIC UNIV	SERV ACTIVITE INDUSTR COMMERC UNIVERSITE	559	ANT IUFM	ANTENNE D IUFM
521	SAIC INTER	SERV ACTIVITE INDUSTR COMMERC INTERETAB	560	ET.UNIV.PR	ETAB PRIVE ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
523	UNIVERSITE	UNIVERSITE	561	FAC PRIVEE	CENTRE OU FACULTE PRIVE
524	INP	INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE	562	EXT CATHO	INSTITUT EXTERNE INSTITUT CATHOLIQUE
525	SCUIO	SERV.COMMUN INFORMATION ET ORIENTATION	568	ESPE	ECOLE SUP DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION
526	SCUD	SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION	569	ANT ESPE	ANTENNE ECOLE SUP PROFESSORAT EDUCATION
527	SCUMP	SERV COMMUN DE MEDECINE PREVENTIVE	580	AUT.INGEN.	AUTRE ECOLE D'INGENIEURS (HORS MESR)
528	SCUFC	SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE	380	CFP AGRIC	CTR FORMATION PROF AGRICOLE (MAISON RURALE)
529	SUAPS	SERV.COM.ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVE	400	STS CPGE	ECOLES COMPOSEES UNIQUEMENT DE STS CPGE
530	ANT COMPOS	ANTENNE DELOCALISEE UFR OU AUT COMPOSANT	410	ENSEIGNEMT	ECOLE FORMATION D'ENSEIGNANTS NON IUFM
531	SCAE	SERVICE COMMUN ACCUEIL ETRANGERS	420	ADM PUB	ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
532	SCFF	SERVICE COMMUN FORMATION FORMATEURS	440	AU.SERVICE	AUTRES FORMATIONS TECHNICO-PROF SERVICES
533	SERV GEN	SERVICE GENERAL	445	COMMERCE	ECOLE DE COMMERCE GESTION ADMINIST.VENTE
534	SIAE	SERV INTERETAB ACCUEIL ETRANGERS	450	ARTISTIQUE	ECOLE DE FORMATION ARTISTIQUE
535	SIFF	SERV INTERETAB FORMATION FORMATEUR	470	AGRICOLE	ECOLE DE FORMATION AGRICOLE OU HALIEUTIQUE
536	ANT SERV	ANTENNE DELOCALISEE SERVICE COMMUN	480	INDUSTRIEL	AUTRE FORMATION TECHN.PROF INDUSTRIELLE
537	UFR SANTE	UFR DE MEDECINE ET D ODONTOLOGIE	700	FORM CONT	ECOLE DE FORMATION CONTINUE
539	AUTRE UFR	AUTRE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE			

CATJUR

Les modalités possibles de ces variables sont :

	Libellé	Libellé long		Libellé	Libellé long
101	ETAT	SERVICE DE L ETAT	258	DEPART	DEPARTEMENT LABO CTRE RECHERCHE L.713-1
111	REGION	SERVICE DE REGION	259 *	INT GD ETB	STRUCTURES INTERNES GRANDS ETABLISSEMENTS
121	DEPART	SERVICE DE DEPARTEMENT	260	EPST	ETAB PUB CAR.SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
131	COMMUNE	SERVICE COMMUNAL	261	SERV GENE	SERVICES GENERAUX UNIVERSITE D95-550
141	INTERCOM	SERVICE INTERCOMMUNAL	270	EPIC	ETAB PUB CAR.INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
151	TOM	SERVICE TERRITORIAL	280	CCI	ETABL PUBLIC CONSULAIRE C.C.I.
200	EPL	ETABL PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT	281	GERE C.C.I	GERE PAR LA CCI
201	GERE EPL	GERE PAR UN EPL	282	CH METIERS	ETABL PUBLIC CONSULAIRE CHAMBRE METIERS
210	EPA	ETABL PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF	283	GERE CM	GERE PAR LA CHAMBRE DES METIERS
220	EPA RATT	EPA ENS SUP RATT A EPCSCP L719-10 L721-1	284	CH AGRICUL	ETABL PUBLIC CONSULAIRE AGRICULTURE
221	EPA N.RATT	EPA ENS SUP NON RATT A EPCSCP L.741-1	285	GERE C AGR	GERE PAR LA CHAMBRE D AGRICULTURE
230	EPTA	ETABL PUBLIC TERRITORIAL ENSEIGNEMENT	300	EC.METIERS	ECOLE DE METIERS
240	EPUSPEC	ETABL PUBLIC A STATUT PARTICULIER	310	GIP	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC
250	EPSCP	EPCSCP ET.PUB.CAR.SCIENT.CULTUREL.PROF.	320	ASSOC	ASSOCIATION
251	GD ETAB	EPCSCP GRAND ETABLISSEMENT L.717-1	321	S.ASSOCIAT	SERVICE D'UNE ASSOCIATION
252	ECOLE EXT	EPCSCP ECOLE EXTERNE A UNIVERSITE L715-1	331	S.ENT.PRIV	SERVICE D'UNE ENTREPRISE PRIVEE
253	EPCSCP	EPCSCP L.712-1 L.716-1 L.718-1	341	ENTR PUB	GERE PAR UNE ENTREPRISE PUBLIQUE
254	EPCS	ETABL PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE	350	FONDATION	FONDATION PRIVEE REC. D'UTILITE PUBLIQUE
255	UFR	UNITE FORMATION ET RECHERCHE L.713-3 & 4	351	EPR RATT	ETAB PRIVE ENS SUP RATT A EPCSCP L.719-10
256	ECOLE INT	ECOLE INSTITUT INTERNE UNIVERSITE L713-9	500	SS PERS JU	SANS PERSONNALITE JURIDIQUE
257	SERV COM	SERVICE COMMUN L.714-1 L.714-2	999	SANS OBJET	SANS OBJET

Précisions :

- **La catégorie juridique 259** était réservée aux structures du CNAM et ENSAM. Elle s'élargit aux grands établissements ceci pour prendre en compte la spécificité des écoles d'ingénieurs de l'Institut Polytechnique de Grenoble (grand établissement)
- **Les EPA se décomposent en :**
 - 220 = EPA ENS SUP RATT A EPCSCP L719-10 L721-1
 - 221 = EPA ENS SUP NON RATT A EPCSCP L.741-1 ou **AUTONOMES**
 - 210 = ETABL PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF ou **AUTRES EPA**

TYPCOMP

Le **type de composante** SISE est créé à partir d'une combinaison entre le **niveau**, la **nature SISE** et la **catégorie juridique**.

TYPCOMP se décompose ainsi:

1^{er} caractère : code NIVEAU

2^{ème} et 3^{ème} caractères : ordre séquentiel

Le code type permet de se ramener à la nomenclature moins détaillée utilisée avant 1998-1999.

Les modalités possibles de ces variables sont :

Libellé	Libellé long	Libellé	Libellé long
001 UNIV	UNIVERSITE	117 URFIST	UNITE REG FORM INFO SC TECHN
002 INP	INP	118 AUTR COMP UNIV	AUTRES COMPOSANTES UNIV
003 IEP	IEP	119 IUFM (ANT)	IUFM ANTENNE (POUR LES 3 IUFM NON INTEGRES)
004 EC ING	ECOLES INGENIEURS	120 AUTR ETAB SUP PART	AUTRES ETABLISSEMENTS ENS SUP (PARTIE)
005 IUFM	IUFM (POUR LES 3 IUFM NON INTEGRES)	121 COMPOS U TECHNOL	COMPOSANTES UNIV TECHNOLOGIE
006 OBS	OBSERVATOIRE	122 IEP (ANT)	IEP ANTENNE
007 AUTR ETAB SUP	AUTRES ETABLISSEMENTS ENSEIGT SUPERIEUR	123 IUFM	IUFM COMPOSANTES UNIV (POUR LES IUFM INTEGRES)
008 CUFR	CUFR	124 ESPE	EC SUP PROFESSORAT EDUCATION
009 UNIV TECHNOL	UNIVERSITE TECHNOLOGIE	151 INST INT CATHOL	INST ou FAC INTERNES INSTITUT CATHOLIQUE
010 EC MANAGEMENT	ECOLES MANAGEMENT	152 INST EXT INT CATH	INST ou FAC EXTERNES INSTITUT CATHOLIQUE
011 ENS	ECOLES NORMALES SUPERIEURES	153 INST CATHOL (ANT)	INSTITUT CATHOLIQUE (ANTENNE)
012 EC VETO	ECOLES VETERINAIRES	154 CFP OU CNFETP	CTRE FORMATION ENSEIGNANTS (CFP-CNFETP)
013 PRES	POLE RECHERCHE ENS SUPERIEUR	155 OBSR	OBSERVATOIRE RATTACHE
014 COMUE	COMMUNAUTES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS	160 INGC ETAB	INGENIEUR COMPOSANTE ETABLISSEMENT (**)
050 INST CATHOLIQUE	INSTITUTS CATHOLIQUE	161 ING (ANT)	INGENIEUR ANTENNE
101 UFR	UFR	170 EC MANAG PART	ECOLES MANAGEMENT PARTIE
102 IUT	IUT	201 UFR (ANT)	UFR ANTENNE
103 IUP	IUP	202 IUT (ANT)	IUT ANTENNE
104 IAEC	IAE COMPOSANTE UNIV	203 IUP (ANT)	IUP ANTENNE
105 IAER	IAE RATTACHE	204 SERV (ANT)	SERV ANTENNE
106 IEPI	IEP COMPOSANTE UNIV	205 IREM (ANT)	IREM ANTENNE
107 IEPR	IEP RATTACHE	206 AUTR COMP (ANT)	AUTRES COMPOSANTES UNIV ANTENNE
108 INGC UNIV	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV	207 INGC UNIV (ANT)	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV ANTENNE
109 INGR	INGENIEUR RATTACHE	208 IPAG (ANT)	IPAG-CPAG ANTENNE
110 ECOLE CONV	ECOLE CONVENTIONNEE	209 IUFM (ANT)	IUFM COMPOSANTES UNIV ANTENNE (POUR LES IUFM INTEGRES)
111 INST TRAVAIL	INSTITUT TRAVAIL	210 ESPE (ANT)	ESPE ANTENNE
112 IPAG	IPAG	250 ECOLE INST CATH	ECOLE INSTITUT CATHOLIQUE
113 IREM	IREM	251 INST INT (ANT)	INSTITUT INTERNE INSTITUT CATHOLIQUE
114 OBSC	OBSERVATOIRE COMPOSANTE UNIV	252 A ETAB SUP PART ANT	AUTRES ETABLISSEMENTS SUP PARTIE ANTENNE
115 SERV	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX	260 INGC ETAB (ANT)	INGENIEUR COMPOSANTE ETAB ANTENNE
116 CFCB	CTRE FORM CARRIERE BIBLIOTHEQUE	270 EC MGMT PART ANT	EC MANAGEMENT PARTIE ANTENNE

Pour recenser les formations IUP, il est recommandé d'utiliser plutôt la variable TYP_DIPL (modalités CJ, EJ, CI, FF, CK et DJ) ou la variable NATURE (modalité P). En effet, quelques formations de type IUP peuvent encore être recensées dans des composantes non IUP.

Pour recenser les formations IUT, il est recommandé d'utiliser la variable groupe (modalités 7 et 8).

Code commune de la résidence de référence : COMREF

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Il s'agit du code commune INSEE de la commune de résidence de référence.

Par adresse de résidence de référence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne comme adresse permanente ou adresse fixe, c'est-à-dire celle à laquelle il peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.

Conventionnement : CONV

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de repérer les inscriptions relevant d'une convention entre une université et un institut catholique ou d'une convention entre un lycée et un EPSCP (Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Les étudiants inscrits à une formation diplômante dans le cadre d'une **convention entre un institut catholique et une université** doivent être recensés dans les deux types d'établissement. Les deux établissements doivent alors renseigner cette variable avec la modalité C.

Les étudiants inscrits à l'université dans le cadre d'une **convention avec une CPGE** doivent être repérés par la variable cursus parallèle (CURPAR='02') **ET**, depuis la rentrée 2015, la variable convention (CONV='P'). Cette double information est nécessaire pour isoler les étudiants qui s'inscriraient à l'université en parallèle d'une inscription en CPGE par leur propre volonté, en dehors de tout conventionnement

Si l'inscription de l'étudiant ne fait pas l'objet d'une convention entre l'université et l'institut catholique ou si l'inscription n'est pas prise dans le cadre d'un conventionnement entre une CPGE et l'établissement, **la variable devra être laissée à blanc**.

Cette notion de CONVENTION est différente de la notion de COHABILITATION entre deux universités pour un diplôme donné.

La **convention** entre une université et un institut catholique concerne par exemple un diplôme national dont la préparation est assurée et organisée par l'institut catholique, la délivrance du diplôme (et le passage des examens) ne pouvant être effectuée légalement que par l'université. Le repérage de la convention pour une inscription à une formation diplômante n'a pas de conséquence sur le dénombrement des inscriptions principales ou secondes de l'université et donc sur les modalités d'enregistrement actuellement réalisées par la SDSIES pour les inscriptions dans les universités.

- Nomenclature :

Contenu :

- C Formation assurée dans le cadre d'une convention entre un institut catholique et une université
- P Convention université / CPGE

Code postal de l'étudiant : CP_ETU

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Il s'agit du code postal de la résidence de l'étudiant.

- Commentaires :

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la valeur '00999'.

Pour les étudiants **résidant à l'étranger**, le code utilisé est '99999'

- Nomenclature :

Les différentes valeurs possibles correspondent aux codes postaux usuels (les deux premiers caractères représentant le département de résidence).

Code postal des parents : CP_PAR

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Il s'agit du code postal de la résidence des parents de l'étudiant.

- Commentaires :

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la valeur '00999'.

Pour les étudiants dont les parents **résident à l'étranger**, le code utilisé est '99999'

- Nomenclature :

Les différentes valeurs possibles correspondent aux codes postaux usuels (les deux premiers caractères représentant le département de résidence).

Cursus parallèle : CURPAR

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit de la filière d'une éventuelle seconde inscription prise, pour l'année en cours, dans un autre établissement d'enseignement supérieur n'appartenant pas au champ SISE. S'il y a présence de plusieurs cursus parallèles, on ne retient que celui donnant lieu au niveau de formation le plus élevé.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CURPAR**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
CURPAR	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$CURPAR
LIB_LONG	char(40)	\$CURPALG

Contenu :

00	SANS OBJET ¹
01	BTS
02	CPGE OU PREPARATION INTEGREE
03	ECOLE DE COMMERCE, GESTION, COMPTABILITE (HORS PREPA)
04	ECOLE D'INGENIEURS
05	ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ²
06	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE OU CULTUREL
10	ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ³
11	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
13	ECOLE D'ARCHITECTURE
14	IUFM
15	AUTRE ECOLE OU CURSUS ⁴
16	UNIVERSITE
17	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE ⁵
18	ETABLISSEMENT DE FORMATIONS PARAMEDICALES OU SOCIALES

Pour les étudiants ayant comme cursus parallèle une inscription à l'ESPE, il convient d'utiliser la modalité '16' « Université ».

¹ Pas d'autres inscriptions dans un autre établissement pour l'année en cours

² Les instituts catholiques font partie de cette catégorie

³ Les étudiants fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programme d'échanges internationaux ou d'accord bilatéraux ne doivent pas être recensés dans cette modalité. **Ils seront repérés par la modalité '00'**

⁴ Ne doivent pas être pris en compte les cours du soir au CNAM

⁵ CNED pour toutes les formations et autre organismes d'enseignement par correspondance

Cursus : CURSUS_LMD

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit du cursus d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (une licence LMD et un master par exemple) peut par conséquent appartenir tantôt au cursus licence, tantôt au cursus master selon que l'on s'intéresse à la licence ou au master. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale il n'y a plus d'ambiguïté puisqu'elle est unique.

- Commentaire :

Toutes les formations, LMD ou non, se voit attribuer un cursus. Les correspondances des formations non LMD dans un cursus LMD respectent les règles établies par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

La notion de **cycle universitaire**, qui correspond aux anciennes formations¹, ne peut être adaptée correctement à la logique des formations LMD. Nous avons donc introduit une nouvelle notion, celle de cursus.

Afin de pouvoir effectuer des évolutions, nous avons dû faire correspondre les deux notions (cycle et cursus) selon les règles établies par la DGESIP dans la note du 5 novembre 2003, n°0306381 (Objet : table de correspondance LMD).

- Nomenclature :

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
CURSUS_LMD	char(1)	
LIBELLE	char(15)	\$LCURSUS

Contenu :

CURSUS_LMD	LIBELLE
L	CURSUS LICENCE
M	CURSUS MASTER
D	CURSUS DOCTORAT

¹ Deug – Licence – Maîtrise – DEA/DESS

CYCLE

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit du cycle d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (une DEUG et une licence par exemple) peut par conséquent appartenir tantôt au premier cycle, tantôt au deuxième cycle selon que l'on s'intéresse au DEUG ou à la licence.

Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale il n'y a plus d'ambiguïté puisqu'elle est unique.

- Commentaire :

Cette variable est déterminée directement à partir du type de diplôme préparé.

Le cycle '0' correspond aux capacités en droit, aux diplômes d'accès aux études supérieures (DAEU) et à certains diplômes d'universités.

Pour les nouveaux cursus LMD, cette variable a été renseignée de façon à pouvoir donner des statistiques par cycle. Elle prend la modalité '1' pour les deux premières années de licence LMD, et la modalité '2' pour la troisième année de licence LMD et la première année de master. La deuxième année de master est classée en 3^{ème} cycle (modalité '3').

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CYCLE**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
CYCLE	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$LCYCLE
LIB_LONG	char(40)	\$LCYCLLG

Contenu :

CYCLE	LIBELLE
0	CYCLE 0
1	PREMIER CYCLE
2	DEUXIEME CYCLE
3	TROISIEME CYCLE

Degré d'études : DEGETU

- Format :

Variable caractère de longueur 3 (dont 1 utile).

- Définition :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant pour l'année en cours, ce niveau étant **mesuré en années d'études à partir du baccalauréat**. Le degré d'études se rapporte à une inscription donnée dans un diplôme donné.

- Commentaire :

Le degré d'études '0' correspond à la première année des capacités en droit et des diplômes d'université de cycle 0 et aux DAEU.

Les niveaux sont regroupés à partir de la 6^{ème} année après le baccalauréat sous le code « bac+6et plus ».

Un étudiant possède autant de degrés d'études que d'inscriptions, mais il n'en existe qu'un seul correspondant à l'inscription principale.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
NIVFORM	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	char(40)	\$DEGETLG

Contenu :

NIVFORM	LIBELLE LONG
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

Département d'obtention du baccalauréat : DEPBA

- Format :

Variable caractère de longueur 3.

- Définition :

Il s'agit du département :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés au moment du baccalauréat.
- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat.

La modalité '**099**' concerne les titulaires d'un baccalauréat français ayant passé les épreuves du baccalauréat dans un centre d'examen situé à l'étranger.

Cette variable est obligatoirement renseignée si l'étudiant est titulaire du baccalauréat. Pour les étudiants titulaires d'une équivalence, l'information est facultative.

- Nomenclature :

Département	Libellé département	Département	Libellé département	Département	Libellé département
000	Indéterminé	036	INDRE	072	SARTHE
001	AIN	037	INDRE ET LOIRE	073	SAVOIE
002	AISNE	038	ISERE	074	HAUTE SAVOIE
003	ALLIER	039	JURA	075	PARIS
004	Alpes de hte-provence	040	LANDES	076	SEINE MARITIME
005	HAUTES ALPES	041	LOIR ET CHER	077	SEINE ET MARNE
006	ALPES MARITIMES	042	LOIRE	078	YVELINES
007	ARDECHE	043	HAUTE LOIRE	079	DEUX SEVRES
008	ARDENNES	044	LOIRE ATLANTIQUE	080	SOMME
009	ARIEGE	045	LOIRET	081	TARN
010	AUBE	046	LOT	082	TARN ET GARONNE
011'	AUDE	047	LOT ET GARONNE	083	VAR
012'	AVEYRON	048	LOZERE	084	VAUCLUSE
013	BOUCHES DU RHONE	049	MAINE ET LOIRE	085	VENDEE
014	CALVADOS	050	MANCHE	086	Vienne
015	CANTAL	051	MARNE	087	HAUTE VIENNE
016	CHARENTE	052	HAUTE MARNE	088	VOSGES
017	CHARENTE MARITIME	053	MAYENNE	089	YONNE
018	CHER	054	Meurthe et Moselle	090	TERRITOIRE DE BELFORT
019	CORREZE	055	MEUSE	091	ESSONNE
021	COTE D'OR	056	MORBIHAN	092	HAUTS DE SEINE
022	COTES D'ARMOR	057	MOSELLE	093	SEINE ST DENIS
023	CREUSE	058	NIEVRE	094	VAL DE MARNE
024	DORDOGNE	059	NORD	095	VAL D'OISE
025	DOUBS	060	OISE	971	GUADELOUPE
026	DROME	061	ORNE	972	MARTINIQUE
027	EURE	062	PAS DE CALAIS	973	GUYANE
028	EURE ET LOIR	063	PUY DE DOME	974	LA REUNION
029	FINISTERE	064	Pyrénées Atlantique	975	ST PIERRE ET MIQUELON
02A	CORSE DU SUD	065	HAUTES PYRENEES	976	MAYOTTE
02B	HAUTE CORSE	066	Pyrénées Orientales	977	ST BARTHELEMY
030	GARD	067	BAS RHIN	978	ST MARTIN
031	HAUTE GARONNE	068	HAUT RHIN	986	WALLIS ET FUTUNA
032	GERS	069	RHONE	987	POLYNESIE FRANCAISE
033	GIRONDE	070	HAUTE SAONE	988	NOUVELLE CALEDONIE
034	HERAULT	071	SAONE ET LOIRE	099	ETRANGER
035	ILLE ET VILAINE				

Département de l'établissement : DEPETA

- Format :

Variable caractère de longueur 3.

- Définition :

Il s'agit du code département d'immatriculation de l'établissement.

- Commentaire :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement. Il s'agit du code département d'immatriculation sur 3 caractères.

Attention, le code département associé à l'**université de Corse** est '**720**'.

Il existe 3 nomenclatures de départements :

- Code département d'immatriculation sur 3 caractères issus du code établissement
- Code département INSEE 3 : numéro département sur 3 caractères (ex : Paris '075', Hérault '034', etc.)
- Code département INSEE 2 : numéro département sur 2 caractères (ex : Paris '75', Hérault '34', etc.)

IMPORTANT : il faut faire attention au type de code département utilisé pour l'utilisation des formats SAS. En effet, les 3 types de codes département peuvent être très différents :

	Code immatriculation	Code INSEE 3	Code INSEE 2
Haute Corse	720	02B	2B
Nouvelle-Calédonie	983	988	98
Polynésie Française	984	987	98

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART**.

On peut aussi utiliser les formats suivants (voir annexe) : \$DREGION et \$LREGION

Structure :

Pour obtenir l'**académie à partir de DEPETA**, il faut utiliser le format \$ACAETA qui associe le code département immatriculation (DEPETA) au code de l'académie correspondant.

Pour obtenir le **code INSEE 2 à partir de DEPETA**, il faut utiliser le format \$DEPI2_ qui associe de code département immatriculation au code département INSEE 2.

Pour obtenir le **code INSEE 3 à partir de DEPETA**, il faut utiliser le format \$DEPETA qui associe de code département immatriculation au code département INSEE 3.

Pour obtenir le **libellé du département**, il faut utiliser le format \$LDEPATA.

Contenu :

DEP	LIBELLE1	DEP	LIBELLE1
001	AIN	051	MARNE
002	AISNE	052	HAUTE-MARNE
003	ALLIER	053	MAYENNE
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	054	MEURTHE-ET-MOSELLE
005	HAUTES-ALPES	055	MEUSE
006	ALPES-MARITIMES	056	MORBIHAN
007	ARDECHE	057	MOSELLE
008	ARDENNES	058	NIEVRE
009	ARIEGE	059	NORD
010	AUBE	060	OISE
011	AUDE	061	ORNE
012	AVEYRON	062	PAS-DE-CALAIS
013	BOUCHES-DU-RHONE	063	PUY-DE-DOME
014	CALVADOS	064	PYRENEES-ATLANTIQUES
015	CANTAL	065	HAUTES-PYRENEES
016	CHARENTE	066	PYRENEES-ORIENTALES
017	CHARENTE-MARITIME	067	BAS-RHIN
018	CHER	068	HAUT-RHIN
019	CORREZE	069	RHONE
620	CORSE-DU-SUD	070	HAUTE-SAONE
720	HAUTE-CORSE	071	SAONE-ET-LOIRE
021	COTE D'OR	072	SARTHE
022	COTES D'ARMOR	073	SAVOIE
023	CREUSE	074	HAUTE SAVOIE
024	DORDOGNE	075	PARIS
025	DOUBS	076	SEINE MARITIME
026	DROME	077	SEINE-ET-MARNE
027	EURE	078	YVELINES
028	EURE-ET-LOIR	079	DEUX-SEVRES
029	FINISTERE	080	SOMME
030	GARD	081	TARN
031	HAUTE-GARONNE	082	TARN-ET-GARONNE
032	GERS	083	VAR
033	GIRONDE	084	VAUCLUSE
034	HERAULT	085	VENDEE
035	ILLE-ET-VILAINE	086	VIENNE
036	INDRE	087	HAUTE-VIENNE
037	INDRE-ET-LOIRE	088	VOSGES
038	ISERE	089	YONNE
039	JURA	090	TERRITOIRE DE BELFORT
040	LANDES	091	ESSONNE
041	LOIR-ET-CHER	092	HAUTS-DE-SEINE
042	LOIRE	093	SEINE-SAINT-DENIS
043	HAUTE-LOIRE	094	VAL-DE-MARNE
044	LOIRE-ATLANTIQUE	095	VAL-D'OISE
045	LOIRET	971	GUADELOUPE
046	LOT	972	MARTINIQUE
047	LOT-ET-GARONNE	973	GUYANE
048	LOZERE	974	REUNION
049	MAINE-ET-LOIRE	983	NOUVELLE CALEDONIE
050	MANCHE	984	POLYNESIE FRANCAISE

Département de résidence des parents : DEPRESPA

- Format :

Variable caractère de longueur 8 (dont 3 utiles).

- Définition :

Il s'agit du département de résidence des parents de l'étudiant (code département INSEE 3).

- Commentaire :

Les étudiants dont les parents résident à l'étranger sont codés en '099'.

Les non-réponses sont codées à l'aide de la modalité '000'.

Les codes départements associés aux deux départements de Corse sont '02A' et '02B'.

IMPORTANT : voir la variable DEPETA pour la différence entre le code département immatriculation, le code INSEE 3 et le code INSEE 2.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART** (cf. variable DEPTA).

Structure :

Pour obtenir le **libellé long** du département (code INSEE 3), il faut utiliser le format \$DEPRESP qui associe le numéro département sur 3 caractères à son libellé.

Pour obtenir le **code département INSEE 2 à partir d'un code INSEE 3**, il faut utiliser le format \$DEP32_ qui associe DEPESPA (code département INSEE 3) au code département INSEE 2.

Pour obtenir l'**académie du département** (code INSEE 3), il faut utiliser le format \$ACARESP qui associe DEPESPA au code de l'académie.

Contenu :

000	Indéterminé	038	ISERE	077	SEINE ET MARNE
001	AIN	039	JURA	078	YVELINES
002	AISNE	040	LANDES	079	DEUX SEVRES
003	ALLIER	041	LOIR ET CHER	080	SOMME
004	Alpes de hte-provence	042	LOIRE	081	TARN
005	HAUTES ALPES	043	HAUTE LOIRE	082	TARN ET GARONNE
006	ALPES MARITIMES	044	LOIRE ATLANTIQUE	083	VAR
007	ARDECHE	045	LOIRET	084	VAUCLUSE
008	ARDENNES	046	LOT	085	VENDEE
009	ARIEGE	047	LOT ET GARONNE	086	VIENNE
010	AUBE	048	LOZERE	087	HAUTE VIENNE
011	AUDE	049	MAINE ET LOIRE	088	VOSGES
012	AVEYRON	050	MANCHE	089	YONNE
013	BOUCHES DU RHONE	051	MARNE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
014	CALVADOS	052	HAUTE MARNE	091	ESSONNE
015	CANTAL	053	MAYENNE	092	HAUTS DE SEINE
016	CHARENTE	054	Meurthe et Moselle	093	SEINE ST DENIS
017	CHARENTE MARITIME	055	MEUSE	094	VAL DE MARNE
018	CHER	056	MORBIHAN	095	VAL D'OISE
019	CORREZE	057	MOSELLE	971	GUADELOUPE
021	COTE D'OR	058	NIEVRE	972	MARTINIQUE
022	COTES D'ARMOR	059	NORD	973	GUYANE
023	CREUSE	060	OISE	974	LA REUNION
024	DORDOGNE	061	ORNE	975	ST PIERRE ET MIQUELON
025	DOUBS	062	PAS DE CALAIS	985	MAYOTTE
026	DROME	063	PUY DE DOME	986	WALLIS ET FUTUNA
027	EURE	064	Pyrénées Atlantique	987	POLYNESIE FRANCAISE
028	EURE ET LOIR	065	HAUTES PYRENEES	988	NOUVELLE CALEDONIE
029	FINISTERE	066	Pyrénées Orientales	099	ETRANGER
02A	CORSE DU SUD	067	BAS RHIN		
02B	HAUTE CORSE	068	HAUT RHIN		
030	GARD	069	RHONE		
031	HAUTE GARONNE	070	HAUTE SAONE		
032	GERS	071	SAONE ET LOIRE		
033	GIRONDE	072	SARTHE		
034	HERAULT	073	SAVOIE		
035	ILLE ET VILAINE	074	HAUTE SAVOIE		
036	INDRE	075	PARIS		
037	INDRE ET LOIRE	076	SEINE MARITIME		

Type du dernier diplôme obtenu : DIPDER

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou antérieurement) dans l'enseignement supérieur (baccalauréat compris).

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPDER**.
On peut également utiliser le format \$DIPDEC (libellé court).

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
DIPDER	char(1)	
LIB_LONG	char(40)	\$DIPDER

Contenu :

A	Baccalauréat (Français)
B	BTS
C	DUT
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1 ^{er} cycle ¹
I	DEUG (y compris DEUG intermédiaire, DEUG IUP et DEUP)//DEUG intermédiaire (ou DEUG IUP, DEUP, ancien DEUG)
K	Attestation de fin de 1 ^{ère} année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social ²
M	Autre diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle hors DUT ³
N	Licence ⁴ et Licence LMD
Q	Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire) ⁵
R	Autre diplôme universitaire de 2 ^{ème} cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁶
U	Diplôme universitaire de 3 ^{ème} cycle : DEA-DESS + Master LMD + Docteur en médecine... (Hors diplôme d'ingénieur universitaire)
V	Diplôme de fin de 2 ^{ème} cycle des études médicales et pharmaceutiques
X	Diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire
Y	Autre diplôme supérieur
Z	Aucun diplôme supérieur
1	Diplôme d'établissement étranger secondaire
2	Diplôme d'établissement étranger supérieur
3	Diplôme de formation générale de santé – grade licence

¹ Le DAEU, l'ESEU et la capacité en droit sont repérés dans cette modalité

² Par exemple diplôme d'éducateur, d'infirmier, d'orthophoniste...

³ Par exemple DEUST, diplôme d'université...

⁴ Y compris licence professionnelle, licence bi-disciplinaire, licence pluridisciplinaire et licence IUP.

⁵ Y compris maîtrise bi-disciplinaire, maîtrise IUP, MST, MSG et MIAGE.

⁶ Y compris les magistères.

Code diplôme : DIPLOM

- Format :

Variable caractère de longueur 7.

- Définition :

Il existe **deux grands types de codification**: les diplômes codés nationalement et les diplômes codés par les établissements.

1 – Les diplômes codés nationalement (codes commençant par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)

Ce sont pour la plupart des diplômes nationaux ou des diplômes assimilés à des diplômes d'établissement (par exemple des préparations à divers concours nationaux).

A chaque triplet (type de diplôme, premier intitulé et/ou second intitulé du diplôme) correspond un et un seul code diplôme.

Le code de ces diplômes est national et est composé de 7 caractères.

Pour toutes les formations à l'exception des formations LMD, seul le premier caractère est semi-significatif, les caractères suivants n'ayant pas de signification (numéro d'ordre).

Pour les formations LMD, les 3 premiers caractères sont significatifs, les suivants n'ont pas de significations (numéro d'ordre) :

- 210 : licence LMD
- 220 : master LMD indifférencié (pro et recherche)
- 221 : master LMD voie professionnelle
- 222 : master LMD voie recherche
- 420 : doctorat (les 2 derniers caractères indiquent le secteur disciplinaire)
- 230 : licences LMD fixées par la nouvelle offre de formation
- 240 : licences pro fixées par la nouvelle offre de formation
- 250 : masters LMD fixées par la nouvelle offre de formation

Dans ce cadre, un diplôme est **identifié par une combinaison** comprenant :

- **un type de diplôme** (licence LMD, master LMD)
- **une finalité ou voie** (générale pour la licence LMD ; indifférenciée, professionnelle, recherche pour les masters)
- un **premier intitulé** du diplôme, correspondant au domaine et à la mention
- un **second intitulé** du diplôme, correspondant à la spécialité si elle existe.

Les licences professionnelles possèdent deux intitulés : intitulé 1 = dénomination nationale et intitulé2 = spécialisation

Mise en place de la **simplification des nomenclatures** des formations LMD (licences, licences professionnelles et masters) :

- *JO du 1er février 2014 – arrêté du 22 janvier 2014* : **cadre national des formations et nomenclature des mentions des licences**
- *JO du 11 février 2014 – arrêté du 4 février 2014* : **nomenclature des mentions de masters**
- *JO du 4 juin 2014 - arrêté du 27 mai 2014* : **nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle**

Le principe de codification SISE est simplifié :

- Un code SISE et un seul correspond à un intitulé de mention défini par les arrêtés ci-dessus.
- Les portails (mis en place dans le cadre de la spécialisation progressive de l'étudiant), les mentions dérogatoires ou expérimentales seront aussi codés en diplômes SISE.

La codification nationale est modifiée : les trois premiers caractères significatifs du code diplôme SISE (toujours sur 7 caractères) sont modifiés comme indiqué plus haut.

La plupart des DUT ont un seul intitulé pour la première année et deux intitulés pour la seconde année (premier intitulé : spécialité, deuxième intitulé : option).

Exemple :

1^{ère} année DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1)

2^{nde} année DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1) option techniques instrumentales (intitulé 2).

Enfin, les **autres diplômes** ont, pour la plupart, un seul intitulé.

2 – Les diplômes codés par les établissements (codes commençant par 9)

Pour intégrer les notions de LMD à tous les diplômes, il est indispensable de modifier le principe de codification de ces diplômes dits « génériques ». En effet, les diplômes codés par les établissements ne sont pas codés individuellement et leurs intitulés ne sont pas gérés nationalement.

Ils sont classés dans un type générique (1^{er} caractère) et, au niveau le plus fin, dans un secteur disciplinaire SISE (6 et 7^{èmes} caractères) : seules ces données restent inchangées.

Ce nouveau principe de codification permet de mieux repérer les diplômes 'transversaux' qui étaient, dans la codification précédente, difficiles à classer dans un cycle bien précis.

Principe de la codification :

- 1^{er} caractère : le **chiffre 9**
- 2^{ème} et 3^{ème} caractères : le **type de diplôme**
- 4^{ème} caractère : le niveau de formation **initial minimal** (en nombre d'années après le bac) requis pour s'inscrire au diplôme
- 5^{ème} caractère : le niveau de formation **terminal** (en nombre d'années après le bac) du diplôme préparé
- 6^{ème} et 7^{ème} caractères : le **secteur disciplinaire** (voir la nomenclature SISE ci-après)

- Nomenclature :

- 2^{ème} et 3^{ème} caractère, le type de diplôme :
 - 01 : Diplômes d'université
 - 02 : Certificats d'écoles
 - 03 : Habilitations à diriger des recherches (HDR)
 - 04 : DU de type doctorat (pour les instituts catholiques)
 - 05 : Diplômes internationaux (ERASMUS, ...)
 - 06 : Diplômes post-DUT (IUT)
 - 07 : Mastères spécialisés
 - 08 : Masters of
 - 09 : Autres diplômes
 - 17 : Bachelor of

Les étudiants en échange entrant et pouvant choisir des modules dans des formations différentes doivent être inscrits dans un diplôme commençant par '909'.

- 4^{ème} caractère, le niveau de formation initial :
 - 0 : inférieur ou égal au BAC
 - 1 : Bac+1
 - 2 : Bac+2
 - 3 : Bac+3
 - 4 : Bac+4
 - 5 : Bac+5
 - 6 : Bac+6 et plus
- 5^{ème} caractère, le niveau de formation terminal :
Même nomenclature que pour le niveau initial

Exemple pour la codification des 4^{ème} et 5^{ème} caractères :

Cas 1 : un étudiant qui n'a pas le baccalauréat qui veut suivre un diplôme d'une durée minimale de 2 ans, ce diplôme conduisant à un Bac+1

-> Niveau initial de formation = 0, niveau terminal de formation = 1

Cas 2 : un diplôme recrutant niveau BAC et d'une durée minimale d'un an

-> Niveau initial de formation = 0, niveau terminal de formation = 1

Cas 3 : un diplôme recrutant après 2 ans de classe préparatoire (Bac+2) et d'une durée minimale de 3 ans

-> Niveau initial de formation = 2, niveau terminal de formation = 5

Cas 4 : un diplôme se préparant après un master LMD d'une durée minimale de 2 ans

-> Niveau initial de formation = 6, niveau terminal de formation = 6

3 – Les diplômes de santé et les doctorats génériques

Le codage des diplômes de santé pose souvent des problèmes aux établissements. **Il est indispensable de se conformer aux consignes de la SDSIES pour la modélisation de vos diplômes de santé (annexe 2).**

Pour les doctorats, il est possible de coder les formations ne possédant pas d'intitulé détaillé à partir d'une codification basée sur un regroupement disciplinaire.

- Commentaire :

Avant chaque remontée d'information, le SIES adresse aux établissements les diplômes pour lesquels ils sont habilités. L'utilisation des codes diplôme est très fiable, les corrections étant systématiques sur cette variable.

Le diplôme se réfère à l'inscription, un étudiant peut donc être associé à plusieurs diplômes.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS de l'ensemble des diplômes, y compris **des diplômes d'université**, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPLOM**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>	<u>Description</u>
DIPLOM	char(7)		Code diplôme
TYP_DIPL	char(2)	\$TYPDIPL	Type diplôme
LTYPDIP	char(10)		
LIBELLE1	char(200)	\$DIPLOM	Intitulé 1 du diplôme (mention)
LIBELLE2	char(100)	\$DIPINT	Intitulé 2 du diplôme (spécialité)
LIBELLE	char(200)	\$DIPT2A	Intitulé complet du diplôme : type + libellé 1 + libellé 2. Tronqué à 200 caractères.

Contenu :

Le tableau ci-dessous présente un extrait de la table :

DIPLOM	typ_dipl	intitule1	intitule2
1000404	CJ	GENIE DES SYSTEMES INDUSTRIELS	SCIENCES DE L'INDUSTRIE
1000409	CJ	INGENIERIE DU MANAGEMENT	MANAGEMENT DES SERVICES DE SANTE
1000418	CD	METIERS DU LIVRE	
1000419	CD	MICROBIOLOGIE, HYGIENE ET QUALITE	
1000423	CA	LETTRES ET LANGUES	LANGUES ET CULTURES REGIONALES
2001748	DA	LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES	
2001697	EC	SCIENCES ECONOMIQUES	ECONOMIE GENERALE
3001130	FD	RESSOURCES HUMAINES ET STRATEGIES D'ENTREPRISE	
3001142	FD	TRAITEMENT DE L'INFORMATION MEDICALE ET HOSPITALIERE	
4001128	FC	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
4001129	FC	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SYSTEMES POLITIQUES EN AMERIQUE	
4101127	YA	PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN EUROPE	
4101128	YA	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
5000438	YM	BIOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	
5000451	YN	ANDROLOGIE	
5000452	EM	ANATOMIE SPECIALISEE	ANATOMIE COMPAREE DU CRANE ET DE LA DENTURE
6000112	FI	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DES BIOMOLECULES DE BORDEAUX (ESTBB)	
6000116	FN	INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE VALENCIENNES (ISIV)	
7150003	EZ	SCIENCES PHYSIQUES	PHYSIQUE ET CHIMIE
7510005	DY	GENIE ELECTRIQUE	ELECTRONIQUE ET AUTOMATIQUE
8000005	ZB	DIPLOME D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)	
8000008	UF	CERTIFICAT DE FORMATION A LA PROFESSION D'AVOCAT (CFPA)	

Discipline : DISCIPLI

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit de la discipline (16 modalités) directement associée à un code diplôme, relativement à une inscription.

- Commentaire :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9'), la discipline est directement extraite du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier la discipline qui a été remontée par l'université. Pour les autres diplômes, la discipline découle directement du code diplôme, chaque diplôme étant associé à une et une seule discipline, l'information est donc identique pour tous les établissements.

La discipline correspond à un regroupement en 16 modalités des 52 secteurs de la variable SECTDIS (secteur disciplinaire).

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DISCIPLI**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
DISCIPLI	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$LDISCIP
LIB_LONG	char(60)	\$LDISCLG

Contenu :

DISCIPLI	LIBELLE
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION (HORS AES)
03	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES
10	STAPS
11	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE
34	PLURI-SANTE
40	VETERINAIRE – uniquement pour les écoles vétérinaires
20	THEOLOGIE – uniquement pour les instituts catholiques

DISCIPLINE SISE		SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE	
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES	63	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES		
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE
20	THEOLOGIE (<i>pour les instituts catholiques uniquement</i>)	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE
40	VETERINAIRE	80	VETERINAIRE

Domaine d'accréditation : DOM_1, DOM_2, DOM_3, DOM_4 et DOM_5

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Les domaines d'accréditation ne font plus partie de l'intitulé du diplôme. Ils sont demandés en tant que variables SISE car associés à l'inscription de l'étudiant.

Ces variables, codées chacune sur 2 caractères, ne concernent que les formations LMD (licences, licences professionnelles et masters) dans le cadre de la simplification de nomenclature.

- Nomenclature :

Modalité	Libellé court	Libellé long
01	ALL	ARTS, LETTRES, LANGUES
02	DEG	DROIT, ECONOMIE, GESTION
03	SHS	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
04	STS	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE
05	STAPS	SC ET TECHN ACTIVITES PHYSIQUES SPORT
06	SC TECHNOL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES
07	ARTS	ARTS
08	LETT LANG	LETTRES ET LANGUES
09	LET SC HUM	LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
10	SC ORG MAR	SC DES ORGANISATIONS ET DES MARCHES
11	SC ORGANIS	SCIENCES DES ORGANISATIONS
12	MIDO	MATH INFORMATIQUE DECISION ORGANISATION
13	CULT COMM	CULTURE ET COMMUNICATION
14	SC MER LIT	SCIENCES DE LA MER ET DU LITTORAL

Programme d'échange : ECHANG

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit de programmes visant à favoriser, par des aides diverses (bourses), la mobilité des étudiants pour l'obtention de leur diplôme, ceci au sein de l'Union Européenne ou vers tout autre pays.

Désormais, cette variable est renseignée pour les étudiants accueillis au sein de l'établissement et les étudiants envoyés à l'étranger. Pour un même programme, le code utilisé est différent selon que l'étudiant est accueilli ou envoyé à l'étranger.

- Nomenclature :

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
ECHANG	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$ECHANG
LIB_LONG	char(40)	

Contenu :

0 SANS OBJET

- **Etudiants accueillis au sein de l'établissement :**

4 ~~SOCRATES ERASMUS~~
 2 ~~TEMPUS~~
 3 ~~SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)~~
 5 ~~LEONARDO DA VINCI~~
 6 AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
 7 AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX
 8 ERASMUS+

- **Etudiants envoyés à l'étranger :**

B ~~SOCRATES ERASMUS~~
 C ~~TEMPUS~~
 D ~~SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)~~
 G ~~LEONARDO DA VINCI~~
 H AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
 J AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX
 K FREE MOVER
 L ERASMUS+

- Précisions :

- Pour les étudiants accueillis dans un établissement français, les cotutelles de thèse entrent dans la catégorie "Autres programmes et accords bilatéraux" (modalité 7).
- Pour les étudiants envoyés à l'étranger, les cotutelles de thèse et les aires culturelles entrent dans la catégorie "Autres programmes et accords bilatéraux" (modalité J).

EFFECTIF

- Format :

Variable caractère de longueur 3 (dont 1 utile).

- Définition :

Cette variable permet de repérer les **inscriptions principales** (INSPR='O').

- Commentaires :

Cette variable permet une comptabilisation rapide des étudiants.

Attention, un étudiant inscrit dans plusieurs universités sera comptabilisé plusieurs fois.

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

1 pour les inscriptions principales

0 pour les inscriptions secondes

Établissement : ETABLI

- Format :

Variable caractère de longueur 8.

- Définition :

Il s'agit du numéro de l'établissement dans la Base Centrale des Établissements (BCE).

- Commentaire :

Le numéro d'établissement, ainsi que son intitulé court, sont présents dans la tables des composantes en tant que composante de niveau '0'.

Les masters MEEF ainsi que les DU formations adaptées enseignement des ESPE sont intégrés dans l'établissement porteur de l'ESPE (voir liste en *annexe 4*).

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **COMPOS** (voir variable COMPOS)

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
DISCIPLI	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$COMPOS

Établissement de diffusion : ETABLI_DIFFUSION
--

- Format :

Variable caractère de longueur 36.

- Définition :

Il s'agit du numéro de l'établissement pour la diffusion.

- Commentaire :

Cette variable sépare les ESPE des établissements pour la diffusion et permet de ne diffuser les inscriptions des ESPE qu'au niveau académique.

- Nomenclature :

Pour un établissement hors ESPE, la variable prend pour valeur le libellé de l'établissement dans la BCE. Pour les ESPE, elle prend pour valeur « ESPE ACADEMIE DE XXXXXX »

Exemple :

Les différents établissements pour l'académie d'Aix-Marseille sont :

UNIVERSITE AIX MARSEILLE

UNIVERISTE AVIGNON

ESPE ACADEMIE DE MARSEILLE

FLAG_MEEF

- Format :

Variable numérique de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de repérer les inscriptions en master MEEF et en DU formation adaptée enseignement.

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

1 pour les inscriptions en master MEEF et DU formation adaptée enseignement

0 sinon

FLAG_SUP

ATTENTION : cette variable n'existe pas dans les fichiers transmis hors du SIES. Seuls les résultats valides sont transmis aux académies et aux universités.

- Format :

Variable numérique de longueur 3 (dont 1 utile).

- Définition :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des résultats remontés par les établissements et qui ont ensuite été supprimés lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par le SIES sur le fichier brut.

- Commentaires :

Différents types résultats peuvent être supprimés par le SIES. Cette variable permet de repérer une même inscription remontée plusieurs fois (soit en inscriptions première et inscription seconde, soit deux fois en inscription première).

Par conséquent, tout traitement doit se faire sur la population flag_sup=0

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :
1 pour les inscriptions valides
0 sinon

Fonction de l'étudiant : FONCTIO

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable caractérise :

- les étudiants **rémunérés au titre de leur inscription en tant que fonctionnaires stagiaires, élèves fonctionnaires ou militaires** (modalité K). Cette variable n'est rattachée qu'à l'inscription et à l'établissement pour lesquels le statut de l'étudiant est fonctionnaire ou militaire. Les inscriptions parallèles ou dans le cadre de convention ne sont pas concernées par cette variable. Sont donc exclus par exemple les étudiants inscrits dans une ENS et parallèlement à l'université pour l'inscription à l'université (seules l'inscription à l'ENS doit avoir la variable FONCTIO remplie) ainsi que les titulaires ou les internes en médecine. Sont inclus les étudiants passant les concours d'enseignement anticipés et étant de ce fait pendant la deuxième année de leur master, à la fois fonctionnaires stagiaires et étudiant de master à l'université.
- Les étudiants **bénéficiant du dispositif étudiant apprenti professeur** (anciennement emploi d'avenir professeur) (modalité L) selon les termes de la **loi 2012-1189 du 26/10/2012 (art 4, 5 et 12) parue au JO du 27/10/2012**. Sont concernés les étudiants (prioritairement boursiers) de L2 ou L3, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, âgés de 25 ans au plus à la date de la signature du contrat, et ayant le projet de présenter un concours de l'enseignement.

- Nomenclature :

K ETUDIANT FONCTIONNAIRE OU MILITAIRE REMUNERE AU TITRE DE SES ETUDES
L ETUDIANT BENEFICIANT D'UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR

Si l'étudiant n'est pas concerné par l'une ou l'autre modalité pour cette inscription, la variable est laissée à blanc.

FR_ETR

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de différencier les étudiants français et les étudiants étrangers.

- Commentaire :

Cette variable est le résultat du regroupement de la variable NATIO en deux modalités.

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 1 pour les étudiants de nationalité française
- 0 pour les étudiants de nationalité étrangère

FR_ETR_D

- Format :

Variable caractère de longueur 3.

- Définition :

Cette variable permet de distinguer les établissements se situant en France métropolitaine, ceux se situant dans les DOM et ceux situés dans les COM et la Nouvelle-Calédonie¹.

- Commentaire :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable ETABLI en 3 modalités. Elle permet de travailler rapidement au niveau de la France métropolitaine, ou des DOM ou des COM + Nouvelle-Calédonie.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **FR_ETR_D**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
FR_ETR_D	char(3)	
LIBELLE	char(10)	\$LFRETDT
LIB_LONG	char(40)	\$LFREDLG

Contenu :

<u>FR_ETR_D</u>	<u>Libellé</u>
111	FRANCE METRO
112	DOM
121	COM-TOM

¹ Suite à la révision constitutionnelle de 2003 (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République), voici la nouvelle classification des territoires d'Outre-Mer :

1 – Département et Régions d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte

2 – Collectivités d'Outre-Mer : Polynésie française, Wallis et Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon

3 – Territoires d'Outre-Mer : les Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam)

4 – Statut spécifique : Nouvelle-Calédonie (titre XIII de la constitution), cette-ci n'entre pas dans la classification COM

FR_ETR_R

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Cette variable permet d'isoler les établissements situés dans les COM et en Nouvelle-Calédonie.

- Commentaire :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable ETABLI en 2 modalités. Elle permet de travailler rapidement sur le champ France hors COM + Nouvelle-Calédonie.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **FR_ETR_R**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
FR_ETR_R	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$LFRETRG
LIB_LONG	char(40)	\$LFRERLG

Contenu :

<u>FR_ETR_R</u>	<u>Libellé</u>
11	FRANCE METRO + DOM
12	COM-TOM ¹

¹ Suite à la révision constitutionnelle de 2003 (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République), voici la nouvelle classification des territoires d'Outre-Mer :

1 – Département et Régions d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte
 2 – Collectivités d'Outre-Mer : Polynésie française, Wallis et Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon
 3 – Territoires d'Outre-Mer : les Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam)
 4 – Statut spécifique : Nouvelle-Calédonie (titre XIII de la constitution), cette-ci n'entre pas dans la classification COM

Groupe disciplinaire : GROUPE

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit d'un regroupement disciplinaire qui permet d'obtenir une répartition des inscriptions par grandes disciplines en distinguant également les IUT du secteur secondaire de ceux du secteur tertiaire.

- Commentaire :

Ce regroupement disciplinaire a été construit, pour les diplômes non rattachés aux IUT, directement à partir d'un regroupement de la variable DISCIPLI (resp. DISCIPLR, DISCIPLINT).

La construction des deux modalités concernant les IUT est en revanche beaucoup plus complexe. Dans un premier temps on a isolé les diplômes dont le type était soit DUT, soit post-DUT, soit DNTS. La répartition entre secteur secondaire et tertiaire s'est ensuite faite sur la discipline, le secteur disciplinaire et le code diplôme.

Le *secteur tertiaire* regroupe les disciplines de lettres, langues, sciences humaines, droit et économie mais également le secteur disciplinaire informatique, à l'exception du DUT de génie des réseaux et télécommunications.

Le *secteur secondaire* regroupe, quant à lui, l'ensemble des DUT, post-DUT et DNTS des disciplines de sciences à l'exception du secteur disciplinaire informatique, mais comprend également le DUT de génie des réseaux et des télécommunications.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **GROUPE**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
GROUPE	char(1)	
LIBELLE	char(40)	\$GROUPE

Contenu :

Cette variable peut prendre 8 valeurs. Pour faciliter la lecture, les disciplines correspondant à chaque groupe ont été précisées (excepté pour les IUT où la répartition des diplômes est précisée précédemment).

CODE	LIBELLE	Correspondance discipline SISE (DISCIPLI)
1	DROIT	01
2	ECONOMIE, AES	02, 03, 31
3	LETTRES, SCIENCES HUMAINES	04, 05, 06, 32
4	SCIENCES, STAPS	07, 08, 09, 10, 15, 33
7	IUT SECONDAIRE	-
8	IUT TERTIAIRE	-
A	SANTE	11, 12, 13

Identifiant national étudiant : IDETU

- Format :

Variable caractère de longueur 11.

- Définition :

Il s'agit de l'Identifiant National Étudiant (INE) qui permet d'individualiser l'étudiant dans le fichier des résultats. Chaque INE est unique et correspond à un et un seul étudiant.

Le numéro INE doit correspondre au numéro de la Base Élève Académique (BEA) pour les élèves arrivant de l'enseignement secondaire. Les établissements peuvent être amenés à créer un numéro INE dans certains cas : celui des étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sans avoir de numéro BEA (non bacheliers, nouveaux bacheliers ayant passé leur bac dans un lycée français à l'étranger ou bacheliers de longue date) ou celui des étudiants étrangers.

Lorsqu'un étudiant possède un numéro INE, il doit le conserver tout au long de ses cursus dans l'enseignement supérieur.

Rappel sur la structure du numéro d'immatriculation des étudiants arrivant du secondaire :

Le numéro BEA (application scolarité) de l'élève devient l'INE de l'étudiant.

La structure du BEA est la suivante :

- code de l'académie : 2 caractères
- année de l'immatriculation : 2 caractères
- numéro d'ordre séquentiel : 6 caractères
- clé de contrôle : 1 caractère

Rappel sur la structure du numéro d'immatriculation attribué par un établissement :

- code université : 5 caractères (code en base 36 de l'établissement)
- numéro de série : 1 caractère
- numéro d'ordre : 4 caractères
- clé de contrôle : 1 caractère

Le "code université", le "numéro de série" et le "numéro d'ordre" sont des nombres en base 36 fondés sur la séquence (0-9 ; A-Z). Ces dix premiers caractères représentent le **matricule de l'étudiant**. La **clé de contrôle**, correspond au chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

Les seules vérifications possibles sur le numéro INE sont :

- d'une part que les cinq premiers caractères correspondent bien au numéro d'un établissement retranscrit en base 36.
- d'autre part que la clé est bien le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

- Commentaire :

Pour savoir si un INE a pour origine un numéro BEA ou alors s'il provient d'une immatriculation par une université, il suffit de regarder la valeur de la clé :

- pour les INE provenant d'un numéro BEA, la clé prend une valeur entre A et Z
- pour les INE provenant d'une ré-immatriculation, la clé prend une valeur entre 0 et 9.

- Nomenclature :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique. Il est cependant possible d'extraire dans le numéro INE des informations telles que l'université (dans le cas d'une ré-immatriculation) ou l'académie ayant immatriculé l'étudiant (dans le cas où l'étudiant n'a pas été ré-immatriculé).

Inscription principale : INSPR

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Lorsqu'un étudiant s'inscrit administrativement pour l'année à plusieurs diplômes dans un même établissement, l'une des inscriptions est désignée comme inscription principale, les autres étant désignées comme inscriptions secondes. Les règles qui permettent de désigner l'inscription principale ont été signalées dans la première partie de ce guide (I – Présentation générale de l'enquête).

- Commentaire :

Cette variable est redondante avec la variable EFFECTIF, cette dernière étant plus facile pour les comptages d'étudiants. Attention, un étudiant inscrit dans plusieurs universités aura plusieurs inscriptions principales et sera donc comptabilisé plusieurs fois.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **INSPR**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
INSPRI	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$INSPR
LIB_LONG	char(40)	\$INSPRLG

Contenu :

CODE	LIBELLE
O	INSCRIPTION PRINCIPALE
N	INSCRIPTION SECONDE

Jour de naissance : JONAI5

ATTENTION : cette variable n'existe pas dans les fichiers transmis hors du SIES.

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit du jour de naissance de l'étudiant codée sur 2 caractères.

Exemple : Si l'étudiant est né le 4 juillet 1982, la variable JONAI5 vaut '04' (et non 4).

Commune de résidence de l'étudiant : LCOMETU

- Format :

Variable caractère de longueur 32.

- Définition :

Il s'agit de la commune de résidence de l'étudiant écrit en toutes lettres.

Par adresse de résidence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne pour l'année scolaire en cours (il peut s'agir d'une chambre d'étudiant, du domicile parental, d'un logement personnel indépendant). C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire (hors périodes de vacances scolaires).

Commune de résidence de référence : LCOMREF

- Format :

Variable caractère de longueur 32.

- Définition :

Il s'agit de la commune de résidence de référence écrit en toutes lettres.

Par adresse de résidence de référence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne comme adresse permanente ou adresse fixe, c'est-à-dire celle à laquelle il peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.

- Commentaires :

Les établissements peuvent renseigner soit le code commune, soit le libellé soit les deux. Si le code commune n'est pas renseigné par l'établissement, il est codé à partir du libellé et du code postal.

Mois de naissance : MONAIS

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit du mois de naissance de l'étudiant codée sur 2 caractères.

Exemple : Si l'étudiant est né le 4 juillet 1982, la variable MONAIS vaut '07' (et non 7).

Nationalité : NATION

ATTENTION : cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis hors de la SDSIES.

- Format :

Variable caractère de longueur 3.

- Définition :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à une nation. La nomenclature utilisée est basée sur celle du « code officiel géographique des pays et territoires étrangers » de l'INSEE. Cette nomenclature est mise à jour annuellement.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
PAYS	char(3)	
LIBELLE	char(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	char(10)	\$NATION

La nomenclature détaillée est disponible en *annexe 5* de ce document.

Nationalité regroupée : NATRG

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à un continent. Elle est conseillée pour la diffusion de statistique à l'extérieur.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CONTINENT**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
CONTINENT	char(1)	
LIBELLE	char(40)	\$NATRG

Contenu :

Continent	Libellé long
A	EUROPE UNION EUROPEENNE
B	EUROPE HORS UNION EUROPEENNE
2	ASIE
3	AFRIQUE
4	AMERIQUE
5	OCEANIE
9	INDETERMINE

Nature du diplôme : NATURE

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de connaître la nature juridique du diplôme préparé.

- Commentaires :

Cette variable permet de travailler sur une catégorie de diplôme en particulier, comme les diplômes d'ingénieurs, ou encore de sélectionner uniquement les diplômes homologués nationalement ou les diplômes d'universités.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NATURE**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
NATURE	char(1)	
LIBELLE	char(10)	
LIB_LONG	char(40)	\$LNATURE

Contenu :

NATURE	LIBELLE_LONG
A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT
B	AUTRE CONCOURS ADMINISTRATIF
C	DIPLOME D'UNIVERSITE OU D'ETABLISSEMENT
D	AGREGATION
E	DIP NAT DELIVRE AVEC AUTRES MINISTERES
F	DIPLOME PAR LE GOUVERNEMENT
I	DIPLOME INTERNATIONAL
K	DIPLOME CANONIQUE
L	LABEL CONFERENCE GRANDES ECOLES
P	DIPLOME NATIONAL IUP
U	DIPLOME NATIONAL IUT
V	DIPLOME UNIVERSITE IUT
1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT
2	DIPLOME HOMOLOGUE
3	DIPLOME NON HOMOLOGUE
4	MAGISTERE HOMOLOGUE
5	MAGISTERE NON HOMOLOGUE
6	DIPLOME D'INGENIEUR
7	DIPLOME DE MANAGEMENT VISE
8	DIPLOME SUPERIEUR DE GESTION NON VISE
9	AUTRE DIPL DELIVRE PAR AUTRE MINISTERE

Nouveaux bacheliers : NBACH

- Format :

Variable numérique de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de repérer les nouveaux bacheliers.

Est considéré comme nouveau bachelier un étudiant en inscription principale (INSPR='O') en première année de cursus licence (DEGETU='1') ayant obtenu son baccalauréat à la dernière session (BAC_RGRP≠7 et ANBAC=année de campagne).

- Commentaire :

La variable sert à comptabiliser le flux de nouveaux bacheliers entrant à l'université en première année de cursus licence.

Attention : la variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants bacheliers de l'année et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principale et secondes).

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

1 pour les « nouveaux bacheliers »

0 pour les non « nouveaux bacheliers »

Nouveaux entrants : NET

- Format :

Variable numérique de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de repérer les étudiants nouveaux inscrits en première année de cursus licence.

Est considéré comme nouvel entrant un étudiant en inscription principale (INSPR='O') en première année de cursus licence (DEGETU='1') dont c'est la première inscription dans le système universitaire français (ANINSC=année de campagne)

- Commentaire :

La variable sert à comptabiliser le flux de nouveaux entrants à l'université en première année de cursus licence.

Attention : la variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants entrants pour la première fois dans le système universitaire français et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principale et secondes).

Les étudiants nouveaux entrants en première année de cursus licence et non nouveaux bacheliers sont :

- Soit des étudiants qui ont obtenu leur bac il y a plus d'un an et qui entrent pour la première fois en première année de cursus licence dans le système universitaire français (prise d'études différée ou étudiants venant d'un BTS par exemple)
- Soit des étudiants qui n'ont jamais obtenu le bac (des étudiants entrants à l'aide d'une validation d'acquis ou arrivant de l'étranger par exemple) et qui entrent pour la première fois en première année de cursus licence dans le système universitaire français

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 1 pour les « nouveaux entrants »
- 0 pour les non « nouveaux entrants »

Niveau dans le diplôme : NIVEAU

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant dans un diplôme donné dans des conditions 'normales', c'est-à-dire sans redoublement.

Ce niveau est exprimé en nombre d'années passées dans ce diplôme. Dans le cas d'une organisation pédagogique en UV ou modules, l'université a donc dû déterminer conventionnellement une équivalence ANNEE.

- Exemple :

- Un master LMD a un parcours en 2 ans : la variable NIVEAU(R) pourra prendre les modalités '01' ou '02'

- Commentaire :

Pour certains diplômes tels que les licences professionnelles, le niveau dans le diplôme vaut automatiquement 1. Il **ne faut pas confondre** cette variable avec le degré d'études (BAC+3 ici).

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre des valeurs comprises entre '01' et '06' et '13'.

Toutes les valeurs supérieures à '06' sont automatiquement redressées à '06' à l'exception du niveau 13 utilisé par convention pour distinguer la thèse des diplômes de **docteur en médecine, en odontologie et en pharmacie**. En effet, suite à un changement de la nomenclature de ces diplômes, il a été demandé aux établissements de prendre en compte l'inscription à la thèse séparément de l'inscription au diplôme, que la filière suivie soit générale ou spécialisée.

Cas particuliers des doctorats :

Le niveau pour les doctorats représente le nombre d'inscriptions fait par l'étudiant dans un même diplôme. Cependant, dans le cas où un étudiant reste inscrit **plus de 3 ans** dans ce diplôme, le niveau reste à '03' pour toutes les années supérieures à 3.

Cas des cycles préparatoires et des diplômes d'ingénieur :

Les cycles préparatoires intégrés aux écoles d'ingénieurs, codés à l'aide du code SISE '6001000', doivent être renseignés avec un niveau dans le diplôme codé '01' ou '02'.

Par ailleurs, la variable NIVEAU prend des valeurs de '01' à '03' pour les écoles d'ingénieurs en 3 ans et des valeurs allant de '01' à '05' pour les écoles d'ingénieurs en 5 ans.

Cas des niveaux dans les formations médicales :

- **Niveaux dans les DE de docteur en médecine, en chirurgie dentaire et en pharmacie.**

Il n'existe pas de niveau « 01 » :

Année 1, bac +1 : PACES code SISE « 5001000 » niveau « 01 »

Année 2, bac +2 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 02 »

Année 3, bac +3 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 03 »

Année 4, bac +4 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 04 »

Année 5, bac +5 : DE de docteur en *** code SISE « 5000*** » niveau « 05 »

Etc.

- Niveaux dans le DE de sage-femme !

Année 1, bac +1 : PACES code SISE « 5001000 » niveau « 01 »

Année 2, **bac +2** : DE sage-femme code SISE « 5000418 » **niveau « 01 »**

Année 3, bac +3 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 02 »

Année 4, bac +4 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 03 »

Année 5, bac +5 : DE sage-femme code SISE « 5000418 » niveau « 04 »

Rappel schématique sur les niveaux dans les formations de santé :

Niveau Bac+1	Première année commune aux études de santé (PACES) Diplôme : '5001000' Niveau : '01'			
Niveau Bac+2	DE de sage-femme Diplôme : '5000418' Niveau : '01'	DE de docteur en médecine Diplôme : '5000500' Niveau : '02'	DE de docteur en chirurgie dentaire Diplôme : '5000410' Niveau : '02'	DE de docteur en pharmacie Diplom : '5000335' Niveau : '02'
Niveau Bac+3 !! Attention !! Pas de code diplôme de DFGS pour l'enquête inscriptions !	DE de sage-femme Diplôme : '5000418' Niveau : '02'	DE de docteur en médecine Diplôme : '5000500' Niveau : '03'	DE de docteur en chirurgie dentaire Diplôme : '5000410' Niveau : '03'	DE de docteur en pharmacie Diplom : '5000335' Niveau : '03'
Niveau Bac+4	DE de sage-femme Diplôme : '5000418' Niveau : '03'	DE de docteur en médecine Diplôme : '5000500' Niveau : '04'	DE de docteur en chirurgie dentaire Diplôme : '5000410' Niveau : '04'	DE de docteur en pharmacie Diplom : '5000335' Niveau : '04'
Niveau Bac+5 !! Attention !! Pas de code diplôme de DFAS pour l'enquête inscriptions !	DE de sage-femme Diplôme : '5000418' Niveau : '04'	DE de docteur en médecine Diplôme : '5000500' Niveau : '05'	DE de docteur en chirurgie dentaire Diplôme : '5000410' Niveau : '05'	DE de docteur en pharmacie Diplom : '5000335' Niveau : '05'
...

- Nomenclature :

Modalité	Libellé
01	Première année
02	Deuxième année
03	Troisième année
04	Quatrième année
05	Cinquième année
06	Sixième année
13	Thèse de santé

Niveau de formation initial : NIVEAU_D

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit du niveau de formation initial, en nombre d'année après le baccalauréat, nécessaire pour pouvoir intégrer le diplôme. Ce niveau de formation initial ne tient pas compte des éventuels individus intégrant le diplôme suite à une validation d'acquis professionnels ou autres.

- Commentaire :

Pour un étudiant préparant un master, le niveau de formation initial est '3' (Bac+3). Pour une formation de DUT, le niveau de formation initial est '0' (Bac), ceci indépendamment du fait que l'étudiant soit en 1^{ère} ou en 2^{ème} année.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
NIVFORM	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	char(40)	\$DEGETLG

Contenu :

NIVFORM	LIBELLE LONG
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

Niveau de formation final : NIVEAU_F

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'année après le baccalauréat, du diplôme préparé.

- Commentaire :

Pour un étudiant préparant une licence, le niveau de formation terminal est '3' (Bac+3). Pour une formation de DUT, le niveau de formation terminal est '2' (Bac+2), ceci indépendamment du fait que l'étudiant soit en 1^{ère} ou en 2^{ème} année.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
NIVFORM	char(1)	
LIBELLE	char(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	char(40)	\$DEGETLG

Contenu :

NIVFORM	LIBELLE LONG
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

Numéro d'école doctorale : NUMED

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Il s'agit du numéro de l'école doctorale dont dépend le doctorant.

- Commentaire :

Chaque doctorant dépend d'un maître de thèse qui est rattaché à une école doctorale. Cette variable est renseignée uniquement pour les doctorants.

- Nomenclature :

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
NUMED	char(4)	
LIBELLE	char(99)	\$LNUMED

Numéro d'inscription : NUMINS

ATTENTION : cette variable n'est utilisable qu'au niveau du SIES

- Format :

Variable caractère de longueur 8.

- Définition :

Il s'agit du numéro d'inscription de l'étudiant déterminé par l'établissement (numéro interne).

- Commentaire :

Ce numéro n'est en pratique utile que lors du contrôle du fichier, pour faciliter le repérage d'un enregistrement. Il convient d'être vigilant si l'on cherche à utiliser le numéro d'inscription d'un étudiant. En effet, ce numéro d'inscription est unique au niveau d'un établissement, mais ne l'est pas obligatoirement au niveau national. Il est donc presque toujours préférable de travailler à partir de l'Identifiant National Etudiant.

- Nomenclature :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, les établissements incrémentant en général le numéro de 1 pour chaque nouvelle inscription.

Pays de résidence de l'étudiant : PARIPA

- Format :

Variable caractère de longueur 3.

- Définition :

Il s'agit du pays de résidence de l'étudiant.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable NATION.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
PAYS	char(3)	
LIBELLE	char(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	char(10)	\$NATION

Parcours type : PAR_TYPE

- Format :

Variable caractère de longueur 7.

- Définition :

Il s'agit du parcours type du diplôme préparé.

Cette variable, créée dans le cadre de la simplification de l'offre de formation, ne concerne que les diplômes suivant :

- les licences LMD des secteurs disciplinaires de langues ('05') et de STAPS ('10')
- les masters MEEF 2nd degré
- les DU formation adaptée enseignement 2nd degré

- Nomenclature :

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
LIBELLE	char(40)	\$PARCOURS

Pays de résidence des parents : PAYPAR

- Format :

Variable caractère de longueur 3.

- Définition :

Il s'agit du pays de résidence de l'étudiant.

- Commentaire :

En cas de non-réponse, pour les étudiants de nationalité française, le pays de résidence des parents est redressé à '100' (France).

Pour les étudiants de nationalité étrangère, le pays de résidence des parents prend pour valeur la modalité '999' (Sans objet). (cf. NATION)

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable NATION.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
PAYS	char(3)	
LIBELLE	char(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	char(10)	\$NATION

PCS des parents : PCSPAR et PCSPAR2
--

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle des deux parents (ou tuteurs) de l'étudiant.

- Commentaire :

Les non-réponses sont codées avec la valeur « 99 ».

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PCS**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
PCS	char(2)	
LIBELLE	char(40)	\$PCS

Contenu :

10	AGRICULTEUR EXPLOITANT
21	ARTISAN
22	COMMERCANT ET ASSIMILE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS
31	PROFESSION LIBERALE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES
37	CADRE ADMINIS.ET COMMERC. D'ENTREPRISE
38	INGENIEUR - CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE
43	PROFESSION INTERM. SANTE - TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBLIQUE
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE ENTR.
47	TECHNICIEN
48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
52	EMPL. CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
53	POLICIER ET MILITAIRE
54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
55	EMPLOYE DE COMMERCE
56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
61	OUVRIER QUALIFIE
66	OUVRIER NON QUALIFIE
69	OUVRIER AGRICOLE
71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC., CHEF ENTREP.
73	RETRAITE CADRE, PROFES. INTERMEDIAIRE
76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
82	AUTRE PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

Régime d'inscription : REGIME

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Cette variable définit le régime sous lequel l'inscription à un diplôme a été prise : formation initiale, formation par apprentissage, contrat de professionnalisation, etc.

Remarque : Pour les inscriptions prises dans le cadre de la formation continue ou d'une autre reprise d'études, ne sont retenues que celles correspondant à une formation diplômante et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **REGIME**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
REGIME	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$REGIME
LIB_LONG	char(40)	\$REGIMLG

Contenu :

Régime d'inscription	Libellé long
10	FORMATION INITIALE HORS APPRENTISSAGE
11	REPRISE ETUDES NON FINANCEE SANS CONV
12	CONTRAT APPRENTISSAGE
20	FORMATION CONTINUE HORS CONTRAT PROF
22	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'ensemble des modalités commençant par « 1 » représentent la formation initiale, les modalités commençant par « 2 » identifient la formation continue.

Les modalités dont le deuxième caractère est « 2 » permettent d'identifier l'alternance. L'ensemble des modalités couvre la formation tout au long de la vie.

La formation continue est toujours liée à un conventionnement et donc à un aménagement spécifique. Le conventionnement peut être trilatéral (établissement d'enseignement, organisme ou entreprise et étudiant) ou bilatéral (établissement d'enseignement et étudiant). Elle est donc financée par un organisme (public ou privé) ou par l'étudiant

- elle donne lieu à des droits d'inscription particuliers
- elle donne droit au statut de stagiaire de la formation continue

Relèvent de la formation continue les publics bénéficiant soit :

- du plan de formation d'une entreprise
- du congé individuel de formation
- de dispositifs régionaux pour les stagiaires/demandeurs d'emploi
- du programme ingénieurs et cadres supérieurs

La formation par apprentissage est un cas particulier de la formation initiale. Elle est caractérisée :

- pour "l'étudiant", par un statut particulier d'étudiant-apprenti
- pour la formation, par une formation particulière dispensée :
 - Soit par une section d'apprentissage ('composante ou structure interne' de l'université)
 - Soit par un centre de formation d'apprentis (CFA) en convention avec l'université

La reprise d'étude non financées et sans conventionnement est identifiée à des fins statistiques. Elle concerne les étudiants reprenant des études, **quel que soit le niveau auquel leur scolarité a été interrompue** (CAP, BEP, BAC, ...) après un **arrêt d'au moins deux années**, dès lors que ceux-ci ne bénéficient pas d'une prise en charge dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

Pour les étudiants en "reprise d'études », la variable régime d'inscription doit être codée à 11 **non seulement l'année où l'étudiant reprend ses études, mais également les années suivantes**.

Cas particulier des formations par alternance

La formation par alternance regroupe deux types de situation :

- L'étudiant est inscrit en contrat de professionnalisation (codé 22)
- L'étudiant est inscrit en contrat d'apprentissage, auquel cas, il relève de l'apprentissage (codé 12).

Le repérage des étudiants selon leur régime d'inscription s'effectue de manière très médiocre. Des efforts peuvent être menés par exemple pour faciliter les échanges entre le service formation continue et le service scolarité de votre établissement.

Ré-immatriculation : REIMMA

ATTENTION : cette variable n'est utilisable qu'au niveau du SIES

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de repérer les numéros INE indûment réaffectés.

- Commentaires :

Pour tous les étudiants ayant obtenus leur baccalauréat à partir de juin 1995 et pour tous les étudiants ayant été inscrits dans le système universitaire public français à partir de l'année universitaire 1994-1995, l'étudiant possède déjà un numéro INE (ou numéro BEA pour les nouveaux bacheliers) et ne devrait donc pas faire l'objet d'une ré-immatriculation (affectation d'un nouvel INE par l'établissement).

Si un établissement ne peut pas récupérer le numéro INE existant de l'étudiant et qu'il lui affecte un nouvel INE, il doit le signaler par l'intermédiaire de cette variable.

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- P dans le cas d'une ré-immatriculation indue
- 9 sinon

Secteur disciplinaire : SECTDIS

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit du secteur disciplinaire associé à un code diplôme, ceci relativement à une inscription.

- Commentaire :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') le secteur disciplinaire est directement extrait du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier le secteur disciplinaire remonté par l'université. Pour les autres diplômes, le secteur disciplinaire découle directement du code diplôme, chaque diplôme est associé à un et un seul secteur disciplinaire, l'information est donc identique pour tous les établissements.

Le secteur disciplinaire en 52 postes peut être regroupé en 14 postes (voir la variable DISCIPLI).

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SECTDIS**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
SECTDIS	char(2)	
LIBELLE	char(100)	\$LSECT
DISCIPLI	char(2)	\$SECDIS

Contenu :

Cf. variable DISCIPLI

Sexe : SEXE

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit du sexe de l'étudiant.

- Commentaire :

En cas de non-réponse, la modalité homme ou femme est tirée de manière aléatoire.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SEXE**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
SEXE	char(1)	
LIBELLE	char(40)	\$SEXE

Contenu :

SEXE	LIBELLE
1	HOMME
2	FEMME

Situation l'année précédente : SITUPRE

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit de la situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi) et ceci uniquement l'année précédente et non pas une année antérieure. La situation sera souvent désignée par le type d'établissement fréquenté l'année précédente.

- Commentaire :

En cas de non-scolarisation l'année précédente, une des deux modalités suivantes est renseignée :

- 'non scolarisé l'année précédente, mais étant déjà entré dans l'enseignement supérieur (étudiant en reprise d'études supérieures **modalité U**)'

Ou

- 'non scolarisé l'année précédente, mais n'étant jamais entré dans l'enseignement supérieur (étudiant ayant différé son entrée dans le supérieur **modalité T**)'.

Les non-réponses sont codées à '9'.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SITUPRE**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
SITUPRE	char(1)	
LIBELLE	char(40)	\$SITUPRE

Contenu :

A	Enseignement secondaire (y compris par correspondance) ¹	K	Autre établissement SISE (liste en page suivante)
B	BTS (y compris post-BTS)	M	ESPE
C	IUT (y compris post-DUT ou licence professionnelle)	P	Etablissement étranger d'enseignement supérieur ou secondaire
D	CPGE	Q	Etablissement étranger d'enseignement secondaire ²
E	Ecole et formation d'ingénieurs (universitaire ou non) ³	R	Etablissement étranger d'enseignement supérieur
G	Enseignement supérieur par correspondance	S	Autre établissement ou cursus (en France)
H	Université et Paris Dauphine (hors IUT, Ecole d'ingénieurs universitaire) ⁴	T	Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
J	Ecole de management (école de commerce, gestion)	U	Non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études)

¹ Cette modalité ne concerne que les formations relevant du secondaire (Terminale en générale), et en aucun cas les STS et les CPGE relevant de lycées pour lesquels vous devez utiliser les modalités B et D. Les lycées français à l'étranger font partie de cette catégorie.

² Les lycées étrangers en France font partie de cette catégorie. Pour les étudiants scolarisés l'année dernière dans l'enseignement secondaire étranger, SITUPRE doit être codée en 'Q' et non en 'A' (enseignement secondaire français).

³ Les universités de technologie (Belfort-Montbéliard, Compiègne et Troyes), les INP (Lorraine et Toulouse) et l'institut polytechnique de Grenoble sont dans cette rubrique.

⁴ L'ESEU, le DAEU et la capacité en droit sont repérés dans cette modalité.

Liste des autres établissements SISE :

- Ecoles normales supérieures (ENS Cachan, Lyon, Paris)
- Instituts catholiques (Lille, Lyon, Nantes (univ catholique de l'ouest), Paris et Toulouse)
- Museum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Ecole pratique des hautes études (EPHE)
- Ecole nationale des Chartes (ENC)
- Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
- Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Malakoff)
- Institut catholique d'études supérieures (ICES La Roche/Yon)
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Institut de physique du globe de Paris, institut d'études politiques de Paris, Observatoire de Paris
- Ecoles nationales vétérinaires (Lyon (VETAGRO SUP), Maisons Alfort, Nantes (ONIRIS), Toulouse)
- Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

Spécialité de langue : SPECIA, SPECIB, SPECIC

- Format :

Variable caractère de longueur 4.

- Définition :

Il s'agit de la spécialité de langue étudiée. Cette information concerne les diplômes de langues et les diplômes d'ingénieur.

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SPECI**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
SPECI	char(4)	
LIBELLE	char(40)	\$SPECI

Contenu :

0035	AJIE	0044	CORSE
0068	ALBANAIS	0045	CREOLE
0026	ALLEMAND	0136	CROATE
0036	AMHARIQUE	0046	DANOIS
0027	ANGLAIS	0047	DREHU
0029	ANGLO-AMERICAIN	0126	EGYPTIEN HIEROGLYPHIQUE
0028	ARABE	0014	ESPAGNOL
0107	ARABE EGYPTIEN	0074	ESTONIEN
0037	ARABE LITTERAL	0092	FILIPINO
0038	ARABE MAGHREBIN	0048	FINNOIS
0108	ARABE MAROCAIN	0123	FRANCAIS
0070	ARABE ORIENTAL	0075	GEORGIEN
0109	ARABE SYRO-LIBANAIS-PALESTINIEN	0067	GREC ANCIEN
0110	ARAMEEN	0018	GREC MODERNE
0039	ARMENIEN	0076	GUARANI
0127	AYMARA	0077	HAOUSSA
0139	AZERBAIDJANAIS	0065	HEBREU
0128	AZERI	0016	HEBREU ANCIEN
0040	BANTU	0017	HEBREU MODERNE
0041	BASQUE	0049	HINDI
0042	BENGALI	0015	HONGROIS
0030	BERBERE	0050	INDONESIEN
0111	BIELORUSSE	0078	INDONESIEN-MALAISIEN
0071	BIRMAN	0079	INUKTITUT
0133	BOSNIAQUE-CROATE-SERBE-MONTENEGRIN	0132	IRLANDAIS
0001	BOSNIAQUE-SERBO-CROATE	0051	ISLANDAIS
0034	BRETON	0019	ITALIEN
0072	BULGARE	0022	JAPONAIS
0073	CAMBODGIEN (KHMER)	0114	JUDEO-ARABE
0112	CANTONNAIS	0115	JUDEO-ESPAGNOL
0031	CATALAN	0134	KHMER
0043	CELTIQUE	0080	KURDE
0032	CHINOIS	0116	KURMANJI
0113	COMORIEN	0135	LANGUE DES SIGNES
0013	COREEN	0020	LANGUE D'OC

0008	LANGUE ET CULTURE REGIONALE REO MAORI	0131	POITEVIN SAINTONGEAIS
0122	LANGUES ANDINES	0006	POLONAIS
0023	LANGUES INDIENNES	0007	PORTUGAIS
0021	LANGUES IRANIENNES	0057	PROVENCAL
0052	LANGUES MELANESIENNES	0105	QAZAQ
0053	LANGUES NORDIQUES	0093	QUECHUA
0081	LANGUES OCEANIENNES	0009	ROUMAIN
0024	LANGUES POLYNESEIENNES	0094	RROMANI
0138	LANGUES ROMANES	0010	RUSSE
0005	LANGUES SCANDINAVES	0063	SANSKRIT
0117	LANGUES SEPHARADES	0058	SCANDINAVE
0025	LANGUES SLAVES D'EUROPE CENTRALE	0137	SERBE
0082	LAOTIEN	0059	SIAMOIS
0066	LATIN	0095	SINGHALAIS
0083	LETTON	0096	SLOVAQUE
0118	LINGALA	0097	SLOVENE
0084	LITUANIEN	0119	SORABE
0085	MACEDONIEN	0120	SORANI
0033	MALGACHE	0060	SUEDOIS
0125	MANDARIN	0106	SWAHILI
0054	MANDINGUE	0061	TAHITIEN
0086	MAYA	0098	TAMOUL
0087	MONGOL	0121	TATAR
0088	NAHUATL	0002	TCHEQUE
0011	NEERLANDAIS	0099	TELOUGOU
0089	NEPALI	0100	TIBETAIN
0055	NORVEGIEN	0101	TSIGANE
0012	OCCITAN	0003	TURC
0129	OSSETE	0102	UKRAINIEN
0090	OURDOU	0004	VIETNAMIEN
0091	PASHTO	0103	WOLOF
0064	PERSAN	0104	YIDDISH
0056	PEUL	0062	YORUBA
0124	PICARD	0130	ZOULOU

Type de diplôme : TYP_DIPL

- Format :

Variable caractère de longueur 2.

- Définition :

Il s'agit du type du diplôme. Le type du diplôme est l'intitulé le plus général du diplôme (par exemple Master LMD). Il est défini directement à partir du diplôme préparé.

- Commentaire :

Il convient de rester vigilant sur certains types de diplôme. En effet, si l'on souhaite travailler sur l'ensemble des maîtrises par exemple, il faut sélectionner 3 types de diplômes : maîtrises 'anciennes' ('EC'), maîtrises renouvelées ('EA') et maîtrises IUP ('EJ').

- Nomenclature :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **TYP_DIPL**.

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
TYP_DIPL	char(2)	
CYCLE	char(1)	\$CYCLE
LCYCLE	char(10)	
CURSUS_LMD	char(1)	\$CUR_LMD
LIBELLE	char(10)	\$LTYPDIP
LIB_LONG	char(40)	\$LTDLG
LNATURE	char(38)	
NATURE	char(1)	\$NATURE

Contenu :

<u>Cursus</u>	<u>Cycle</u>	<u>Durée</u>	<u>Nature</u>	<u>Type de diplôme</u>	<u>Libellé long</u>
L	cycle 0	2	1	AC	CAPACITE EN DROIT
L	1er cycle	2	1	CA	DEUG RENOVE
L	1er cycle	2	U	CB	DUT
L	1er cycle	2	1	CC	DEUG
L	1er cycle	2	1	CD	DEUST
L	1er cycle	1	P	CI	DEUST IUP
L	1er cycle	1	P	CJ	DEUP
L	1er cycle	1	P	CK	DEUG IUP
L	1er cycle	1	U	CL	DIPLOME NAT DE TECHN SPECIAL (DNST)
L	1er cycle	2	1	CP	DEUG INTERMEDIAIRE LMD
L	1er cycle	2	1	CX	PREMIER CYCLE DES ETUDES MEDICALES PCEM
L	1er cycle	1	1	CY	1ERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE
L	2ème cycle	3	1	CZ	DIPLOME DE FORMATION GENERALE SANTE
L	2ème cycle	1	1	DA	LICENCE RENOVEE
L	2ème cycle	1	1	DB	LIC BI-DISCIPLINAIRE
L	2ème cycle	1	1	DC	LICENCE
L	2ème cycle	1	P	DJ	LICENCE IUP
M	2ème cycle	1	A	DK	PREPARATION CAPEPS
L	2ème cycle	1	1	DP	LICENCE PROFESSIONNELLE
M	2ème cycle	1	A	DU	PREPARATION CPE
M	2ème cycle	1	A	DV	PREPARATION CRPE
M	2ème cycle	1	A	DW	PREPARATION CAPES
M	2ème cycle	2	A	DX	PREPARATION CAPLP
M	2ème cycle	1	A	DY	PREPARATION CAPET
M	2ème cycle	1	A	DZ	PREPARATION CAPES
M	2ème cycle	1	1	EA	MAITRISE RENOVEE

Cursus	Cycle	Durée	Nature	Type de diplôme	Libellé long
M	2ème cycle	1	1	EB	MAITRISE BI-DISCIPLINAIRE
M	2ème cycle	1	1	EC	MAITRISE
M	2ème cycle	2	1	ED	MST
M	2ème cycle	2	1	EE	MAITRISE DE SCIENCES ET GESTION (MSG)
M	2ème cycle	2	1	EF	MAIT. INFOR. APPL. GESTION ENTR. (MIAGE)
M	2ème cycle	1	P	EJ	MAITRISE IUP
M	2ème cycle	1	A	EK	CERTIFICATION CAPEPS
M	2ème cycle	3	1	EL	MSBM - C1
M	2ème cycle	3	1	EM	MSBM - C2
M	2ème cycle	3	1	EN	MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
M	2ème cycle	1	1	EP	MAITRISE INTERMEDIAIRE LMD
M	2ème cycle	3	1	ER	DIP PREP RECH BIOMEDICALE (DPRB) - C1
M	2ème cycle	3	A	ES	PREPARATION SPECIALISATION ENS TITULAIRE
M	2ème cycle	1	D	ET	CERTIFICATION AGREGATION
M	2ème cycle	1	A	EU	CERTIFICATION CPE
M	2ème cycle	1	A	EV	CERTIFICATION CRPE
M	2ème cycle	1	A	EW	CERTIFICATION CAPES
M	2ème cycle	1	A	EX	CERTIFICATION CAPLP
M	2ème cycle	1	A	EY	CERTIFICATION CAPET
M	2ème cycle	1	D	EZ	PREPARATION AGREGATION
M	3ème cycle	1	1	FC	DIPLOME D'ETUDE APPROFONDIE (DEA)
M	3ème cycle	1	1	FD	DESS
M	2ème cycle	3	4	FE	MAGISTERE
M	3ème cycle	2	P	FF	DIPLOME DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (DRT)
M	3ème cycle	6	1	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
M	2ème cycle	5	6	FI	FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
M	2ème cycle	6	1	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
M	2ème cycle	4	1	FK	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES PHARMACEUTIQUES
M	2ème cycle	5	1	FL	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES ODONTOLOGIQUES
M	2ème cycle	5	6	FM	DIPLOME INGENIEUR CONJOINT
M	2ème cycle	5	6	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT (EX NFI)
	2ème cycle	4	1	FX	DEUX. CYCLE DES ETUDES MEDICALES (DCEM)
	3ème cycle	2	1	GD	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
M	3ème cycle	1	1	GF	CES (CHIR. DENT. A)
M	3ème cycle	1	1	GG	CES CHIRURGIE DENTAIRE
M	3ème cycle	1	1	HH	CES (CHIR. DENT.B)
M	3ème cycle	6	1	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
M	2ème cycle	6	1	IC	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES MEDICALES
M	2ème cycle	3	1	ID	DIPLOME FORMATION APPROFONDIE SANTE
M	3ème cycle	3	1	IX	QUALIFICATION MEDECINE GENERALE
M	3ème cycle	4	1	JB	C.E.C.S.M.O.
M	3ème cycle	4	1	JC	DES PHARMACIE
M	3ème cycle	5	1	JD	DES MEDECINE
M	3ème cycle	4	1	JF	DES ODONTOLOGIE
M	3ème cycle	2	1	KG	CAPACITE MEDECINE
L	2ème cycle	1	1	LP	LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE
M	3ème cycle	2	1	MA	DESC MEDECINE GROUPE 1
M	3ème cycle	3	1	MB	DESC MEDECINE GROUPE 2
M	3ème cycle	3	1	MC	DESC MEDECINE
M	3ème cycle	2	1	MD	DESC BIOLOGIE MEDICALE
L	cycle 0	1	1	NA	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC
L	1er cycle	1	1	NB	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+1
L	1er cycle	2	1	NC	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+2
L	2ème cycle	1	1	ND	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+3
	2ème cycle	1	1	NE	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+4
M	3ème cycle	1	1	NF	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+5
L	1er cycle	4	1	PA	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPHONISTE
L	1er cycle	3	1	PB	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPTISTE
L	1er cycle	3	1	PC	DIPLOME D'ETAT AUDIO-PROTHESISTE
L	1er cycle	3	1	PD	DIPLOME D'ETAT PSYCHOMOTRICIEN
M	1er cycle	4	1	PE	DIPLOME D'ETAT SAGE-FEMME
L	1er cycle	3	1	PF	DIPL ETAT DE MASSEUR-KINESATHERAPEUTE
L	1er cycle	3	1	PG	DIPLOME ETAT ERGOTHERAPEUTE
	1er cycle	3	1	PH	DIPLOME ETAT TECHN ANALYSES BIOMEDICALES
L	1er cycle	3	1	PJ	DIPLOME D'ETAT INFIRMIER
L	1er cycle	3	1	PK	DIPL ETAT MANIPULATEUR ELECTRADIOL MEDIC
M	3ème cycle	2	1	PL	DIPLOME D'ETAT INFIRMIER ANESTHESISTE
L	1er cycle	3	1	PM	DIPLOME D'ETAT PEDICURE PODOLOGUE

Cursus	Cycle	Durée	Nature	Type de diplôme	Libellé long
M	2ème cycle	5	7	RA	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+5 GRADE MASTER
M	2ème cycle	5	7	RB	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+5
M	2ème cycle	4	7	RC	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+4
L	2ème cycle	3	7	RD	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+3
L	1er cycle	2	7	RE	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+2
L	1er cycle	2	7	RF	CYCLE PREPARATOIRE MANAGEMENT
M	3ème cycle	4	E	SA	DOCTORAT VETERINAIRE
M	3ème cycle	4	E	SB	DIPL ETUDES FONDAMENTALES VETERINAIRES
M	3ème cycle	1	E	SC	INTERNAT VETERINAIRE
M	3ème cycle	3	E	SD	DIPL ETUDES SPECIALISEES VETERINAIRES
M	3ème cycle	1	E	SE	CERTIF ETUDES APPROFONDIES VETERINAIRES
	2ème cycle	5	K	TA	BAC CANONIQUE THEOLOGIE
	3ème cycle	2	K	TB	LIC CANONIQUE THEOLOGIE
	3ème cycle	4	K	TC	DOCT CANONIQUE THEOLOGIE
	1er cycle	2	K	TD	BAC CANONIQUE PHILOSOPHIE
	2ème cycle	2	K	TE	LIC CANONIQUE PHILOSOPHIE
	3ème cycle	4	K	TF	DOCT CANONIQUE PHILOSOPHIE
	2ème cycle	2	K	TG	LIC CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	3ème cycle	4	K	TH	DOCT CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	1er cycle	3	K	TJ	BAC CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	2ème cycle	1	K	TK	LIC CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	3ème cycle	4	K	TL	DOCT CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	1er cycle	3	K	TM	BAC CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	1er cycle	2	K	TN	CERTIFICAT EN THEOLOGIE
	3ème cycle	2	K	TP	MASTER CANONIQUE
L	cycle 0	1	C	UA	DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC
	1er cycle	1	C	UB	DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 1
X	1er cycle	2	C	UC	DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 2
X	2ème cycle	3	C	UD	DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 3
M	2ème cycle	2	C	UE	DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 4
M	3ème cycle	1	C	UF	DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 5
M	2ème cycle	1	C	UG	DIPLOME DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE
L	2ème cycle	3	C	UO	DIPLOME IEP BAC+3
L	2ème cycle	3	C	UP	DIPL GRAND ETABLISSEMENT GRADE LICENCE
M	2ème cycle	2	C	UQ	DIPLOME PARIS-DAUPHINE GRADE MASTER
M	2ème cycle	2	C	UR	MASTERS DAUPHINE
M	2ème cycle	5	C	US	DIPLOME EPHE
M	2ème cycle	3	C	UT	DIPLOME ENS
M	2ème cycle	3	C	UU	DIPLOME EHES
M	2ème cycle	3	9	UV	DIPLOME ENSAE
	1er cycle	2	C	UW	DIPLOME PARIS-DAUPHINE CYCLE1
M	2ème cycle	5	C	UX	DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES
M	2ème cycle	2	C	UY	CERTIFICAT ETUDES JUDICIAIRES
M	2ème cycle	5	7	UZ	DIPLOME COMMERCE
L	cycle 0	1	B	VA	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC
	1er cycle	1	B	VB	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+1
	1er cycle	2	B	VC	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+2
M	2ème cycle	1	B	VD	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+3
M	2ème cycle	1	B	VE	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+4
M	2ème cycle	1	A	VF	PREPARATION CONCOURS ENSEIGNEMENT
	3ème cycle	4	F	WA	DIPLOME PAR LE GOUVERNEMENT
	3ème cycle	5	E	WB	DIPLOME ARCHITECTE DE L'INSA
L	2ème cycle	3	1	XA	LICENCE (LMD)
M	3ème cycle	2	1	XB	MASTER (LMD)
M	3ème cycle	2	1	XC	MASTER INGENIEUR
M	3ème cycle	2	1	XD	MASTER ENSEIGNEMENT
L	1er cycle	2	1	XE	CPGE INTEGREE UNIVERSITES
M	3ème cycle	1	1	XF	DU FORMATION ADAPTEE ENSEIGNEMENT
D	3ème cycle	3	1	YA	DOCTORAT D'UNIVERSITE
D	3ème cycle	3	1	YB	DOCTORAT D'UNIVERSITE (GENERIQUE)
M	2ème cycle	2	6	YI	FORMATION INGENIEUR SPECIALISE
M	3ème cycle	5	1	YJ	DIS MEDECINE
M	3ème cycle	4	1	YL	DIS PHARMACIE
M	3ème cycle	2	1	YM	ATTEST. FORMATION SPECIALISEE (AFS)
M	3ème cycle	2	1	YN	ATTEST. FORM. SPECIALISEE APPROF. (AFSA)
M	3ème cycle	3	1	YP	ATTESTATION ETUDES APPROF. CH. DENTAIRE
M	3ème cycle	2	1	YQ	DIPLOME FORMATION MEDICALE SPECIALISEE
M	3ème cycle	2	1	YR	DIPL FORM MEDICALE SPECIAL APPROFONDIE

Cursus	Cycle	Durée	Nature	Type de diplôme	Libellé long
L	1er cycle	2	1	ZA	DIPLOME PREP AUX ETUDES COMPTABLES
L	2ème cycle	1	1	ZB	DIPLOME ETUDES COMPTABLES
M	2ème cycle	1	1	ZC	DIPLOME SUPERIEUR ETUDES COMPTABLES
M	2ème cycle	2	1	ZD	DIPLOME NATIONAL D'OENOLOGIE
M	2ème cycle	2	9	ZE	CERT APTITUDE ENSEIG SPECIALISE (UNIV)
L	2ème cycle	3	1	ZF	DIPLOME COMPTABILITE ET DE GESTION
M	2ème cycle	2	1	ZG	DIPL SUP COMPTABILITE ET DE GESTION
X	autre	9	1	ZH	CERTIFICATS DE COMPETENCES
L	2ème cycle	3	X	ZZ	LICENCE SPECIALE
X	autre		C	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
	autre		3	02	CERTIFICAT D'ECOLE
D	3ème cycle		1	03	HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
D	3ème cycle		C	04	DU TYPE DOCTORAT (INST CATHOLIQUES)
X	autre		I	05	DIPLOME INTERNATIONAL
L	1er cycle	1	C	06	POST-DUT
M	3ème cycle	1	L	07	MASTERE SPECIALISE
M	3ème cycle	1	9	08	MASTERS OF
X	autre		C	09	AUTRES DIPLOMES

Type de classe préparatoire : TYPREPA
--

- Format :

Variable caractère de longueur 5.

- Définition :

Cette variable concerne uniquement les nouveaux entrants ayant fréquenté l'année précédente une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Elle indique quel type de classe prépa ils ont fréquenté.

Attention : pour le fichier UNIV, cette variable n'est renseignée que pour les formations d'ingénieur.

- Nomenclature :

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
TYPREPA	char(5)	
LIBELLE	char(10)	\$TYPREPA
LIB_LONG	char(40)	\$TYPREPL

Contenu :

1^{ère} année	Scientifique	MPSI (Maths Physique/Sciences de l'ingénieur)		11101
		PCSI (Physique Chimie/Sciences de l'ingénieur)		11103
		PTSI (Physique Technologie/Sciences de l'ingénieur)		11105
		BCPST (Biologie Chimie Physique/Sciences de la Terre)		11109
		TSI (Technologie et Sciences Industrielles)		11110
		TPC (Technologie Physique Chimie)		11111
		TB (Technologie et Biologie)		11112
		ENS Cachan C en 2 ans (Arts, Création industrielle)		11114
		Ecole Nationale Vétérinaire		11115
		Marine Marchande		11116
	Economique	Préparations économiques et commerciales	Scientifique	12101
			Economique	12102
			Technologique	12103
		ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)		12104
		ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et gestion)		12105
	Littéraire	1 ^{ère} année Lettres		13101
		1 ^{ère} année Lettres et Sciences Sociales		13103
		1 ^{ère} année Ecole nationale des Chartes		13104
		1 ^{ère} année Saint-Cyr option Lettres et Sciences Humaines		13105

2^{ème} année	Scientifique	MP (Maths et Physique)	11201	
		MP* (Maths et Physique)	11202	
		PC (Physique et Chimie)	11203	
		PC* (Physique et Chimie)	11204	
		PSI (Physique et Sciences de l'ingénieur)	11205	
		PSI* (Physique et Sciences de l'ingénieur)	11206	
		PT (Physique et Technologie)	11207	
		PT* (Physique et Technologie)	11208	
		BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre)	11209	
		TSI (Technologie et Sciences industrielles)	11210	
		TPC (Technologie, Physique et Chimie)	11211	
		TB (Technologie et Biologie)	11212	
		ATS (Technologie industrielle-Prépa en 1 an pour Techniciens supérieurs)	11213	
		ENS Cachan C en 2 ans (Arts et création industrielle)	11214	
		Classes prépa agricoles post BTSA / BTS / DUT	11215	
	Economique	Préparations économiques et commerciales	Scientifique	12201
			Economique	12202
			Technologique	12203
		ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)	12204	
		ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et Gestion)	12205	
		ENS Cachan D1 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)	12206	
		ENS Cachan D2 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)	12207	
	Littéraire	2 ^{ème} année Ecole normale supérieure lettres	13201	
		2 ^{ème} année Ecole nationale sup. Fontenay-Saint-Cloud	13202	
		2 ^{ème} année Groupes Sciences Sociales	13203	
		2 ^{ème} année Ecole nationale des Chartes	13204	
		2 ^{ème} année Saint-Cyr option Lettres & Sciences Humaines	13205	

UNIV

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Cette variable permet de repérer les universités.

L'enquête SISE Université concerne les universités mais également d'autres établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas le statut juridique d'université. Ces derniers sont :

- Les universités de technologies de Belfort-Montbéliard, de Compiègne et de Troyes
- L'institut d'études politiques de Paris (IEP Paris)
- L'institut national les langues et des civilisations orientales (INALCO)
- L'institut polytechnique de Grenoble
- L'institut national polytechnique de Toulouse (INP Toulouse)
- L'observatoire de Paris
- L'institut physique du Globe de Paris
- Paris Dauphine

- Nomenclature :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

O dans le cas d'une université (ESPE et Université de Lorraine¹ compris)

N dans le cas d'établissement non universitaire

¹ Le grand établissement « université de Lorraine » a été créé en 2011 par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INP Lorraine. Il est maintenu dans le champ des universités en raison des formations majoritairement universitaire qu'il propose.

VOIE

- Format :

Variable caractère de longueur 1.

- Définition :

Il s'agit de la voie des diplômes LMD (général/indifférencié, professionnelle ou recherche).

Les établissements peuvent inscrire des étudiants en master indifférencié mais ne peuvent délivrer que des masters à finalité professionnelle ou recherche.

- Nomenclature :

Structure :

<u>Variable</u>	<u>Format</u>	<u>Format SAS</u>
VOIE	char(1)	
LIBELLE	char(26)	\$LVOIE

Contenu :

VOIE LIBELLE

- 0 GÉNÉRALE OU INDIFFÉRENCIÉE
- 1 PROFESSIONNELLE
- 2 RECHERCHE

ANNEXE 1

Liste des variables par champ

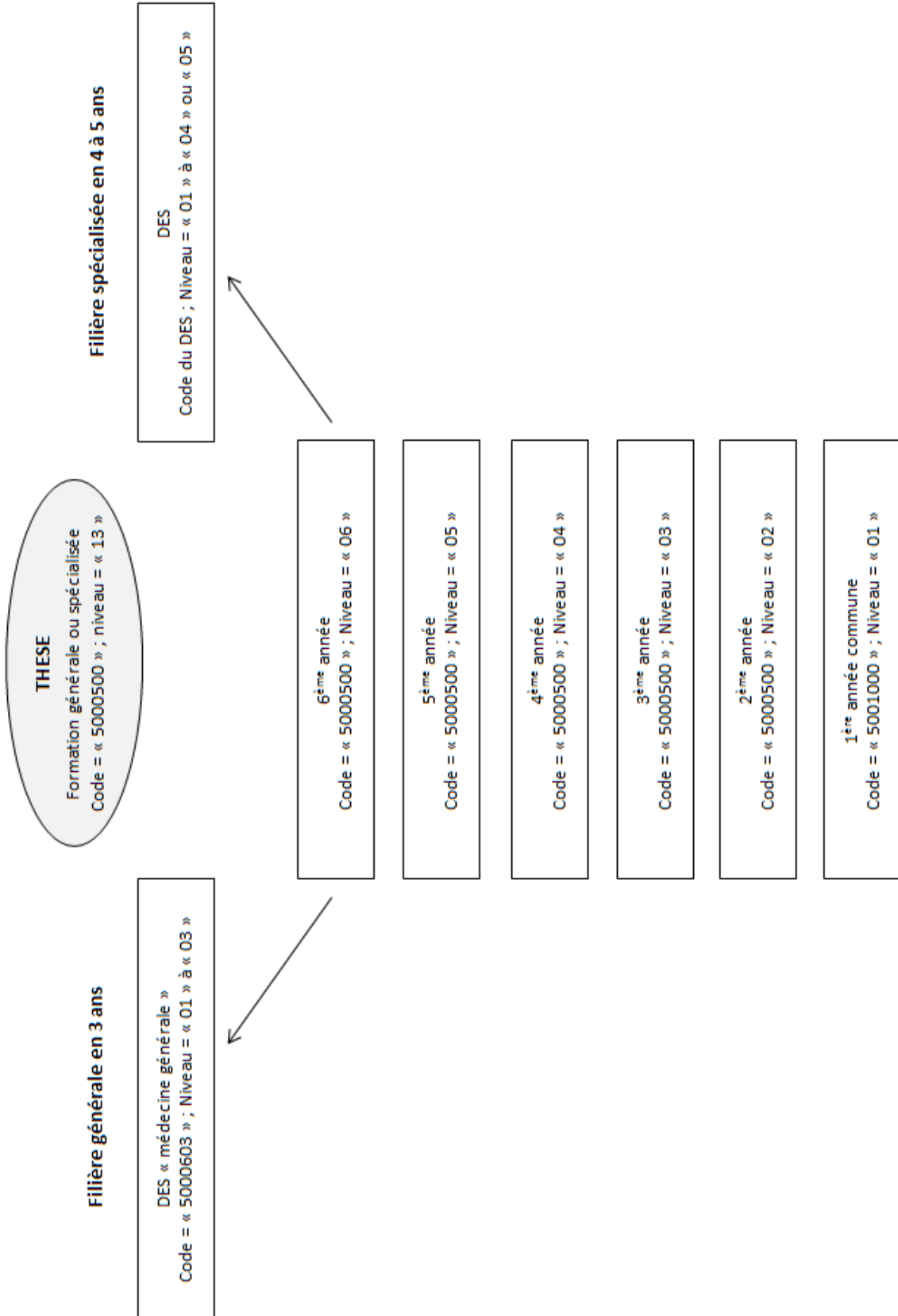
	UNIV	INGE	MANA	ENS	PRIV	26BIS
ACABAC	x	x	x	x	x	x
ACAETA	x	x	x	x	x	x
ACARESPA	x	x		x	x	
AGE	x	x	x	x	x	x
AMENA	x	x		x	x	
ANBAC	x	x	x	x	x	x
ANETAB		x	x			x
ANINSC	x			x	x	
ANNAIS	x	x	x	x	x	x
ANSUP	x	x		x	x	
BAC	x	x	x	x	x	x
BAC_RGRP	x	x	x	x	x	x
COMETA	x	x	x	x	x	x
COMETU	x	x		x	x	
COMINS	x	x	x	x	x	x
COMPOS	x	x	x	x	x	x
COMREF	x	x		x	x	
CONV	x			x	x	
CP_ETU	x	x		x	x	
CP_PAR	x	x		x	x	
CURPAR	x	x		x	x	
CURSUS_LMD	x	x	x	x	x	x
CYCLE	x	x	x	x	x	x
DEGETU	x	x	x	x	x	x
DEPBAC	x		x	x	x	x
DEPETA	x	x	x	x	x	x
DEPRESPA	x	x		x	x	
DIPDER	x	x	x	x	x	x
DIPLOM	x	x	x	x	x	x
DISCIPLI	x	x	x	x	x	x
DOM1, DOM2, DOM3, DOM4, DOM5	x			x	x	
ECHANG	x	x		x	x	
EFFECTIF	x	x	x	x	x	x
ETABLI	x	x	x	x	x	x
ETABLI_DIFFUSION	x			x	x	
FLAG_MEEF	x			x	x	
FLAG_SUP	x	x	x	x	x	x
FONCTIO	x	x		x	x	x
FR_ETR	x	x	x	x	x	x
FR_ETR_D	x	x	x	x	x	x
FR_ETR_R	x	x	x	x	x	x
GROUPE	x	x	x	x	x	x
IDETU	x	x	x	x	x	x
INSPR	x	x	x	x	x	x
JONAI	x		x	x	x	x
LCOMETU	x	x		x	x	

	UNIV	INGE	MANA	ENS	PRIV	26BIS
LCOMREF	x	x		x	x	
MONAIS	x		x	x	x	x
NATION	x	x	x	x	x	x
NATRG	x	x	x	x	x	x
NATURE	x	x	x	x	x	x
NBACH	x	x	x	x	x	x
NET	x			x	x	
NIVEAU	x	x	x	x	x	x
NIVEAU_D	x	x	x	x	x	x
NIVEAU_F	x	x	x	x	x	x
NUMED	x	x	x	x	x	x
NUMINS	x	x	x	x	x	x
PARIPA	x	x	x	x	x	x
PAR_TYPE	x			x	x	
PAYPAR	x	x		x	x	
PCSPAR / PCSPAR2	x	x	x	x	x	x
REGIME	x	x	x	x	x	x
REIMMA	x	x	x	x	x	x
SECTDIS	x	x	x	x	x	x
SEXE	x	x	x	x	x	x
SITUPRE	x	x	x	x	x	x
SPECIA SPECIB SPECIC	x	x		x	x	
TYP_DIPL	x	x	x	x	x	x
TYPREPA	x	x	x	x	x	x
UNIV	x					
VOIE	x	x	x	x	x	x

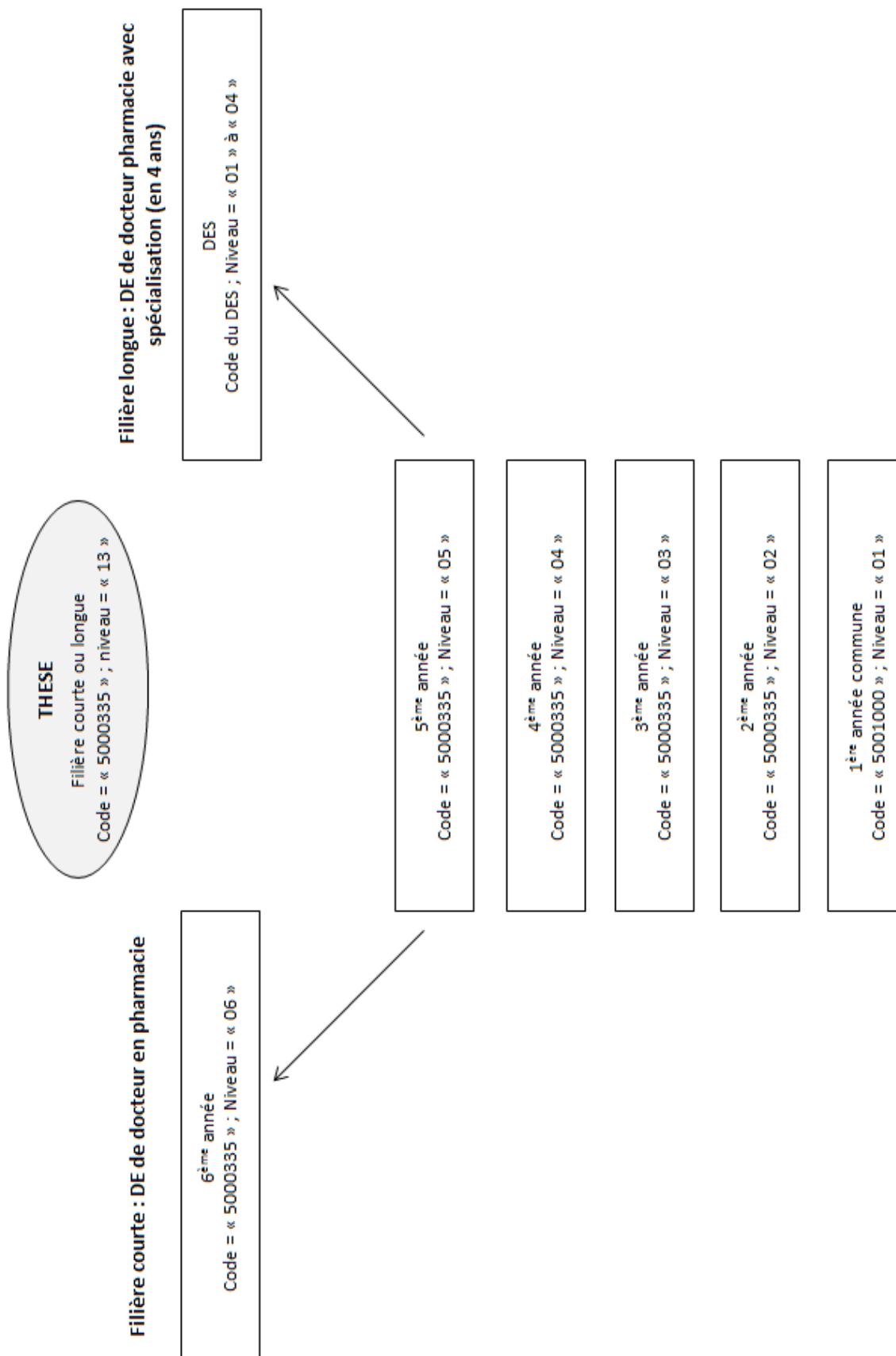
ANNEXE 2

Diplômes de médecine, pharmacie
et odontologie

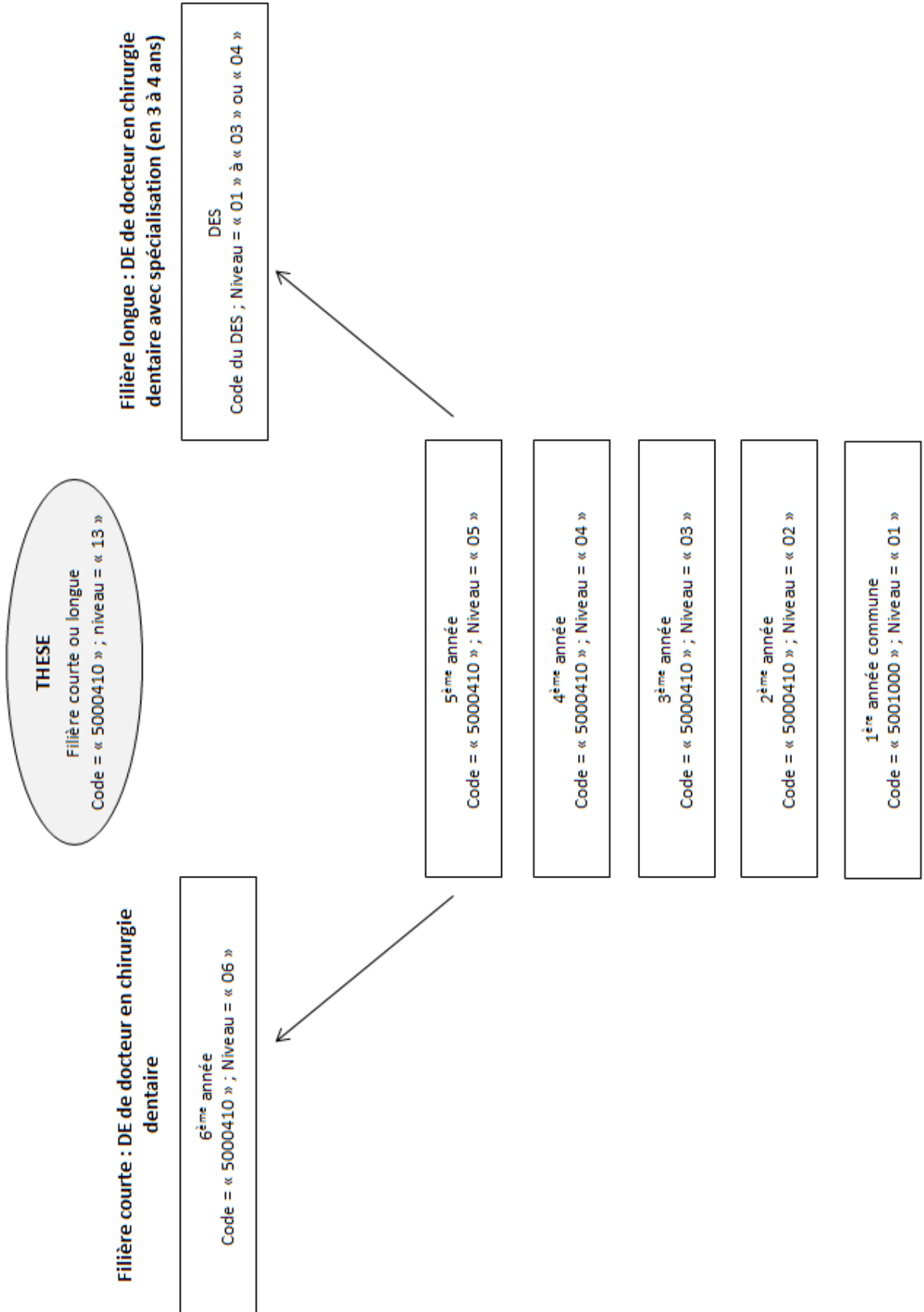
DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE



DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE



DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE



ANNEXE 3

Détail des établissements par champ

1 – Les universités et établissements assimilés

ACADEMIE	NUMERO UAI	ETABLISSEMENT	NOM D'USAGE
AIX-MARSEILLE	0134009M	AIX-MARSEILLE	
	0840685N	AVIGNON	PAYS DU VAUCLUSE
AMIENS	0601223D	UT COMPIEGNE	
	0801344B	AMIENS	PICARDI J. VERNE
BESANCON	0251215K	BESANCON	FRANCHE COMTE
	0900424X	UT B.-MONTBELIARD	
	0251985X	COMUE UNIV BOURGOGNE F-COMTE	
BORDEAUX	0333298F	BORDEAUX	
	0331766R	BORDEAUX III	MICHEL DE MONTAIGNE
	0640251A	PAU	PAYS DE L'ADOUR
CAEN	0141408E	CAEN	BASSE NORMANDIE
CLERMONT-FERRAND	0632035V	CLERMONT AUVERGNE	
CORSE	7200664J	CORSE	PASCAL PAOLI
CRETEIL	0772502B	MARNE LA VALLEE	
	0772710C	COMUE PARIS EST	
	0931238R	PARIS 13	PARIS NORD VILLETANEUSE
	0931827F	PARIS 8	VINCENNES A ST DENIS
	0941111X	PARIS 12	VAL DE MARNE
DIJON	0211237F	DIJON	BOURGOGNE
GRENOBLE	0383493R	GRENOBLE ALPES	
	0383412C	COMUE GRENOBLE	
	0381912X	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	
	0380134P	IEP GRENOBLE	
	0730858L	CHAMBERY	SAVOIE
GUADELOUPE	9710585J	ANTILLES	
	9730429D	GUYANE	
LILLE	0593279U	VALENCIENNES	UVHC
	0597065J	LILLE	
	0595964M	LITTORAL	
	0623957P	ARTOIS	
LIMOGES	0870669E	LIMOGES	
LYON	0421095M	SAINT-ETIENNE	JEAN MONNET
	0691774D	LYON I	CLAUDE BERNARD
	0691775E	LYON II	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE
	0692437Z	LYON III	JEAN MOULIN
MAYOTTE	9760358K	CUFR MAYOTTE	
MONTPELLIER	0342321N	MONTPELLIER	
	0341089Z	MONTPELLIER III	PAUL VALERY
	0660437S	PERPIGNAN	
	0301687W	UNIVERSITE NIMES	
NANCY-METZ	0542493S	UNIVERSITE DE LORRAINE	
NANTES	0440984F	NANTES	
	0490970N	ANGERS	
	0720916E	LE MANS	
NICE	0060931E	NICE	SOPHIA ANTIPOLIS
	0830766G	TOULON	TOULON ET DU VAR
NOUVELLE CALEDONIE	9830445S	NOUVELLE-CALEDONIE	
ORLEANS-TOURS	0370800U	TOURS	FRANCOIS RABELAIS
	0450855K	ORLEANS	

PARIS	0750736T	PARIS DAUPHINE	
	0751717J	PARIS 1	PANTHEON SORBONNE
	0751718K	PARIS 2	PANTHEON ASSAS
	0751719L	PARIS 3	SORBONNE NOUVELLE
	0755890V	SORBONNE UNIVERSITE	
	0751721N	PARIS 5	RENE DESCARTES
	0751723R	PARIS 7	DENIS DIDEROT
	0753428U	INST. PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS	
	0753431X	IEP PARIS	
	0753488J	INALCO	
	0753496T	OBSERVATOIRE	
POITIERS	0171463Y	LA ROCHELLE	
	0860856N	POITIERS	
POLYNESIE FRANÇAISE	9840349G	UNIVERSITE POLYNESIE FRANÇAISE	
REIMS	0101060Y	UT TROYES	
	0511296G	REIMS	CHAMPAGNE ARDENNE
RENNES	0290346U	BREST	BRETAGNE OCCIDENTALE
	0350936C	RENNES I	
	0350937D	RENNES II	HAUTE BRETAGNE
	0561718N	BRETAGNE SUD	LORIENT VANNES
REUNION	9740478B	LA REUNION	
ROUEN	0761904G	ROUEN	HAUTE NORMANDIE
	0762762P	LE HAVRE	
STRASBOURG	0673021V	STRASBOURG	
	0681166Y	MULHOUSE	HAUTE ALSACE
TOULOUSE	0311381H	INP TOULOUSE	
	0311382J	TOULOUSE I	CAPITOLE
	0311383K	TOULOUSE II	JEAN JAURES
	0311384L	TOULOUSE III	PAUL SABATIER
	0811293R	INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE D'ALBI	
VERSAILLES	0781944P	VERSAILLES SAINT QUENTIN	
	0911101C	PARIS 11	PARIS SUD
	0911975C	EVRY VAL D'ESSONNE	
	0921204J	PARIS 10	NANTERRE
	0951793H	CERGY PONTOISE	

2 – Les écoles d'ingénieurs

ACADEMIE	NUMERO UAI	ETABLISSEMENT
AIX-MARSEILLE	0130230E	ECOLE DE L'AIR SALON DE PROV
	0130238N	ISBA-TP MARSEILLE
	0133774G	ECOLE CENTRALE MARSEILLE
AMIENS	0600071B	UNILASALLE
	0602099F	EC SUP CHIM ORG MINER COMPIEGN
	0801911T	ECOLE SUP ING ELECTROTECHN ET
BESANCON	0250082D	ENS MECA MICROTECHNIQ BESANCON
BORDEAUX	0330203S	BORDEAUX SCIENCES AGRO
	0333232J	INST POLYTECHNIQUE BORDEAUX
	0641923T	ES TECH INDUS AVANCEES BAYONNE
CAEN	0141720U	ENS INGENIEURS CAEN
	0142182W	EC SUP ING TRAVAUX CONSTR CAEN
CLERMONT-FERRAND	0631786Z	INST ENS SUP RECH AGRO CLMT-FD
	0632033T	ECOLE D'INGENIEURS
CRETEIL	0772496V	ECOLE NATIONALE DES SCIENCES G
	0772517T	ECOLE NATIONALE DES PONTS ET C
	0930603A	INST SUP MECANIQUE PARIS
	0932019P	ESIEE PARIS
	0941934S	EC FR ELECTRON INFOR VILLEJUIF
	0941953M	EC SPECIALE MECA ELECTRICITE
	0941954N	EC SUP D'INGENIEUR DES TRAVAU
	0942095S	EC INFORMATIQUE TECH AVANCEES
	0942144V	INST POLYTECH SC AVANCEES IVRY
	0942340H	ESTP
0942341J	ESIGETEL	
DIJON	0212198A	INS SC AGR ALIMENT ENVIR DIJON
LILLE	0590311T	ENS CHIMIE LILLE
	0590338X	ENS ARTS INDUST TEXT ROUBAIX
	0590342B	ECOLE NAT SUP MINES DOUAI
	0590343C	INST SUP AGRICULTURE LILLE
	0590347G	INS SUP ELECTRON NUMERI LILLE
	0590348H	HTES ETUDES D'INGENIEUR LILLE
	0590349J	ECOLE CENTRALE LILLE
LIMOGES	0870862P	ENS CERAMIQUE INDUST LIMOGES
	0870997L	INST INGENIERIE INFORM LIMOGES
LYON	0420093Y	EC NAT INGENIEURS ST ETIENNE
	0420094Z	ENS MINES ST ETIENNE
	0690187D	ECOLE CENTRALE LYON
	0690192J	INST NAT SC APPLIQ VILLEURBANN
	0690194L	EC CATHO ARTS ET METIERS LYON
	0692353H	INST SUP AGRI RHONE ALPES LYON
	0692566P	EN TRAV PUBL ETAT VX EN VELIN
	0693364G	INST TEXTILE CHIMIQUE ECULLY
0693623N	ES CHIMIE PHYS ELECTR LYON	
MONTPELLIER	0300063F	ECOLE DES MINES D'ALES
	0340112M	ENS CHIMIE MONTPELLIER
	0342222F	INST NAT ETUD SUP AGRO MTPLIER
NANCY-METZ	0573389Z	EC SUP ING TRAVAUX CONST METZ
	0573593W	EC SUP SOUDAGE APPLICAT YUTZ

NANTES	0440100V	ECOLE CENTRALE NANTES
	0441679L	ENS TECH IND AGRI ALIM NANTES
	0442205H	MINES-TELECOM
	0442278M	ECOLE SUP BOIS NANTES
	0490072M	EC SUP AGRICULTURE ANGERS
	0490075R	EC SUP ELECTRONIQ OUEST ANGERS
	0492246A	ES ANGEV INF PRODUCT ST BARTH
	0721484X	INST SUP MATERIAUX LE MANS
NICE	0062022R	ECOLE D'INGENIEUR HORS MESR
	0831458J	ECOLE D'INGENIEUR
ORLEANS-TOURS	0180974L	INSA
PARIS	0750043P	EC INGENIEURS VILLE DE PARIS
	0753237L	ENS ARTS ET METIERS PARIS
	0753375L	ENS CHIMIE PARIS
	0753429V	ES PHYS CHIMIE INDUST PARIS
	0753465J	INS SC IND VIVANT ENV PARIS
	0753471R	CNAM PARIS
	0753493P	ENS MINES PARIS
	0753510H	TELECOM PARISTECH
	0753559L	INST SUP ELECTRONIQUE PARIS
	0753560M	EC SUP INFORM ELECT AUTO PARIS
	0754431J	EC CENTRALE ELECTRONIQUE PARIS
	0755372G	CENT ETUD SUP INDUST PARIS
	0755373H	INST CATHO ART METIER PARIS
POITIERS	0171435T	EC ING GENIE SYST IND ROCHELLE
	0860073M	ENS MECANIQUE ET AEROTECHNIQUE
RENNES	0290119X	ECOLE NAT INGENIEURS BREST
	0290124C	ECOLE NAVALE BREST
	0290125D	EC NAT SUP TECH AVANCEES BRTGE
	0291811L	MINES-TELECOM
	0292125C	INST SUP ELECT NUMERIQ BREST
	0350077U	ENS CHIMIE RENNES
	0350095N	EC HTES ETUD SANTE PUB RENNES
	0350097R	INST NAT SC APPLIQ RENNES
	0352337A	ECAM RENNES
	0352373P	ECOLE METIERS ENVIRONNEMENT
	0352480F	EN STAT ANALYSE INFO BRUZ
	0352692L	IS SC AGRO HORT PAYSAGE RENNES
	0560068V	ECOLE SPECIALE MILITAIRE
ROUEN	0760165S	INST NAT SC APPLIQ ROUEN
	0760166T	EC NAT SUP MARITIME (LE HAVRE)
	0762378X	ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS
	0763400H	UNILASALLE
STRASBOURG	0670189S	EN GENIE EAU ENVIRON STRASBG
	0670190T	INST NAT SC APPLIQ STRASB
	0673046X	ECAM STRASBOURG-EUROPE
TOULOUSE	0310152X	INST NAT SC APPLIQ TOULOUSE
	0310154Z	ECOLE INGENIEURS PURPAN
	0311256X	EC NAT AVIATION CIV TOULOUSE
	0312069F	EC NAT METEOROLOGIE TOULOUSE
	0312760G	INST SUP AERO ESPACE TOULOUSE
	0650048Z	ECOLE NAT INGENIEURS TARBES
0811200P	MINES ALBI	

VERSAILLES	0783664J	ECOLE SUPERIEURE
	0910685A	INST NAT SC TECH NUCLEAIRE GIF
	0910725U	INST OPTI THEORI APP PALAISEAU
	0911568K	ECOLE POLYTECHNIQUE PALAISEAU
	0911781S	INSTITUT NATIONAL
	0912266U	EC NAT SUP INF IND ENTREP EVRY
	0912318A	ENS TECH AVANCEES
	0912330N	COMUE UNIVERSITE PARIS-SACLAY
	0912341A	CENTRALESUPELEC GIF SUR YVETTE
	0920672F	E S FONDERIE FORGE SEVRES
	0920674H	EC POLYTECH FEMININE SCEAUX
	0920815L	ENS PETROLE ET MOTEURS
	0922563L	EC SUP ING LD VINCI LA DEFENSE
	0922750P	CENTRALESUPELEC (CHATENAY M.)
	0951376E	EC NAT SUP ELECT APPL CERGY
	0951623Y	EC INT SC TRAITEMT INFOR CERGY
	0951808Z	INST SUP TECHN OUTRE MER CERGY
	0951819L	ECOLE INGENIEURS ECAM EPMI
0951820M	EC BIOLOGIE INDUSTRIELLE	

3 – Les écoles de management

ACADEMIE	NUMERO UAI	ETABLISSEMENT	GROUPE/RESEAU
AIX-MARSEILLE	0133213X	ESCAET - ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET D ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DU TOURISME	
	0134078M	ESG AIX-EN-PROVENCE	Studialis Galileo
	0840984N	ISEMA AVIGNON - INSTITUT SUPERIEUR D ENSEIGNEMENT AU MANAGEMENT AGRO-ALIMENTAIRE	
	0840985P	Kedge Business School - Campus d'Avignon	KEDGE BS
AMIENS	0800080C	ESC AMIENS	
BESANCON	0701045F	EGC FRANCHE-COMTE (Besançon, Montbéliard, Vesoul)	EGC FRANCHE-COMTE
	0900362E	ESTA BELFORT - ECOLE SUP DES TECHNOLOGIES ET DES AFFAIRES	
BORDEAUX	0332524P	INSEEC BORDEAUX	INSEEC
	0332818J	ECE BORDEAUX - GROUPE INSEEC	INSEEC
	0333326L	Kedge Business School (Bordeaux, Marseille, Paris, Toulon)	KEDGE BS
	0470974D	EGC SUD MANAGEMENT	
	0640096G	ESC PAU	
	0641848L	EGC BAYONNE (Kedge Business School - Campus de Bayonne)	KEDGE BS
CAEN	0142367X	MBWAY AFTEC IPAC - Campus de Caen	
	0501840D	EGC SAINT LO	FIM
	0501877U	ECD - ECOLE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION	FIM
CLERMONT-FERRAND	0630109B	ESC CLERMONT-AUVERGNE	
CORSE	7200709H	Kedge Business School - Campus de Bastia	KEDGE BS
CRETEIL	0771077C	INSEAD	
DIJON	0210099U	ESC DIJON-BOURGOGNE	
GRENOBLE	0261251U	EGC DROME-ARDECHE	
	0382778N	GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	
	0730899F	ESC CHAMBERY	
LA REUNION	9741101D	EGC LA REUNION	
LILLE	0590346F	SKEMA Business School (Lille, Sophia-Antipolis, La Défense)	SKEMA BS
	0590350K	ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DU NORD (Lille, Nice)	EDHEC
	0592608P	ESTICE - ECOLE SUPERIEURE DE TRADUCTEURS INTERPRETES ET DE CADRES DU COMMERCE EXTERIEUR	
	0593202K	IESEG (Lille, Boulogne)	IESEG
	0595996X	ESPAS - ECOLE SUPERIEURE PRIVEE D APPLICATION DES SCIENCES	
	0596163D	EC GESTION COMMERCE FLANDRES	
LIMOGES	0190805X	EGC BRIVE	
LYON	0690197P	ECOLE DE MANAGEMENT DE LYON (Lyon, Saint-Etienne, Paris)	EM LYON
	0692359P	EKLYA School of business	EKLYA
	0693177D	ESCD3A - ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT 3 A	
	0693180G	IDRAC (Lyon, Nice, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Amiens)	IDRAC
	0693270E	INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGS-RH)	IGS
	0693448Y	ECOLE DE COMMERCE EUROPEENNE DE LYON GROUPE INSEEC	INSEEC
	0693496A	INSTITUT DE MANAGEMENT DES INDUSTRIES DE LA SANTE (IMIS)	IGS
	0693700X	ESAM EUROPEAN - SCHOOL OF ADVANCED MANAGEMENT	IGS
	0694282E	INSEEC LYON	INSEEC
MARTINIQUE	9720719Z	EGC MARTINIQUE	
MONTPELLIER	0340137P	Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier, Association Groupe Sup de Co Montpellier Business School	Montpellier BS
	0341817R	MBWAY Montpellier	
	0341820U	ESICAD Montpellier	

NANCY-METZ	0542455A	ICN - Institut Commercial de Nancy - Ecole de Management de l'Université de Lorraine	
NANTES	0440112H	Audencia group Ecole de management Nantes	AUDENCIA
	0490076S	ESSCA - Ecole Supérieure des Sciences Commerciale d'Angers (Angers, Aix-Marseille, Bordeaux, Cholet, Lyon, Paris)	ESSCA
	0721513D	EGC LE MANS	
	0851465F	EGC VENDEE	
NOUVELLE CALEDONIE	9830642F	EGC NOUMEA	
PARIS	0750252S	ISC PARIS	
	0752304X	ISTEC PARIS	
	0752790A	ESLSCA - EC SUP LIBRE SC COMMERC APPLIQ	
	0752792C	IPAG (Paris et Nice)	IPAG
	0753111Z	PSB Paris School of Business	Studialis Galileo
	0753147N	INSTITUT INTERNATIONAL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT - ICD (Paris, Toulouse)	IGS
	0753547Y	ESCP EUROPE	
	0753620C	ISG PARIS	IONIS
	0753636V	EC EUROPEENNE DE GESTION EUROPEAN BUSINESS SCHOOL	
	0754278T	IICP - INST INTERNAT COMMUNICAT PARIS	Studialis Galileo
	0754500J	INSEEC PARIS	INSEEC
	0754566F	IFM - INSTITUT FRANCAIS DE LA MODE	
	0754722A	ESGF PARIS - ECOLE SUPERIEUR DE GESTION ET FINANCE	Studialis Galileo
	0754725D	ESGCI PARIS - ECOLE SUPERIEURE DE GESTION ET COMMERCE INTERNATIONAL	Studialis Galileo
	0754940M	AIM - ACADEMIE INTERNAT MANAGEMENT	
	0754954C	Sup des RH	
	0755115C	ISEFAC BACHELOR (Paris, Nice, Bordeaux, Nantes, Lille, Lyon)	IONIS
	0755237K	PPA - POLE PARIS ALTERNANCE	RESEAU GES
	0755325F	ESGRH - ECOLE SUPERIEURE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Studialis Galileo
	0755507D	NOVANCIA	
0755561M	EIML - Ecole internationale de marketing du luxe de Paris	RESEAU GES	
0755672H	ESCE - Ecole supérieure du commerce extérieur (Paris, Lyon)	ESCE	
0755763G	ISM - INTER. SCHOOL OF MANAGEMENT		
POITIERS	0161122H	EGC ANGOULEME	
	0171427J	ESC LA ROCHELLE	
	0860081W	ESCEM (Poitiers, Orléans, Tours)	RESEAU GES
REIMS	0080944H	EGC CHARLEVILLE-MEZIERES	
	0101059X	Ecole Supérieure de Commerce de Troyes	ESC TROYES
RENNES	0290127F	BREST BUSINESS SCHOOL (Brest, Vannes)	BBS
	0352305R	ESC RENNES	
ROUEN	0760167U	NEOMA BS (Rouen, Reims)	NEOMA BS
	0760168V	ECOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE (Le Havre, Caen, Paris)	EM NORMANDIE
TOULOUSE	0121367W	EGCI RODEZ (Rodez, Tarbes, Montauban)	EGC TARBES-PYRENEES
	0310156B	TOULOUSE BUSINESS SCHOOL	TBS
	0811332H	IPI ALBI - Institut de la promotion industrielle - Midi-Pyrénées	
VERSAILLES	0781981E	Sup de Vente	SUP DE VENTE
	0783054W	HEC PARIS	
	0912255G	TELECOM ECOLE DE MANAGEMENT	
	0922007G	EDC COURBEVOIE	
	0922369A	EMLV - Ecole de Management Léonard De Vinci	
	0922757X	Institut des Hautes Etudes à Paris	
0951214D	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Cergy	ESSEC	

4 – Les instituts catholiques

ACADEMIE	NUMERO UAI	ETABLISSEMENT
TOULOUSE	0310155A	INSTITUT CATHOLIQUE TOULOUSE
NANTES	0490811R	UNIV CATHOLIQUE DE L'OUEST
LILLE	0590344D	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE
LYON	0690195M	INSTITUT CATHOLIQUE LYON
PARIS	0753541S	INSTITUT CATHOLIQUE PARIS

5 – Les ENS et Grands établissements

ACADEMIE	NUMERO UAI	ETABLISSEMENT
Créteil	0940607Z	ENS Cachan
Lyon	0692459Y	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
	0694123G	ENS Lyon
Nantes	0851415B	Institut catholique d'études supérieures
Paris	0753455Y	ENS Paris
	0753478Y	École nationale des chartes
	0753486G	Écoles pratique des hautes études
	0753494R	Muséum national d'histoire naturelle
	0753742K	École des hautes études en sciences sociales
Rennes	0352440M	ENS Rennes
Versailles	0921682D	École nationale de la statistique et de l'administration économique

6 – Enquête 26bis

ACADEMIE	NUMERO UAI	ETABLISSEMENT	GROUPE/ETABLI
AIX-MARSEILLE	0133417U	ITIP MARSEILLE - Institut des Transports Internationaux et des Ports	Cnam
BORDEAUX	0332563G	EPSI BORDEAUX	EPSI
	0332964T	VATEL BORDEAUX	VATEL
CAEN	0141890D	TUNON CAEN	TUNON
CRETEIL	0772527D	ESO - ECOLE SUPERIEURE D'OSTEOPATHIE	
	0932573S	ECOLE DE LA CITE	
	0941790K	INSTITUT BIBLIQUE	
	0942193Y	SUP'BIOTECH	IONIS
DIJON	0212022J	CENTRE UNIVERSITAIRE CATHOLIQUE DE BOURGOGNE	
GRENOBLE	0382954E	AFTRAL ISTELE GRENOBLE	AFTRAL
LILLE	0593207R	ESJ LILLE - ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME	
	0596452T	INSTITUT DE COMMUNICATION MEDICALE	
LIMOGES	0875012A	CS2I LIMOGES	
LYON	0421614B	ENSA ST ETIENNE - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE	
	0690189F	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE LA POLICE	
	0693130C	INSTITUT DE L'ORATOIRE	
	0693183K	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE (INFOMA)	
	0694252X	L'ECOLE LDLC	
MONTPELLIER	0301376H	INSTITUT DES METIERS NOTARIAT DE NÎMES	
	0301822T	IEMS - Institut Européen de Formation aux Mécaniques Sportives	
	0340133K	CIHEAM-IAMM - Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier	
	0341588S	EPSI MONTPELLIER	EPSI
	0342007X	APRENE	
	0342335D	IEFM3D - Institut d'Enseignement et de Formation Multimedia 3D	
	0660780P	IMERIR - Institut Méditerranéen d'Etude et Recherche en Informatique et Robotique	
NANTES	0442488R	IDHEO - INSTITUT DES HAUTES ETUDES OSTEOPATHIQUES	
NICE	0062120X	THE SUSTAINABLE DESIGN SCHOOL	
PARIS	0753637W	VISART	RESEAU GES
	0754249L	EBD - Ecole de bibliothécaires documentalistes - Les métiers de l'information	
	0754575R	MOD'ART INT	RESEAU GES
	0754724C	ESGI - ECOLE SUP GENIE INFORMATIQUE	RESEAU GES
	0754939L	SUPINFO (tous les campus)	SUPINFO
	0755096G	ISFJ - INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION AU JOURNALISME	RESEAU GES
	0755302F	PARIS AMERICAN ACADEMY	
	0755343A	SIGMUND FREUD UNIVERSITY	
	0755562N	ICAN - Institut de création et d'animation numériques	RESEAU GES
	0755600E	ECITV - Ecole de communication, Internet et télévision	RESEAU GES
	0755676M	WEB SCHOOL FACTORY	Studialis Galileo
	0755804B	SUP'INTERNET	IONIS
REIMS	0511556P	IRTS CHAMPAGNE-ARDENNES (Institut Régional du Travail Social)	
ROUEN	0762494Y	ITIP LE HAVRE - Institut des Transports Internationaux et des Ports	Cnam
TOULOUSE	0312353P	EJT - ECOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE	
	0312705X	ITO - INSTITUT TOULOUSAIN D'OSTEOPATHIE	
VERSAILLES	0783690M	ISIPCA	
	0922296W	STRATE COLLEGE	
	0951809A	ILEPS	
	0951982N	EPSS CERGY (Ecole Pratique de Service Social)	

ANNEXE 4

Détail des ESPE

Académie	Établissement porteur	Établissements partenaires
Aix-Marseille	Université d'Aix-Marseille	Université d'Avignon
Amiens	Université Amiens	
Besançon	Université de Besançon	
Bordeaux	Université de Bordeaux	Université de Bordeaux 3, Université de Pau
Caen	Université de Caen	
Clermont-Ferrand	Université Clermont 2	Université Clermont 1
Corse	Université de Corse	
Créteil	Université Paris-Est Créteil	Université Paris 8, Université Paris 13, Université Paris-Est Marne-La-Vallée
Dijon	Université de Dijon	
Grenoble	Université Grenoble 1	Université Grenoble 2, Université Grenoble 3, Université Chambéry
Lille	COMUE Université Lille Nord de France	Université de Lille, Université d'Artois, Université du Littoral, Université de Valenciennes
Limoges	Université de Limoges	
Lyon	Université de Lyon 1	Université de Lyon 2, Université de Lyon 3, Université de Saint-Etienne
Montpellier	COMUE Languedoc-Roussillon Universités	Université Montpellier, Université Montpellier 3, Université Perpignan, Université de Nîmes
Nancy-Metz	Université de Lorraine	
Nantes	Université de Nantes	Université d'Angers, Université du Mans
Nice	Université de Nice	Université de Toulon
Orléans-Tours	Université d'Orléans	Université de Tours
Paris	Université Sorbonne université	Université Paris 1, Université Paris 3, Université Paris 5, Université Paris 7, INALCO
Poitiers	Université de Poitiers	Université de La Rochelle
Reims	Université de Reims	
Rennes	université de Brest	Université Bretagne Sud, Université Rennes 1, Université Rennes 2
Rouen	Université de Rouen	Université du Havre
Strasbourg	Université de Strasbourg	Université de Mulhouse
Toulouse	Université Toulouse 2	Université Toulouse 1, Université Toulouse 3
Versailles	Université de Cergy-Pontoise	Université d'Evry-Val d'Essonne, Université Paris 10, Université Paris 11, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Guadeloupe	Université des Antilles	
Guyane	Université de la Guyane	
Réunion	Université de La Réunion	
Nouvelle-Calédonie	Université de Nouvelle-Calédonie	
Polynésie Française	Université de Polynésie Française	

ANNEXE 5

Nomenclature des pays et des nationalités

Le classement est réalisé par continent et ordre alphabétique des noms de pays.

La nomenclature des nationalités est un sous-ensemble de la nomenclature des pays et territoires étrangers. **Les codes des territoires étrangers** (figurant en gras) **ne doivent en aucun cas être utilisés pour les nationalités.** Ils ne doivent servir qu'à coder des résidences (paypar paripar). Les nationalités correspondantes sont indiquées après la flèche (->).

Les pays membres de l'Union Européenne sont repérés dans la liste par un jeu de couleur.

EUROPE		
125	ALBANIE	
109	ALLEMAGNE	
130	ANDORRE	
110	AUTRICHE	
131	BELGIQUE	
148	BIELORUSSIE	
118	BOSNIE-HERZEGOVINE	
111	BULGARIE	
119	CROATIE	
101	DANEMARK	
134	ESPAGNE	
106	ESTONIE	
105	FINLANDE	
100	FRANCE	
133	GIBRALTAR -> 132	
126	GRECE	
112	HONGRIE	
136	IRLANDE, ou EIRE	
102	ISLANDE	
127	ITALIE	
157	KOSOVO	
107	LETTONIE	
113	LIECHTENSTEIN	
108	LITUANIE	
137	LUXEMBOURG	
156	MACEDOINE (EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE)	
144	MALTE	
151	MOLDAVIE	
138	MONACO	
120	MONTENEGRO	
103	NORVEGE	
135	PAYS-BAS	
122	POLOGNE	
139	PORTUGAL	
114	ROUMANIE	
132	ROYAUME-UNI	
123	RUSSIE	
128	SAINT-MARIN	
121	SERBIE	
117	SLOVAQUIE	
145	SLOVENIE	
104	SUEDE	
140	SUISSE	
116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)	
155	UKRAINE	
129	VATICAN	

ASIE		
212	AFGHANISTAN	
201	ARABIE SAOUDITE	
252	ARMENIE	
253	AZERBAIDJAN	
249	BAHREIN	
246	BANGLADESH	
214	BHOUTAN	
224	BIRMANIE	
225	BRUNEI	
234	CAMBODGE	
216	CHINE	

254	CHYPRE	
239	COREE (REPUBLIQUE DE)	
238	COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE	
247	EMIRATS ARABES UNIS	
255	GEORGIE	
223	INDE	
231	INDONESIE	
204	IRAN	
203	IRAQ	
207	ISRAEL	
217	JAPON	
222	JORDANIE	
256	KAZAKHSTAN	
257	KIRGHIZISTAN	
240	KOWEIT	
241	LAOS	
205	LIBAN	
227	MALAISIE	
229	MALDIVES	
242	MONGOLIE	
215	NEPAL	
250	OMAN	
258	OUZBEKISTAN	
213	PAKISTAN	
261	PALESTINE	
220	PHILIPPINES	
248	QATAR	
226	SINGAPOUR	
235	SRI LANKA	
206	SYRIE	
259	TADJIKISTAN	
236	TAIWAN	
219	THAILANDE	
262	TIMOR ORIENTAL	
260	TURKMENISTAN	
208	TURQUIE	
243	VIET NAM	
251	YEMEN	

AFRIQUE		
319	ACORES, MADERE -> 139	
303	AFRIQUE DU SUD	
352	ALGERIE	
395	ANGOLA	
327	BENIN	
347	BOTSWANA	
331	BURKINA	
321	BURUNDI	
322	CAMEROUN	
396	CAP-VERT	
323	CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)	
397	COMORES	
324	CONGO	
312	CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU)	
326	COTE D'IVOIRE	
399	DJIBOUTI	
301	EGYPTE	
317	ERYTHREE	

315	ETHIOPIE
328	GABON
304	GAMBIE
329	GHANA
330	GUINEE
314	GUINEE EQUATORIALE
392	GUINEE-BISSAU
332	KENYA
348	LESOTHO
302	LIBERIA
316	LIBYE
333	MADAGASCAR
334	MALAWI
335	MALI
350	MAROC
390	MAURICE
336	MAURITANIE
393	MOZAMBIQUE
311	NAMIBIE
337	NIGER
338	NIGERIA
339	OUGANDA
313	PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE -> 134
340	RWANDA
389	SAHARA OCCIDENTAL
306	SAINTE-HELENE -> 132
394	SAO TOME-ET-PRINCIPE
341	SENEGAL
398	SEYCHELLES
342	SIERRA LEONE
318	SOMALIE
343	SOUDAN
391	SWAZILAND
309	TANZANIE
344	TCHAD
345	TOGO
351	TUNISIE
346	ZAMBIE
310	ZIMBABWE

AMERIQUE	441	ANTIGUA-ET-BARBUDA
	415	ARGENTINE
	436	BAHAMAS
	434	BARBADE
	429	BELIZE
	418	BOLIVIE
	416	BRESIL
	401	CANADA
	417	CHILI
	419	COLOMBIE
	406	COSTA RICA
	407	CUBA
	438	DOMINIQUE

414	EL SALVADOR
420	EQUATEUR
404	ETATS-UNIS
435	GRENADE
430	GROENLAND -> 101
409	GUATEMALA
428	GUYANA
410	HAITI
411	HONDURAS
426	JAMAIQUE
405	MEXIQUE
412	NICARAGUA
413	PANAMA
421	PARAGUAY
422	PEROU
408	REPUBLIQUE DOMINICAINE
442	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES
439	SAINTE-LUCIE
440	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES
437	SURINAME
432	TERR. D'USA EN AMERIQUE (PORTO RICO...) -> 404
431	TERRITOIRE DES PAYS-BAS -> 135
427	TERRITOIRE DU Royaume-Uni ATLANTIQUE SUD -> 132
425	TERRITOIRES DU Royaume-Uni AUX ANTILLES -> 132
433	TRINITE-ET-TOBAGO
423	URUGUAY
424	VENEZUELA

OCEANIE	501	AUSTRALIE
	508	FIDJI
	513	KIRIBATI
	515	MARSHALL (ILES)
	516	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
	507	NAURU
	502	NOUVELLE-ZELANDE
	517	PALAOS (REPUBLIQUE DES ILES)
	510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
	503	PITCAIRN (ILE) -> 132
	512	SALOMON (ILES)
	506	SAMOA OCCIDENTALES
	505	TERR. DES USA EN OCEANIE -> 404
	509	TONGA
	511	TUVALU
	514	VANUATU

INDETERMINE	990	AUTRES PAYS
	995	SANS NATIONALITE
	999	ETRANGER SANS AUTRE INDICATION

ANNEXE 6

Détail des formats SISE

Nom de la table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
ACADEMIE	ACADEMIE	LIB_LONG	\$ACALG	Associe le code ACADEMIE à son libellé long
ACADEMIE	ACADEMIE	LIBELLE	\$ACABAC	Associe le code ACADEMIE à son libellé court
BAC	BAC	LIB_LONG	\$BACLG	Associe le code BAC à son libellé long
BAC	BAC	LIBELLE	\$BAC	Associe le code BAC à son libellé court
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIB_LONG	\$LBACRLG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé long
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIBELLE	\$LBACRG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé court
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$COMMUNE	Associe le code commune au libelle de commune (pour l'ensemble des communes de France)
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$LCOMMU	Associe le code commune à son libelle (pour les communes ayant des étudiants SISE)
COMPOS	COMPOS	CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante à sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	COMLIB	\$PATRON	Associe le code numéro UAI à son patronyme UAI
COMPOS	COMPOS	COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
COMPOS	COMPOS	LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libelle de sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libelle de la commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	LIBELLE	\$COMPOS	Associe le code COMPOS à son libellé
COMPOS	COMPOS	LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libelle de son code nature
COMPOS	COMPOS	LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libelle court du type de composante
COMPOS	COMPOS	LTYPPLG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libelle long de son type de composante
COMPOS	COMPOS	NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
COMPOS	COMPOS	RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
COMPOS	COMPOS	SIGLE	\$SIGLE	Associe le code COMPOS à son SIGLE
COMPOS	COMPOS	TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante
CURPAR	CURPAR	LIB_LONG	\$CURPALG	Associe le code CURPAR à son libellé long
CURPAR	CURPAR	LIBELLE	\$CURPAR	Associe le code CURPAR à son libellé court
CYCLE	CYCLE	LIB_LONG	\$LCYCLLG	Associe le code CYCLE à son libellé long
CYCLE	CYCLE	LIBELLE	\$LCYCLE	Associe le code CYCLE à son libellé court
CURSUS	CURSUS	LIBELLE	\$LCURSUS	Associe le code CURSUS à son libellé long
DEPART	DEPART	ACADEMIE	\$ACAETA	Associe le code département immatriculation à son académie et assimile
DEPART	DEPART	DEPPRE	\$DEPI2_	Associe le code département immatriculation au code département INSEE 2
DEPART	DEPART	DEPRESPA	\$DEPETA	Associe le code département immatriculation à son département INSEE 3
DEPART	DEPART	LIB_CT	\$ldepi	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPART	LIBELLE1	\$ldepeta	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DEPART	DEPART	REGION	\$DREGION	Associe le code département immatriculation à sa région
DEPART	DEPPRE	ACADEMIE	\$DEP2A	Associe le code département INSEE 2 à son académie
DEPART	DEPPRE	DEPRESPA	\$DEP23_	Associe le code département INSEE 2 au code département INSEE 3
DEPART	DEPPRE	LIB_CT	\$LDEP2_	Associe le code département INSEE 2 à son libelle court
DEPART	DEPPRE	REGION	\$DEPREG	Associe le code département INSEE 2 à sa région
DEPART	DEPRESPA	ACADEMIE	\$CARESP	Associe le code département INSEE 3 à son académie
DEPART	DEPRESPA	DEPPRE	\$DEP32_	Associe le code département INSEE 3 au code département INSEE 2
DEPART	DEPRESPA	LIB_CT	\$ldep3_	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPRESPA	LIBELLE1	\$DEPRESP	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDER	Associe le code DIPDER à son libellé
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE	\$DIPT2A	Associe le code diplôme à son intitulé complet en majuscule
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE1	\$DIPLOM	Associe le code diplôme à son libelle 1
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE2	\$DIPINT	Associe le code diplôme à son libelle 2
DIPLOM	DIPLOM	SECTDIS	\$SECTDIS	Associe le code diplôme sise à son secteur disciplinaire sise
DIPLOM	DIPLOM	TYP_DIPL	\$TYPDIPL	Associe le code diplôme au type de diplôme
DISCIPLI	DISCIPLI	LIB_LONG	\$DISCLG	Associe le code DISCIPLI à son libellé long
DISCIPLI	DISCIPLI	LIBELLE	\$LDISCIPL	Associe le code DISCIPLI à son libellé court
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDEC	Associe le code dernier diplôme obtenu à son libelle court
ECHANG	ECHANG	LIBELLE	\$ECHANG	Associe le code ECHANG à son libellé court

FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIB_LONG	\$LFREDLG	Associe le code FR_ETR_D à son libellé long
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIBELLE	\$LFRETDT	Associe le code FR_ETR_D à son libellé court
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIB_LONG	\$LFRERLG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé long
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIBELLE	\$LFRETRG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé court
GROUPE	GROUPE	LIBELLE	\$GROUPE	Associe le code GROUPE à son libellé
INSPR	INSPRI	LIB_LONG	\$INSPRLG	Associe le code INSPR à son libellé long
INSPR	INSPRI	LIBELLE	\$INSPR	Associe le code INSPR à son libellé court
NATURE	NATURE	LIB_LONG	\$LNATURE	Associe le code NATURE du diplôme à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	NATURE	\$NATURE	Associe le code Type diplôme SISIE à son code NATURE
CONTINENT	NATRG	NATRG	\$NATRG	Associe le code Continent à son libellé
NIVFORM	NIVFORM	LIB_LONG	\$DEGETLG	Associe le code DEGETU à son libellé long
NIVFORM	NIVFORM	LIBELLE	\$DEGETU	Associe le code DEGETU à son libellé court
PAYS	PAYS	LIB_CT	\$PAYSLG	Associe le code PAYS à son libellé long
PAYS	PAYS	LIBELLE	\$NATION	Associe le code PAYS à son libellé court
PCS	PCS	LIBELLE	\$PCS	Associe le code PCS à son libellé
REGIME	REGIME	LIB_LONG	\$REGIMLG	Associe le code REGIME à son libellé long
REGIME	REGIME	LIBELLE	\$REGIME	Associe le code REGIME à son libellé court
SECTDIS	SECTDIS	DISCIPLI	\$SECDIS	Associe le code secteur disciplinaire sise au code discipline sise
SECTDIS	SECTDIS	LIBELLE	\$LSECT	Associe le code SECTDIS à son libellé
SEXE	SEXE	LIBELLE	\$SEXE	Associe le code SEXE à son libellé court
SITUPRE	SITUPRE	LIBELLE	\$SITUPRE	Associe le code SITUPRE à son libellé
SPECI	SPECI	LIBELLE	\$SPECI	Associe le code SPECI à son libellé
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CYCLE	\$CYCLE	Associe le code type diplôme sise à son cycle sise
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CURSUS	\$CUR_LMD	Associe le code type diplôme sise à son cursus LMD
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIB_LONG	\$LTDLG	Associe le code TYP_DIPL à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIBELLE	\$LTYPDIP	Associe le code TYP_DIPL à son libellé court
VOIE	VOIE	LIBELLE	\$LVOIE	Associe le code VOIE à son libellé
-	NUMED	LIBELLE	\$LNUMED	Associe le code NUMED à son libellé